INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE
PARIS-GRIGNON

CENTRE DE COOPERATION NTERNATIONALE
EN RECHERCHE AGRONOMIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT

MEMOIRE

Présenté par : Julie BRAYER

Spécialisation : Agriculture Comparée et Développement Agricole
DEA " Géographie et Pratique du Développement dans le Tiers-Monde "

Sujet :

Diagnostic agraire d'une petite région d'anciens fronts pionniers en Côte d'Ivoire. Quelles évolutions des systèmes de production?

Pour l'obtention du **DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES**

sous la responsabilité de : D.DESPREAUX

Maître de stage : P.PETITHUGUENIN

Enseignant responsable : M.MAZOYER

Soutenu le : 25 septembre 1999

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE
PARIS-GRIGNON

CENTRE DE COOPERATION NTERNATIONALE
EN RECHERCHE AGRONOMIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT

MEMOIRE

Présenté par : Julie BRAYER

Spécialisation : Agriculture Comparée et Développement Agricole
DEA " Géographie et Pratique du Développement dans le Tiers-Monde "

Sujet :

Diagnostic agraire d'une petite région d'anciens fronts pionniers en Côte d'Ivoire. Quelles évolutions des systèmes de production?

Pour l'obtention du **DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES**

sous la responsabilité de : D.DESPREAUX

Maître de stage : P.PETITHUGUENIN

Enseignant responsable : M.MAZOYER

Soutenu le : 25 septembre 1999

Je tiens à remercier tout le personnel du CIRAD-CP en la personne de Denis DESPREAUX, Directeur du Département.

Je suis également très reconnaissante à Alain LEPLAIDEUR, Michel BAREL et Philippe PETITHUGUENIN, de m'avoir aidée à réaliser ce stage au CIRAD.

Enfin, je remercie François RUF, Patrice DEVERNOUX et tout le personnel de la déléguation du CIRAD à Abidjan de m'avoir reçue.

Je tiens également à remercier Monsieur YAPPO et Monsieur OKOIN, respectivement Directeurs de l'Agriculture au BNEDT et Directeur du Plan Foncier Rural de Côte d'Ivoire, sans qui mon terrain n'aurait pas pu se faire dans d'aussi bonnes conditions.

Je n'oublie pas Monsieur le Directeur et tout le personnel des Directions Régionales et Départementales de l'ANADER d'Abengourou qui m'ont accueillie lors de mon premier mois en pays Agni et m'ont permis de faire mon baptême en cacaoyère.

Je remercie affectueusement Laurence TUJAGUE de m'avoir acceuillie comme sa sœur et m'avoir fait connaître d'autres secrets de Côte d'Ivoire ainsi que Matthias KOFFI avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler mais aussi à discuter devant notre maison rose accrochée à la colline.

Enfin, un grand merci à Brou KOUAME Moki qui fut pour moi un très bon interprète et un ami, à Rosalie qui s'est occupée de moi comme une mère pendant ces deux mois au village, à tous les habitants d'Angouakro pour leur accueil chaleureux et enfin à tous les paysans qui m'ont accordé de leur temps avec toujours beaucoup de patience et de gentillesse.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

1. PREAMBULE : CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA RECHERCHE 2

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA RECHERCHE 2

1.2. OBJECTIFS ET PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE 9

1.3. HYPOTHESES ET METHODOLOGIE 10

1.4. ENCADREMENT SCIENTIFIQUE ET APPUI INSTITUTIONNEL 11

2. PRESENTATION DES CONDITIONS ECONOMIQUES, POLITIQUES ET ECOSYSTEMIQUES DE PRODUCTION DU CACAO DANS LA ZONE D'ETUDE 13

2.1. LE MARCHE INTERNATIONAL DU CACAO 13

2.2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DE PRODUCTION DU CACAO EN COTE D'IVOIRE 14

2.3. PRESENTATION DES CONDITIONS ECOSYSTEMIQUES DE LA ZONE D'ETUDE 17

3. ETUDE DE L'HISTOIRE AGRAIRE DE LA ZONE D'ETUDE 28

3.1. AVANT LES ANNEES 1910 : LES SYSTEMES DE CULTURE SUR ABATTIS-BRULIS/CHASSE-CEUILLETTE 28

3.2. DES ANNEES 1910 A 1950 : L'ADOPTION DES SYSTEMES DE PRODUCTION VIVRIER- PLANTATIONS 33

3.3. DES ANNEES 1950 AUX ANNEES 1980 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE DE PLANTATION ET PROGRESSION D'UN FRONT PIONNIER 39

3.4. A PARTIR DES ANNEES 80 : LES REPLANTATIONS DANS UN CONTEXTE DE SATURATION FONCIERE 46

4. TYPOLOGIE DES SYSTEMES DE PRODUCTION 52

4.1. TYPE I : SYSTEMES DE PRODUCTION PRATIQUES PAR LES GRANDS PLANTEURS : PLANTATIONS- FRICHES- VIVRIER SUR LES INTERFLUVES- (AUTRES CULTURES PERENNES DANS LES BAS-FONDS) 53

4.2. TYPE II : SYSTEMES DE PRODUCTION PRATIQUES PAR LES *ABOUSSAN* (METAYERS) : VIVRIER EN « LOCATION » ESSENTIELLEMENT DANS LES BAS-FONDS 62

4.3. TYPE III : SYSTEMES DE PRODUCTION PRATIQUES PAR LES JEUNES FILS DES GRANDS PLANTEURS : JEUNES PLANTATIONS- QUELQUES FRICHES- VIVRIER SUR LES INTERFLUVES ET LE HAUT DES VERSANTS- PRODUCTIONS DE VENTE DANS LES BAS-FONDS OU HORS SOL 65

4.4. TYPE IV : SYSTEMES DE PRODUCTION PRATIQUES PAR LES AUTRES PLANTEURS ARRIVES PLUS TARDIVEMENT : PLANTATIONS- PAS DE FRICHE- VIVRIER EN « LOCATION » ESSENTIELLEMENT DANS LES BAS-FONDS 69

CONCLUSION 71

BIBLIOGRAPHIE 73

LISTE DES ANNEXES 76

INTRODUCTION

Au 16ème siècle, le cacao originaire du Mexique est introduit en Europe.

La colonisation impose alors la culture du cacaoyer en Amérique Latine puis en Afrique. Au XXème siècle, la production mondiale est passée de 115 000 tonnes en 1900 à 2 600 000 tonnes aujourd'hui.

Comme les denrées coloniales de jadis, le cacao reste de nos jours produit dans les pays tropicaux à l'usage des pays industrialisés. Il constitue pour les pays producteurs, en majorité « non développés », une source de devises sur laquelle repose l'économie de certains d'entre eux.

Sur les 45 pays produisant du cacao, seuls 8 assurent 80 % de la production mondiale. Premier producteur mondial de cacao depuis 1978, la Côte d'Ivoire produit notamment à elle seule 65 % de la production mondiale. En outre, la filière cacao reste un enjeu économique et social majeur pour ce pays.

Jusqu'à présent, la cacao culture était basée sur l'exploitation minière de la forêt et le déplacement de fronts pionniers. Mais ce système de production pose des problèmes de reproductibilité écologique, économique et sociale qui peuvent en menacer l'existence future. Face à ce problème, le CIRAD a lancé un programme de recherche sur la « durabilité de la production cacaoyère ». Dans ce cadre, nous avons réalisé un diagnostic agraire dans une région d'anciens fronts pionniers en Côte d'Ivoire.

Après avoir présenté les problématiques de recherche dans lesquelles s'inscrit ce stage au CIRAD, nous rappellerons le contexte économique, politique et écosystémique dans lequel se situe notre étude.

Dans ce mémoire, nous montrerons, notamment grâce à l'étude de l'histoire agraire, comment l'agriculture observée aujourd'hui s'est mise en place selon un "accès différentiel" [1] à la terre et à une main d'œuvre extérieure, déterminés par la date d'arrivée dans la zone et l'origine des migrants.

Enfin, nous verrons comment ces deux principaux critères de différenciation des systèmes de production observés aujourd'hui (surface et situation dans l'écosystème cultivé), se répercutent encore aujourd'hui sur les évolutions des systèmes de productions identifiés. Nous montrerons en effet, qu'il s'opère aujourd'hui une diversification de certains systèmes de production qui pourrait jouer un rôle dans le renouvellement et l'intensification en capital investi dans la cacao culture.

[1] terme employé par A.DUBRESSON, J-Y MARSHALL et J-P RAISON, "Les Afriques au sud du Sahara", Géographie Universelle, Ed BELIN-RECLUS, 1994, p124.

1. PREAMBULE : CONTEXTE ET PRESENTATION DU SUJET

Cette étude a été réalisée dans le cadre des enseignements du DEA "Géographie et Pratique du développement dans le Tiers-Monde" codirigé par la Chaire d'Agriculture Comparée et de Développement Agricole de l'INAP-G, l'Université de Nanterre- Paris X et l'Institut de Géographie Paris I.

Il s'agit de réaliser **un diagnostic agraire dans une petite région d'anciens fronts pionniers dans l'est de la Côte d'Ivoire** (région d'Abengourou). Ce travail constitue un état des lieux des conditions et des modes d'exploitation agricole de cette zone de façon à analyser les éventuelles innovations techniques mises en place, notamment en cacao culture, actuellement en situation de blocage foncier et de vieillissement des vergers.

Ce travail s'inscrit dans des réflexions pluridisciplinaires menées dans divers programmes de recherche du CIRAD autour des problèmes de durabilité des systèmes de production notamment à base de cacaoyers.

1.1. Contexte et justification de la recherche

La question de la "durabilité" de la cacao culture préoccupe tous les agents économiques touchant de près ou de loin au royaume du chocolat. Ainsi, en mars 1998, un colloque sur la production durable du cacao (First International Workshop on Sustainable Cocoa Production) a été organisé au Panama par le Swithsonian Institute. Le même sujet a fait l'objet d'une journée de discussion durant le Salon de l'Agriculture 1999 à Paris où une Déclaration d'Intention pour une Initiative internationale de Recherche sur la Durabilité du cacao a été signée entre les différents acteurs de la filière (CIRAD, 1999).

Les objectifs d'une production durable de cacao sont d'en produire plus et mieux en protégeant l'environnement, d'en améliorer la qualité et de favoriser le développement et la modernisation des exploitations (CIRAD, 1999).

1.1.1. Les enjeux nationaux et internationaux d'une cacao culture "durable"

La production de cacao inquiète, car on ne sait pas comment elle va évoluer dans les prochaines années. En effet, toutes les régions écologiques favorables au cacaoyer ont déjà été mises en culture et celles qui le sont actuellement semblent aussi entrer en période de récession au niveau de la production de cacao.

De plus, outre l'instabilité du marché du cacao, de grands changements interviennent dans la filière cacao avec le démantèlement des organisations étatiques dans la plupart des pays producteurs, l'intégration verticale progressive du secteur de la transformation et les débats sur l'utilisation ou non d'autres matières grasses végétales dans la composition du chocolat.

La "durabilité" de la cacao culture est un enjeu qui concerne autant les pays développés que le pays non développés, les pays producteurs autant que les pays consommateurs.

1.1.1.1. Les enjeux pour les pays producteurs

La régularité et la « durabilité » de la production cacaoyère est un enjeu de premier ordre pour les pays dont l'économie est fortement dépendante des exportations de cacao.

Ce sont aussi les plus directement touchés par les irrégularités des prix du marché du cacao. Par exemple, la première crise de prix de 1988-89 s'est traduite en Côte d'Ivoire par une période d'interruption des paiements aux planteurs pendant 4-5 mois, une détérioration des conditions de commercialisation, une baisse officielle de 50 % des prix courants ce qui a eu pour conséquence une diminution des traitements insecticides et une baisse des rendements dans les plantations.

Certes, ce type de crise touche l'ensemble des pays producteurs, mais il est important de souligner la grande fragilité des pays du sud de l'Afrique de l'ouest qui dépendent fortement du cacao (Côte d'Ivoire et Ghana). Une crise cacaoyère peut y devenir une crise économique nationale, voire une crise politique, car le cacao représente jusqu'à 70 % des revenus d'exportation.

1.1.1.2. Les enjeux pour les industriels

Les industriels sont inquiets à cause de l'incertitude qui règne sur l'offre de cacao et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, pour eux le cacao est encore un produit indispensable à l'élaboration de leur produit final. Ils dépendent donc directement de la quantité de cacao produite et veulent être sûr d'avoir une offre suffisante de cacao sur le marché dans les 10 prochaines années, d'autant plus que la consommation mondiale de cacao est encore en augmentation (ICCO, 1993).

L'industrie européenne craint, en cas de chute de la production ouest-africaine, des surcoûts pour adapter son appareil productif à la qualité plus médiocre du cacao asiatique.

D'autre part, face à une demande de plus en plus exigeante (en effet, le chocolat noir et de qualité "cacao supérieur" est en vogue dans les pays développés), ces industriels veulent du cacao de qualité et de façon constante. Or la qualité du cacao dépend en partie de ses conditions de production et de première transformation au niveau de la parcelle. En effet, les qualités physiques (taille, teneur en beurre) et organoleptique (arôme) du cacao dépendent du type génétique et du traitement post-récolte (fermentation, séchage), mais aussi des conditions du milieu (Nestec, 1999 in PETITHUGUENIN.P, 1998).

Enfin, les industriels veulent aussi une cacao culture respectueuse de l'environnement. En effet, ils risquent un boycott de la production en étant notamment accusés de participer à la déforestation. De plus pour les industriels, au-delà du coup médiatique, une cacao culture encore basée sur l'exploitation minière des forêts à l'heure où les forêts des pays producteurs ont quasiment toutes été rasées, promet une diminution de l'offre de cacao s'ils ne trouvent de nouvelles ères de production.

Ainsi, les industriels s'impliquent de plus en plus directement dans la production de cacao en menant des actions de sensibilisation (Nestlé visite régulièrement les agriculteurs d'un des villages que nous avons étudiés pour voir ce qu'ils font sur leurs parcelles). Ou bien surtout, les industriels investissent dans les actions de développement liés à ce problème. Ainsi, M&M Mars finançait l'organisation du colloque international de 1998 sur la durabilité du cacao que nous mentionnions précédemment. Une partie des recherches du CIRAD sur la durabilité du cacao va être financée par les industriels du chocolat. Ou bien encore des

industriels américains financent un projet de l'agence ivoirienne en charge du développement agricole (ANADER) sur les replantations cacao.

En conclusion, la "durabilité" de la cacao culture suscite beaucoup d'intérêt car mieux en comprendre les tenants et les aboutissants peut permettre aux décideurs de la filière d'anticiper les effets des crises, de soutenir les producteurs, accompagner leurs innovations et ainsi stabiliser la production.

1.1.2. La cyclicité "boom-crise" de la production cacaoyère

1.1.2.1. La notion de cycle du cacao

Selon F.RUF, l'économie cacaoyère est caractérisée par une succession de cycles de booms et de crises (RUF.F, 1995). Le "boom cacaoyer" se caractérise non seulement par une forte augmentation de la production cacaoyère mais aussi et surtout par une croissance importante de la population due essentiellement à des flux importants de migrations (appel de main d'œuvre) et un développement des bourgs et des marchés qui augmentent la pression foncière. Après la phase d'essor de la plantation, succède alors une période de crise due à la conjugaison de plusieurs phénomènes : le vieillissement de la plantation (baisse des rendements, prolifération d'insectes nuisibles et propagation de maladies) et du planteur (décapitalisation), et un contexte de saturation foncière (RUF, 1991).

De plus, cette crise est souvent accompagnée d'une baisse tendancielle de prix. En effet, la demande en cacao croît régulièrement tandis que l'offre augmente de façon cyclique . A un moment donné la demande est supérieure à l'offre sur le marché ce qui crée un prix d'appel. Le planteur est tenté de produire plus, il plante plus. 10 ans après, une fois les nouveaux pieds entrés en production, l'offre augmente fortement ce qui fait chuter les prix. Les prix évoluent ainsi de manière cyclique avec un décalage de 10 ans.

Ainsi, la nature de ce cycle apparaît fortement liée à des facteurs environnementaux (déforestation, climat) , écologiques (vieillissement des cacaoyers), institutionnels (propriété et loi foncière) et économiques (chute du cours international) (RUF.F, SISWOPUTRANTO, 1994).

1.1.2.2. L'exploitation minière de la rente forestière

Le système de plantation familiale cacaoyer repose sur l'exploitation de ce que F.RUF appelle la rente-forêt. La définition de celle-ci se réfère à la notion de rente différentielle foncière développée par RICARDO à propos de la production de blé. La rente-forêt est en effet définie comme la différence de productivité entre une plantation cacaoyère installée derrière un forêt et une plantation sur jachère.

Cette rente se caractérise par de nets avantages agronomiques qu'offrent une plantation derrière abattis-brûlis de forêt par rapport à une plantation sur friche ou sur vieille plantation. Ces conditions favorables sont : un faible enherbement (peu d'herbicides et peu de travail de sarclage durant les premières années, un microclimat, une richesse en matière organique (éléments minéraux et réserve utile en eau plus importants), peu de parasites et de maladies (RUF, 1987 in LEONARD, 1994). Cette rente se manifeste par une précocité de la production de cacao, une moindre mortalité des plants et une production importante de vivriers associés qui permettent de dégager des surplus (qui alimentent les villes).

Mais, contrairement aux systèmes de culture itinérants sur abattis-brûlis, les systèmes de plantation sont pérennes et empêchent le renouvellement de la fertilité par recrûs forestiers pendant au moins 20 ans. Ainsi, une fois la plantation vieillie, il faut exploiter une nouvelle rente forestière. Ces systèmes de plantation cacaoyers ne peuvent donc se reproduire que s'ils peuvent se déplacer.

1.1.2.3. Le déplacement des foyers de production cacaoyère

Cette pratique itinérante de la cacao culture a été observée à différentes échelles. Les foyers de production se déplacent de région en région, de pays en pays, de continent en continent.

Ainsi, en Côte d'Ivoire où les effets du vieillissement des plantations sont compensés depuis 50 ans par de nouveaux défrichements et un déplacement d'est en ouest des zones d'accueil de migrants (RUF, 1991). En effet, comme le montre la carte 1, on peut identifier en Côte d'Ivoire 4 grandes vagues de migration entre 1950 et 1990 et l'histoire cacaoyère. La première région à entrer en boom cacaoyer est le sud-est du pays dans les années 50-60. La décennie 60-70 est celle du boom du centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Le boom cacaoyer des années 70-80 est celui du sud-ouest et le prolongement de celui du centre-ouest.

Enfin, la dernière vague de migration des années 80-90 correspond à la conquête des dernières forêts classées du pays.

Les migrants des nouvelles régions sont souvent d'"anciens" planteurs des "anciennes" régions cacaoyères. Ils peuvent être définis comme des "cumulateurs" car ils mettent en place des stratégies patrimoniales d'accumulation de capital pour préparer leur retraite ou bien commencer à partager le patrimoine entre les héritiers.

Enfin, comme le montrent les cartes 2-3-4, ce déplacement des foyers du cacao peut être observée de pays en pays et même de continents en continents.

En effet, ils se déplacent du Mexique à l'Amérique Centrale au XVIème siècle; vers les Antilles, l'Equateur et le Vénézuéla au XVIIème siècle. Après avoir fait du Vénézuela le premier producteur mondial au XVIIIème, le boom du cacao passe en Amazonie brésilienne, puis en Equateur (premier producteur mondial à la fin du XIXème) et arrive sur le continent africain à Sao Tomé. Au début du XXème siècle le foyer équatorien se déplace vers le Brésil et celui de Sao Tomé vers le Ghana avant de s'étendre au Nigéria puis à la Côte d'Ivoire et au Cameroun (RUF, 1995).

Alors que la boom cacaoyer ghanéen connaissait son apogée dans les années 1955-65, la production ivoirienne de cacao commençait tout juste a décoller, retardée par une politique coloniale dissuasive (CHAUVEAU, 1993 in LEONARD, 1998). Longtemps premier producteur mondial de cacao (1918-1978), le Ghana a dû faire face dans les années 70 à une importante récession cacaoyère et a laissé la place de leader sur le marché à la Côte d'Ivoire. Enfin, dans les années 90, l'Indonésie puis la Malaisie entrent à leur tour en phase de "boom cacaoyer".

Carte 1 : Déplacement des centres de production du cacao et progression des fronts pionniers de Côte d'Ivoire (1920-1993,. (Source : E.LEONARD, M.OSTWALD, 1995)

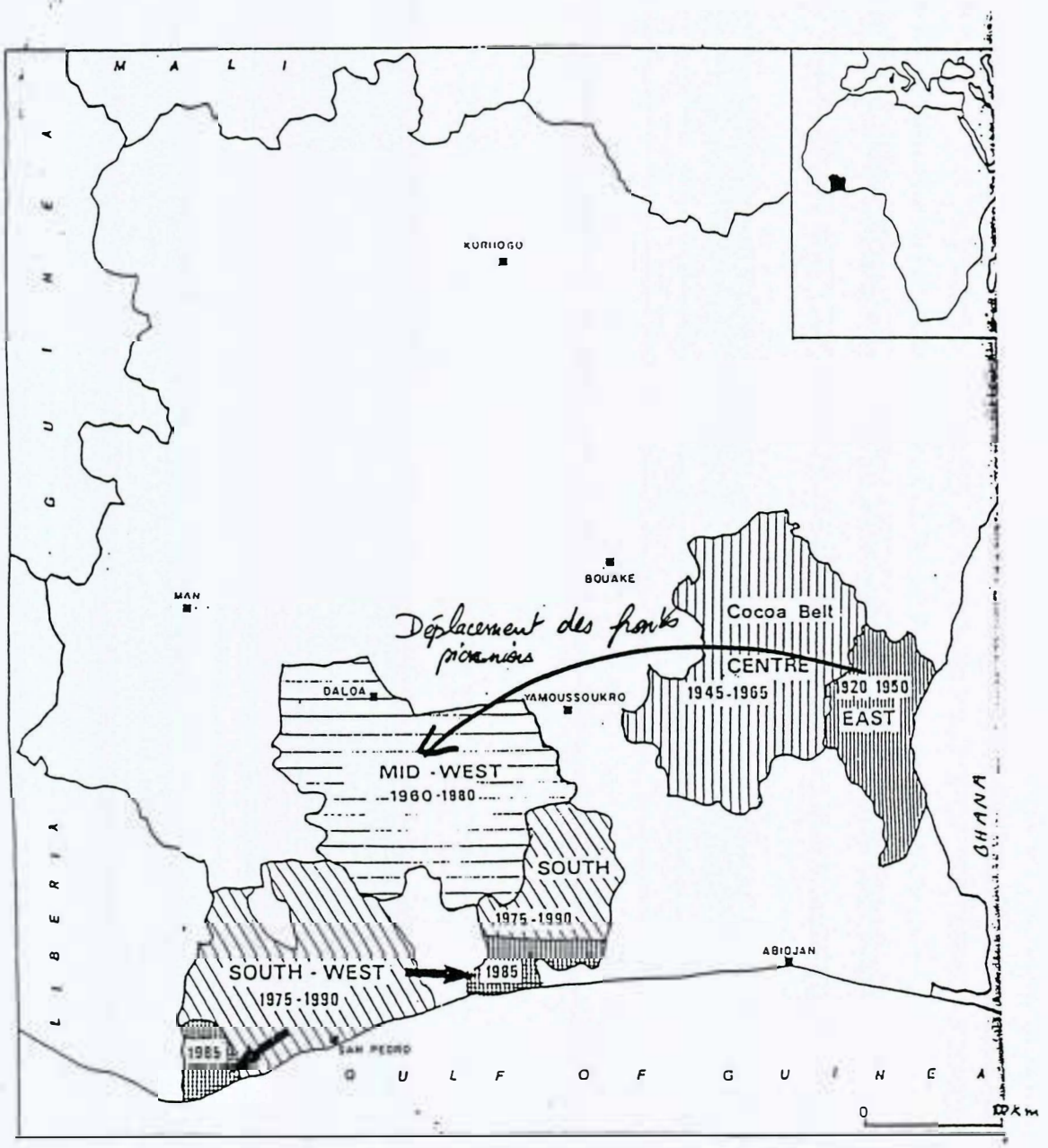

Cartes 2-3-4 : Localisation et déplacement des grands foyers de production de cacao dans le monde en 1900, 1970 et 1994

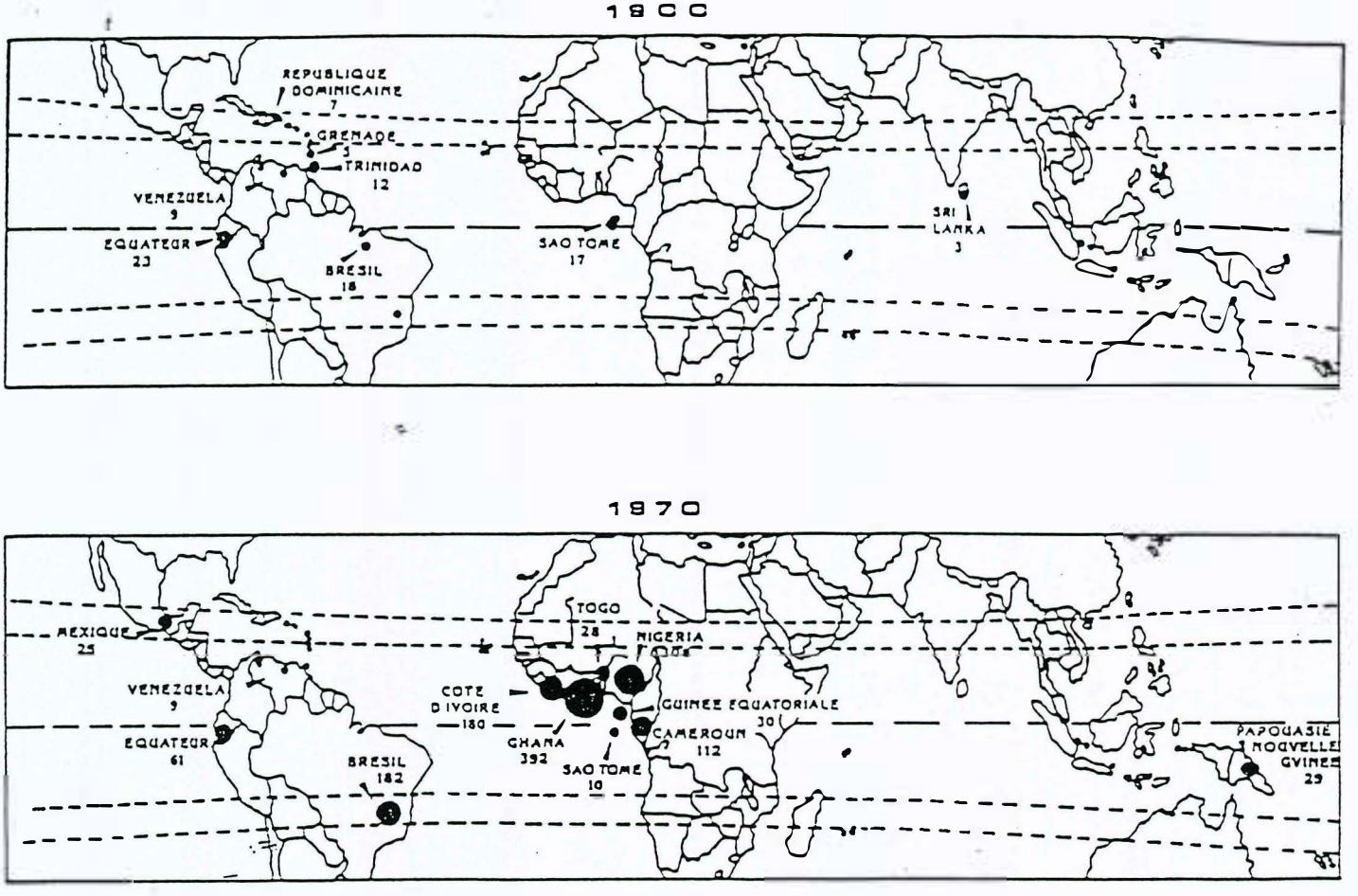

Sources : Données chiffrées. Gill & Duffus. 1990. 1991. Cocoa Market Reports (Les chiffres indiqués sont les productions par pays en milliers tonnes).

1993-1994

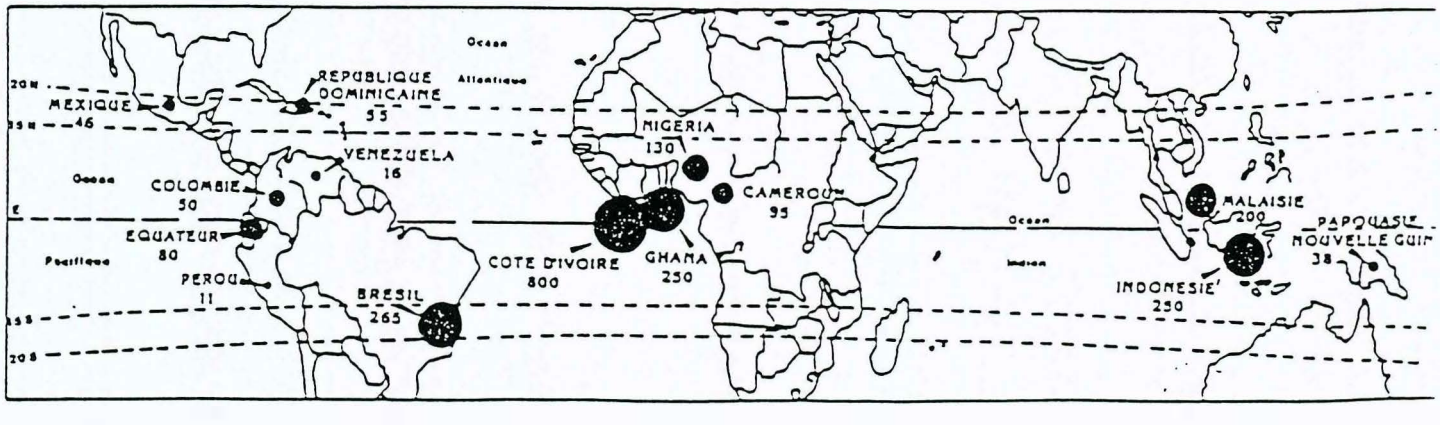

Sources : Données chiffrées. ED & F. Man. 1994. Cocoa Market Reports
(Les chiffres indiqués sont les productions par pays en milliers de tonnes).

De façon plus générale, le graphique 1 (voir ci-après) représentant l'évolution de la production de cacao par continent de 1900 à 1990, montre un déplacement des foyers de production à d'Amérique en Afrique au début du siècle et d'Afrique en l'Asie vers 1990, semble-t-il. Cependant, la récession cacaoyère n'a pas encore eu lieu en Afrique et la Côte d'Ivoire reste aujourd'hui le premier producteur mondial de cacao.

Graphique 1 : Evolution de la part des trois continents : Afrique, Amérique (îles caraïbes exclues) et Asie (plus Océanie) dans la production mondiale de cacao. (source : F.RUF, 1991)

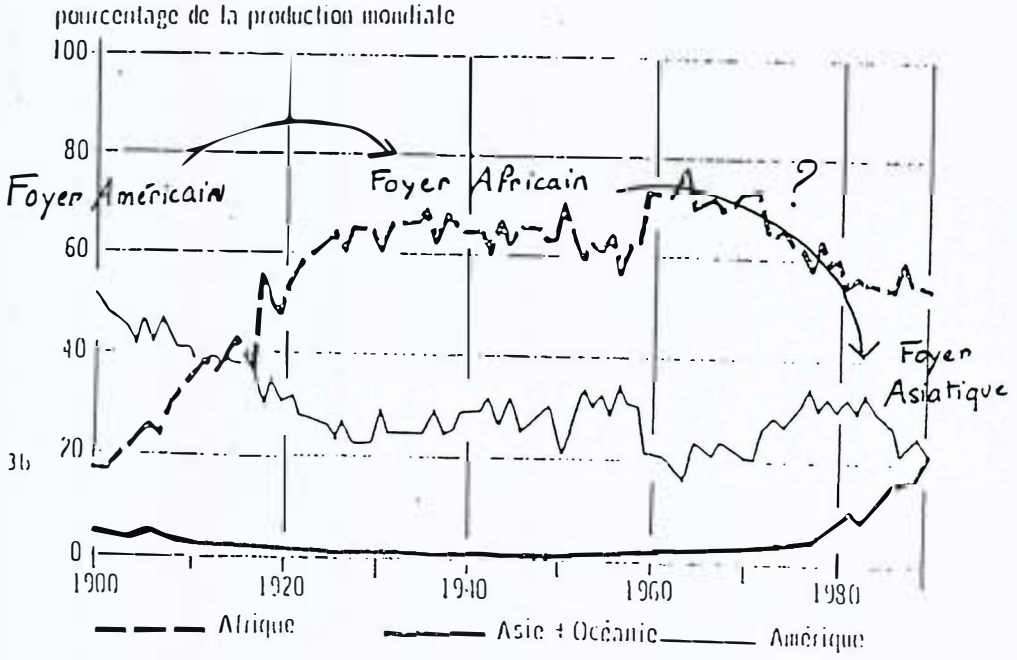

FIG. 3. Production de cacao des trois continents : Afrique, Amérique (îles caraïbes exclues) et Asie (plus Océanie).
3a. Moyenne mobile sur trois ans des productions.
3b. Données en pourcentages de la production mondiale.

Au final, ces systèmes d'exploitation miniers impliquent de façon inhérente l'épuisement de la rente- forêt. En effet, en arrière du front pionnier tous les planteurs n'ont pas les moyens d'aller planter ailleurs or les ressources forestières disponibles s'amenuisent sous la pression de la course à la terre.

1.1.3. La question de la reproductibilité des systèmes de plantation familiales cacao : le problème des replantations

Pour renouveler le système de production cacao lorsque les pieds sont vieillissants et qu'on ne peut plus aller ailleurs, il faut replanter sur des espaces qui ont déjà été mis en culture.

Or, outre la disponibilité en main-d'œuvre (pour le défrichement, l'entretien, la récolte...), une des principales limites des systèmes de production du cacao est le renouvellement de la rente forestière (fertilité, conditions phytosanitaires...).

En effet, le renouvellement de la rente forestière par recrûs forestiers semble difficile car des changements écologiques (recrû plus lent), climatiques (disparition du microclimat « forestier »), floristiques (prolifération de Chromolœna *odorata*) et phytosanitaires (développement de maladies et prolifération de ravageurs) surviennent après occupation du sol par une plantation (LÉONARD, 1994). De plus, la pression démographique croissante héritée du "boom cacaoyer" induit une forte demande alimentaire et empêche un temps de friche assez long pour reconstituer le recrû forestier.

Ainsi, le fonctionnement des systèmes agraires en place est remis en question puisque "les sociétés paysannes doivent maintenant absorber sur un espace clos et un milieu appauvri une croissance démographique qui reste forte" (LÉONARD, 1998).

La reproductibilité de ces systèmes agraires semble passer par l'adoption de nouveaux systèmes de production, de nouvelles organisations sociales.

Comment les planteurs renouvellent-ils leur capital "plantation"? Utilisent-ils plus d'intrants? Substituent-ils à la rente forestière une rente de travail (plus de sarclages, plus de soins (mulch)...) (RUF, 1991)? Associent-ils les cultures pérennes aux productions vivrières? Diversifient-ils les productions (LEONARD 1994)?...

1.2. Objectifs et problématique de la recherche

Dans ce contexte d'économie de plantation familiale en crise, les agriculteurs doivent faire face à la réduction de surfaces forestières disponibles et une augmentation de la population (pression foncière et demande alimentaire croissantes). De nouvelles stratégies sont-elles mises en place pour remplacer les vieilles plantations et produire en même temps les cultures vivrières?

Le diagnostic agraire que nous avons mené dans la région d'Abengourou avait pour but notamment d'observer dans une ancienne région de fronts pionniers les innovations techniques adoptées au niveau des plantations cacao vieillissantes et des replantation sur "jachère" ou vieille cacaoyère.

Les question auxquelles nous allons essayer de répondre sont :

Quelles transformations les paysans opèrent-ils pour que leurs systèmes de cacao culture puissent être renouvelables tant au niveau écologique (écosystèmes cultivés) qu'économique et social?

Quels mécanismes de différenciation sociale et d'accumulation de capital influent sur les opportunités d'investissement des planteurs?

Quelles décisions en terme de politique économique générale et agricole peuvent accompagner et accélérer de telles évolutions?(DUFUMIER, 1996)

Ce travail analysera donc les facteurs agronomiques, économiques, fonciers et sociaux qui influencent ces transformations des systèmes de plantation.

1.3. Hypothèses et méthodologie

1.3.1. Références théoriques

Mon mémoire de DEA se réfère au théories d'évolution des systèmes agraires développées notamment dans la Chaire d'Agriculture Comparée et de Développement Agricole de l'INA P-G.

Nous analyserons et concevrons l'agriculture pratiquée en terme de système agraire c'est-à-dire que nous la décomposerons en deux sous-systèmes principaux : l'écosystème cultivé (composé de sous-systèmes (terres labourables, forêts,...))et le système social productif (composé des moyens humains (force de travail, savoir et savoir-faire), des moyens inertes (instruments et équipements productifs) et des moyens vivants (plantes cultivées et animaux domestiques)) et nous en étudierons le fonctionnement et le renouvellement. (M.MAZOYER, L.ROUDART, 1997).

L'analyse de l'évolution des systèmes de production en zone de plantations cacaoyères que nous allons menée se réfère au concept de Révolution agricole définit par M.MAZOYER et L.ROUDART comme l'émergence d'un nouveau système agraire issu de l'adoption par certaines exploitations de nouveaux moyens de production, de nouvelles pratiques, de nouveaux systèmes de culture et d'élevage qui engendrent de nouveaux écosystèmes cultivés (M.MAZOYER, L.ROUDART, 1997).

1.3.2. Méthodologie

Devant avoir lieu au départ au Ghana avec le CIRAD-ECOPOL, mon terrain s'est déroulé finalement en Côte d'Ivoire avec le CIRAD-CP. Ce changement a retardé d'un mois mon départ sur le terrain. Enfin, le temps de trouver un ancrage institutionnel sur place en Côte d'Ivoire a pris encore un mois de temps. Suite à ces difficultés de mise en route, mon terrain de DEA n'a pu durer finalement que 8 semaines.

Les deux premiers mois passé à Montpellier ont été consacrés à la bibliographie générale sur le sujet et au remontage institutionnel du stage au niveau du CIRAD et au niveau de l'accueil en Côte d'Ivoire.

Le premier mois en Côte d'Ivoire, nous avons commencé à travailler un peu dans la région d'étude où nous avons passés deux fois une semaine. Nous avons travaillé alors avec des agents de l'ANADER (Agence NAtionale de DEveloppement Rural) qui nous ont permis de commencer à rencontrer des planteurs et nous ont accompagné un peu sur le terrain. Nous avons consacré ce temps à essayer de rencontrer les différents acteurs du développement de la région.

Finalement, fin mai nous avons pu commencer notre étude sur le terrain choisi.

La méthodologie employée pour ce premier terrain de DEA suit celle conseillée par la Chaire d'Agriculture Comparée de l'INA P-G et se divise en trois étapes. (DUFUMIER, 1996)

Nous avons consacré une première période de **4 semaines à l'étude du paysage et de ses évolutions** dans cette région ainsi qu'à **l'histoire des systèmes agraires** dans cette région depuis son origine jusqu'à la période contemporaine.

Dans une deuxième phase, et aiguillés par les systèmes agraires identifiés depuis le début du siècle sur lesquels nous avons basé nos premières hypothèses, nous avons établi une typologie d'exploitation.

Enfin, dans une dernière phase nous avons caractérisé les différents systèmes de production. Pour cela, nous avons effectué durant **4 semaines des enquêtes fines d'exploitation** choisies dans chaque catégorie d'exploitation identifiée (plusieurs unités par système). Puis à partir de ces exploitations enquêtées, nous avons établi un modèle de référence du fonctionnement de chaque système et en avons établi les résultats économiques (revenu par actif) en fonction du facteur de production le plus rare (ici la surface).

Ainsi, nous allons analyser l'état et la dynamique des systèmes agraires en présence aujourd'hui avec : les systèmes dominants, systèmes en voie de régression et systèmes commençant à se mettre en place. Nous montrerons pour chacun des systèmes la structure et le fonctionnement de l'écosystème cultivé, l'outillage, l'analyse comparée des résultats économiques des exploitations enquêtées, les systèmes modélisés et l'évolution des différents systèmes de production et catégories d'exploitation.

Enfin, nous étudierons la dynamique en cours et les évolutions prévisibles des systèmes de production et des catégories sociales d'exploitations et analyserons l'influence des politiques économiques générales et des politiques agricoles sur les résultats économiques des différents types d'exploitation et sur leur dynamique différentielle (DUFUMIER, 1996).

1.4. Encadrement scientifique et appui institutionnel

1.4.1. Le CIRAD

Mon mémoire de DEA a été réalisé dans le cadre d'un stage au CIRAD-CP Programme cacao, où mon maître de stage est Philippe PETITHUGUENIN, Responsable du Programme.

Mon travail sur le terrain a été suivi en Côte d'Ivoire par François RUF du CIRAD-TERA-Programme THI qui travaille sur les problématiques de replantation et d'évolution des systèmes de plantation cacao.

1.4.2. Le PFR

Sur le terrain, mon étude s'est faite en collaboration avec Matthias KOFFI stagiaire au Plan Foncier Rural travaillant sur la sécurisation foncière. En effet, les thèmes du foncier et de replantations cacao nous semblaient très liés. Le blocage foncier pourrait être un des premiers facteurs poussant les planteurs à innover.

Le Plan Foncier Rural est un projet du BNEDT (Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement) qui a débuté en Côte d'Ivoire en 1989-90. La finalité de ce projet est de mettre en cohérence juridique les régimes fonciers coutumiers et le droit dit positif qui affirme la propriété éminente de l'Etat sur toutes les terres non appropriées par la procédure d'immatriculation et qui ne reconnaît que les attributions de droits d'usage par les autorités administratives ("concessions provisoires" et "permis d'occuper") (BOSC.P-M, CHAUVEAU. J-P et al, 1996).

En effet, la Côte d'Ivoire est en situation de "transition foncière" (PESCAY, 1999) où coexistent plusieurs régimes fonciers, aux règles et logiques différentes, voire opposées.

En effet, dans les systèmes coutumiers, les droits fonciers sont directement liés à l'appartenance lignagère et aux statuts sociaux traditionnels, surtout pour les populations autochtones rurales qui sont depuis plusieurs générations sur un même terroir.

Les lois modernes héritées de la période coloniale et remaniées par divers textes depuis l'indépendance, prévoient l'accès à un droit de propriété privée par des procédures d'immatriculation mais qui sont très peu utilisées en milieu rural.

Enfin, à ces deux régimes fonciers établis, s'ajoutent les pratiques sociales informelles qui donnent des droits nouveaux, entre le droit moderne et le droit coutumier, socialement admis et appliqués (PESCAY, 1999).

Les deux objectifs du PFR sont d'une part de « sécuriser les droits fonciers des acteurs de base », notamment pour favoriser une meilleure gestion à long terme (investissements) et pour réduire les litiges fonciers et en faciliter leur règlement; et d'autre part d'élaborer un outil, ou « documentation foncière », à usages multiples : administration foncière, aménagements fonciers, gestion des terroirs et des ressources naturelles » (BOSC.P-M, CHAUVEAU. J-P et al, 1996).

Le travail de ce projet partant des réalités locales a servi de base de réflexion pour l'élaboration de la nouvelle législation foncière moderne adoptée le 18/12/98 par l'Assemblée Nationale. Le stage de Matthias KOFFI vise à évaluer l'impact du PFR sur la sécurisation foncière et éventuellement tenir compte de ces résultats dans l'élaboration des décrets d'application de la nouvelle loi foncière.

2. PRESENTATION DES CONDITIONS ECONOMIQUES, POLITIQUES ET ECOSYSTEMIQUES DE PRODUCTION DU CACAO DANS LA ZONE D'ETUDE

2.1. Le marché international du cacao

Comme nous allons le montrer, les "lois du marché" sont essentiellement contrôlées par les pays consommateurs.

Historiquement, comme tous les commerces des grands Empires, le développement de la cacao culture dans les différentes colonies avait pour but le ravitaillement régulier et peu coûteux des métropoles et la création, grâce aux revenus du cacao, d'un marché pour l'industrie métropolitaine. Le "pacte colonial" interdisant l'industrialisation des colonies, ces pays n'étaient que les lieux de production de matière première.

Ainsi, le marché mondial du cacao est basé sur un rapport de force défavorable aux pays producteurs, souvent très dépendants du cacao.

Le prix du cacao est fixé dans les bourses du cacao (surtout marchés à terme) des pays consommateurs en fonction des prévisions de récolte et de broyage au cours de la campagne sans tenir compte des coûts de production. Il est ainsi essentiellement spéculatif et instable(ASSOUMOU.J, 1971).[1]

En outre, la courbe de l'offre du cacao est atypique. En effet, ne pouvant refuser l'échange car le cacao est une denrée périssable, le producteur essaie de vendre plus de marchandise quand les prix du cacao. Ceci permet alors aux pays consommateurs de se constituer des stocks à bon marché qui vont encore peser sur les cours pendant plusieurs années. (ASSOUMOU.J, 1971)

Pour essayer de pallier cette instabilité du marché, a été créée ,dans les cadre des accords du CNUCED, l'organisation mondiale pour le cacao ou International CoCoa Organisation (ICCO). Les membres en sont les Etats producteurs et consommateurs.

C'est cette organisation qui, en plus de son rôle de suivi statistique, est théoriquement garante de l'application des Accords Internationaux sur le cacao signés depuis 1972 (1972, 1975, 1980, 1986, 1993).

Cependant la portée de ces accords a souvent été limitée d'une part car, c'était une gestion à court terme du problème avec des fourchettes de prix s'appliquant à un stock régulateur ou des contingents. Et surtout, l'ICCO n'a pas de moyen de contrôle pour en garantir l'application. Elle ne peut pas contrôler l'offre de cacao à un niveau international (même si les Etats signent l'Accord et font preuve de bonne volonté), car les Etats producteurs eux-mêmes, ne peuvent contrôler l'offre au niveau du pays à cause du coût élevé de la gestion des stocks.

Ainsi les Accords Internationaux sur le Cacao deviennent rapidement vides de sens.

C'est une des raisons pour laquelle le prix du cacao reste très instable.

[1] La réglementation des marchés à terme prévoit qu'on peut acheter jusqu'à 18 mois à l'avance!

De plus, les Institutions de Bretton Woods font pression dans la majorité des pays producteurs pour libéraliser les filières : soit en supprimant les subventions aux intrants (cas de l'Indonésie où la cacao culture en très consommatrice); soit en stoppant l'intervention de l'Etat dans la production et la commercialisation et enfin surtout en supprimant le soutien des prix aux producteurs (cas de la Côte d'Ivoire et, de façon moindre, du Ghana).

Ainsi, l'organisation du marché international du cacao laisse les producteurs dans une situation de plus en plus incertaine au niveau des prix. Cette insécurité pourrait donc limiter ses prises de risque et influencer ses investissements à court et moyen terme et cela, au profit éventuellement d'autres cultures de façon à partager les risques, comme nous le verrons par la suite.

2.2. Contexte économique et politique de production du cacao en Côte d'Ivoire

2.2.1. Présentation générale de la Côte d'Ivoire

Couvrant 322 463 Km², la Côte d'Ivoire est limitée par l'océan atlantique au sud, le Libéria et la Guinée à l'ouest, le mali et le Burkina au nord et enfin le Ghana à l'est (voir carte en annexe 1). Habitée par 13,6 millions de personnes (1993), la Côte d'Ivoire reste le moteur de l'Afrique de l'ouest sub-saharienne avec un PIB d'environ 3 000 milliards de FCFA[2] en 1993.[3]

Indépendante depuis 1960, la Côte d'Ivoire (nom officiel depuis le 26 mars 1959) a été dirigée par Houphouët BOIGNY (PDCI[4]) jusqu'en 1993 puis par Henri Konan BEDIE (PDCI) actuellement encore au pouvoir. Après Bassam puis Abidjan, la capitale politique est Yamoussoukro depuis 1983, mais Abidjan reste la capitale économique.

En 1998, la population rurale en Côte d'Ivoire était de 53 % de la population (57,3 % en 1995), ce qui était assez faible pour un pays non développé.

Avec une densité moyenne de 38 hab/Km2 (en 1993) (AIRAULT, 1998), la population est répartie de façon très inégale sur le territoire ivoirien. En effet, la densité de population en milieu rural dans la zone forestière est trois fois supérieure à celle du nord du pays. Cependant certaines zones, notamment dans le sud-ouest restent peu peuplées et offrent encore une réserve forestière disponible pour de nouveaux fronts pionniers agricoles.

Cette disparité de densité de population se comprend non seulement à partir de l'histoire ancienne du peuplement de l'Afrique de l'ouest mais aussi et surtout par l'histoire contemporaine des migrations vers les boucles du cacao et par l'attraction qu'a longtemps exercée la ville d'Abidjan.

La Côte d'Ivoire a, en effet, été longtemps, et reste encore une terre d'accueil pour les migrants de la sous-région. Pendant les périodes de "boom", les plantations cacaoyères et caféières ont attiré une importante population originaire des régions de savane ivoiriennes et surtout burkinabés ainsi que maliennes.

Les données disponibles sur les migrations sont peu nombreuses, anciennes et souvent contestées. En 1988, la population non ivoirienne représentait 28 % de la population totale du pays. La question des immigrés et de « l'ivoirienneté » est en Côte d'Ivoire, comme sous

[2] 1 FCFA = 0,01 FF en août 1999.

[3] La Côte d'Ivoire est dans la zone CFA (Communauté Financière d'Afrique de l'ouest). Sa langue officielle et administrative est le français.

[4] Parti Démocratique de Côte d'Ivoire

d'autres latitudes, très sujette à polémique et cela a des répercutions en milieu rural notamment sur la précarité du statut des manœuvres étrangers et des planteurs immigrés, principalement en matière de foncier.

Il existe plus d'une soixantaine d'ethnies en Côte d'Ivoire que l'on peut regrouper en quatre grands groupes ethno-linguistiques présents dans cette partie de la sous-région (voir Carte annexe 2) : le groupe des Kwa (akan et lagunaires) (Baoulé, Agni, Abron, Attié,...dans l'est et le centre, le groupe des Krou (Guéré, les Bété, les Dida,...) dans le sud ouest forestier, le groupe Mandé (Malinké, Dioula...) et le groupe Gour (appelé aussi "voltaïque") (Senoufo, Koulango, Lobi) dans le nord du pays.

Comme nous le verrons, les migrants qui sont venus dans notre zone d'étude, et donc les planteurs d'aujourd'hui, sont issus de tous ces grands groupes.

2.2.2. Evolution du contexte économique et politique en Côte d'Ivoire

Depuis les années 50 la croissance économique de la Côte d'Ivoire est soutenue grâce à l'extraction de bois et surtout aux productions de café-cacao.

L'agriculture a, en effet, été orientée vers les cultures d'exportation pour financer l'industrialisation du pays démarrée dans les années 50.

Pour favoriser le développement de ces cultures, Houphouët BOIGNY a misé sur le "pari libéral" en ouvrant le pays vers l'extérieur en appelant de la main d'œuvre des pays voisins (notamment "voltaïque").

Les revenus agricoles ont été massivement transférés dans le secteur industriel et dans la réalisation d'infrastructures mais aussi dans le secteur agricole. Les filières cacao et café ont été soutenues par les sociétés d'Etat (SODE) intervenant jusque dans les années 80 dans la diversification des productions agricoles, par l'intermédiaire de la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles (CSSPPA). Elles ont, en effet, bénéficié de prix garantis qui décalent le prix payé au producteur par rapport aux fluctuations du cours mondial.

Cependant après avoir remporté un grand succès au niveau de la croissance (8 % pendant 20 ans) , le pays traverse à partir de 1981 une crise économique et financière qui se répercute sur le secteur agricole affectant plus particulièrement les planteurs de café et de cacao comme nous le verrons dan la partie 3.

Cette chute déséquilibre l'économie ivoirienne encore insuffisamment diversifiée.

Ne pouvant même plus, en 1987-88, rembourser le service de sa dette déjà plusieurs fois ré échelonnée, la Côte d'Ivoire met en œuvre une série de plans d'ajustements structurels, et de mesures accélérées par la dévaluation du franc CFA en 1994 : notamment libéralisation des prix, privatisations, promotion de l'investissement privé, mesures qui vont se répercuter directement dans les filières café et cacao.

Notons que l'économie ivoirienne connaît un reprise depuis 1995 avec un taux de croissance de 6 % par an et une maîtrise de l'inflation (7,7 % en 1995 contre 32,5 % en 1994) ce qui crée de nouveau un contexte favorable aux investissements, en particulier en agriculture.

Le secteur industriel est en pleine expansion. Il croît de 10 % par an depuis 4 ans et de plus en plus de sociétés étrangères s'implantent en Côte d'Ivoire, surtout dans le secteur de transformation du cacao.

2.2.3. La libéralisation des filières café et cacao en Côte d'Ivoire

Le café et le cacao restent aujourd'hui les filières-clés de l'économie ivoirienne.

Premier producteur mondial de cacao depuis 1978, la Côte d'Ivoire maintient aujourd'hui sa position sur les marchés du cacao malgré la chute des monnaies asiatiques, et ce grâce notamment à la qualité de ses produits.

Elle reste le troisième producteur mondial de café. Cependant, elle a vu chaque année sa part de marché s'éroder ce s'explique par une baisse de la production.

Cette baisse est due à l'effet conjugué du vieillissement du verger et de la désaffection des agriculteurs liée aux prix très peu rémunérateurs (chute des cours mondiaux). La chute des prix payés aux producteurs risque d'être aggravée car les prix ne sont plus garantis par l'état depuis 1998 et donc la chute des prix mondiaux n'est plus tamponnée par l'Etat.

Pour remédier à ces difficultés, un programme de relance caféière a été initié en 1994 afin de régénérer les vergers. Ce programme joue un rôle dans notre zone d'étude au niveau de l'approvisionnement en pieds sélectionnés.

Dans le cadre de sa réforme économique et après avoir libéralisé la filière café (prix libre depuis 1998), la Côte d'Ivoire s'est engagé dans la libéralisation de sa filière cacao depuis 1998.

Sous la pression des institutions de Bretton Woods, la Caistab (Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles), organisme qui a servi depuis l'indépendance à financer le secteur mais aussi l'Etat, va être démantelée au 1er octobre 1999. Elle sera remplacée par un organisme privé, paritaire (privé, Etat).

Déjà, après avoir longtemps été contrôlé (fixation de prix plancher et plafond), le prix proposé aux planteurs est désormais libre, même si le gouvernement propose encore un "prix indicatif de campagne". Ainsi, on passe d'une situation où le cacao était une culture sûre pour le planteur avec un achat et un prix garantis, à une situation où le cacao devient aussi peu sûre que les autres cultures avec un prix fluctuant (répondant de nouveau aux lois de l'offre et de la demande) et un achat devenu incertain avec une filière de commercialisation désorganisée.

D'autre part, de nouvelles procédures garantissent la "transparence" de l'attribution des licences d'exportation du cacao.

Le problème qui semble poindre dans le pays est que la filière cacao ne soit, certes, plus contrôlée par l'Etat, mais par un petit noyau de grands groupes industriels.

En effet, déjà les sociétés ivoiriennes peinent pour trouver des financements pour la campagne 1998-99, car les banques leur préfèrent les sociétés disposant d'appuis dans les pays développés. De plus, des grands groupes comme CARGILL s'installent dans le pays alors qu'auparavant ils traitaient avec des sociétés locales. Ils prennent une licence d'exportation et ouvrent des installations de transformation (CARGILL ouvre en 1999 une unité de broyage de fèves de cacao) (AIRAULT.P, 1998).

Ainsi cette libéralisation de la filière menace et les unités économiques ivoiriennes en aval, et les petits planteurs en amont de la filière.

2.2.4. Les structures liées au développement agricole de la zone

Enfin, au niveau de l'organisation du monde paysan, le gouvernement encourage depuis les années 70 la création de Groupements à Vocation Coopérative (GVC) autour de la commercialisation des produits agricoles d'exportation (notamment café et cacao) qui se sont regroupés en unions locales et en fédérations (ou faîtière) au niveau national.

Les GVC jouent aujourd'hui un grand rôle au niveau des villages, notamment dans la commercialisation du café et du cacao, ainsi que dans l'approvisionnement en intrants.

L'accès au crédit est un point important surtout pour des cultures pérennes ou les investissements et les coûts peuvent devenir lourds (variétés sélectionnées, traitements...).

Or la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) créée en 1968 ayant été liquidée en 1991, les possibilités de financement en milieu rural sont assez limitées et se résument à l'utilisation des "ristournes" donnés par les GVC, voire le réseau mutualiste des CREP (Caisses Rurales d'Epargne et de Prêts), par les banques commerciales acceptant de prêter à la population rurale, mais uniquement dans le cadre de la commercialisation du café et du cacao.

L'accès au crédit est également assuré par le système traditionnel informel et le système de financement par les circuits commerciaux privés.

2.3. Présentation des conditions écosystèmiques de la zone d'étude

2.3.1. Situation géographique et justification du choix de la zone d'étude

Notre zone d'étude est située dans la Région d'Abengourou. Située au centre-est de la Côte d'Ivoire (voire carte 5), cette région est située dans la zone équatoriale de plaines. Elle est limitée au nord par le département d'Agnibilékrou, à l'est par le Ghana, à l'ouest par le fleuve Comoé et au sud par les départements d'Abidjan et Aboisso.

Nous avons choisi la région d'Abengourou car nous voulions étudier la dynamique d'une zone d'anciens fronts pionniers. Or cette région fut la première boucle du cacao dans les années 20.

A l'intérieur de cette région, nous devions choisir une petite zone d'étude. Les deux semaines passées au mois de mai dans la région, pendant laquelle nous avons travaillé avec les agents de l'ANADER, nous ont permis de constater que la zone autour de la route de Niablé, à l'est d'Abengourou était une des plus actives au niveau des replantations cacao mais aussi café. C'est donc dans cette zone que nous avons travaillé en étant basés à Angouakro (voir carte 6).

Compte-tenu du peu de temps d'enquête (8 semaines) dont nous disposions et des contraintes de temps pour le déplacement (nous devions nous rendre aux champs et dans les campements à pied ou en vélo), nous avons décidé qu'il ne fallait pas plus d'une heure de trajet en moyenne pour se rendre sur un lieu d'enquête. Nous avons donc pris en gros un rayon de 6 à 10 Km autour d'Angouakro comme première base pour notre zone d'étude.

Ensuite, à partir de la carte au 50 000ème (voir carte 7) dont nous disposions, nous avons fait un cercle autour des 3 grands bas-fonds à la périphérie des deux villages Angouakro et Kouakou N'Dramankro en empruntant les pistes et les chemins partant de ces deux villages et permettant d'accéder aux campements.

La zone ainsi délimitée couvrait globalement les finages des deux villages que nous avons finalement conservés comme zone d'étude. En effet, au sud notre zone s'arrête où commence le finage de Djangobo ; au nord et à l'ouest le finage d'Affalikro limite notre zone et à l'est commence le grand finage de Niablé.

Carte 5 : Localisation du Département d'Abengourou en Côte d'Ivoire, source VENNETIER.P, 1978

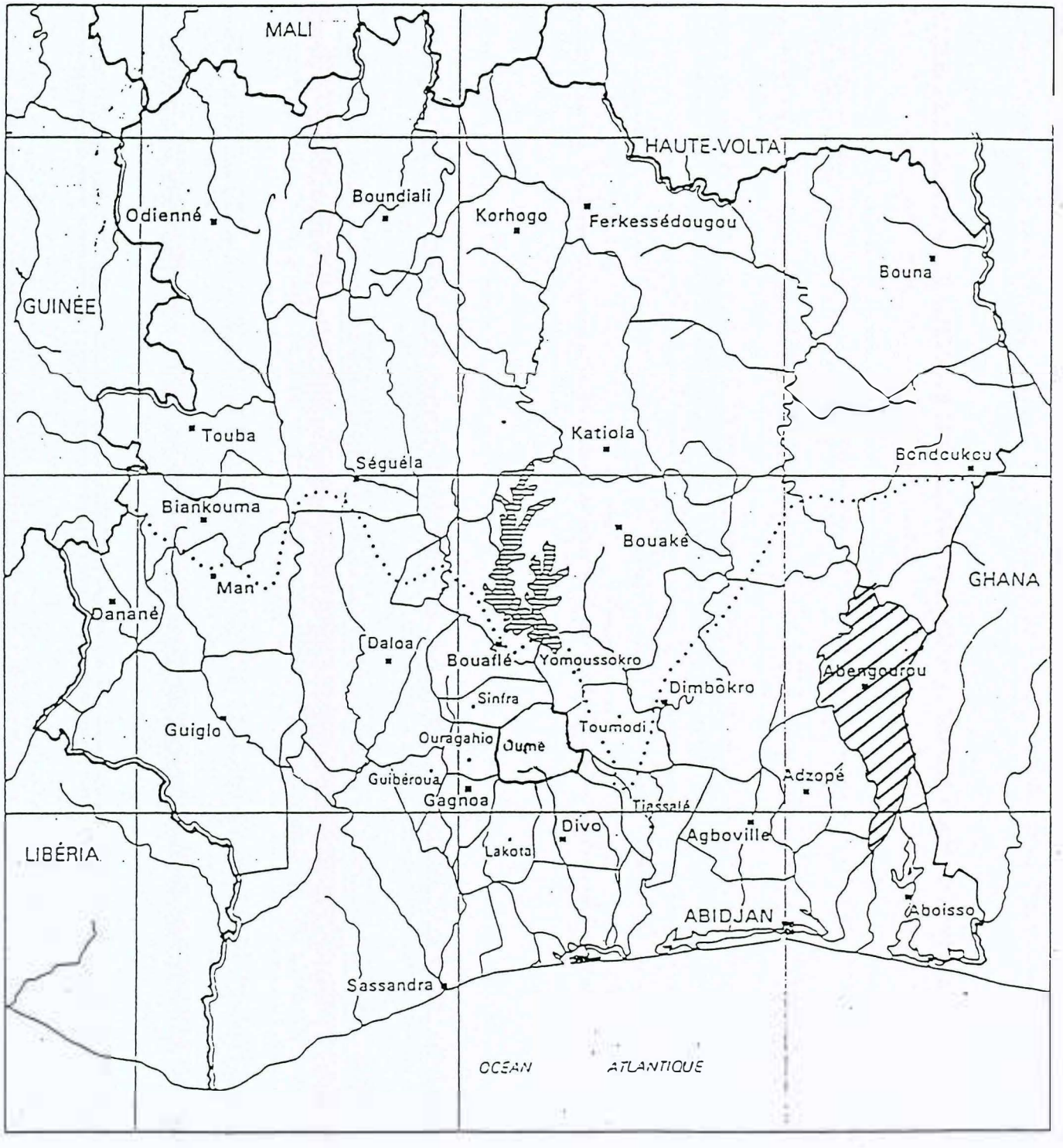

- Préfecture
- Sous-Préfectures de la Préfecture de Gagnoa et Sous-Préfectures voisines de celle d'Oumé
- Sous-Préfecture d'Abengourou
- Limite septentrionale de la forêt

0 100 km

Echelle 1 : 4 000 000

Carte 6 : localisation de la zone d'étude dans le département d'Abengourou, source : BNEDT.

Carte 7 : localisation de notre zone d'étude (carte au 50 000 ème), source BNEDT, 1971.

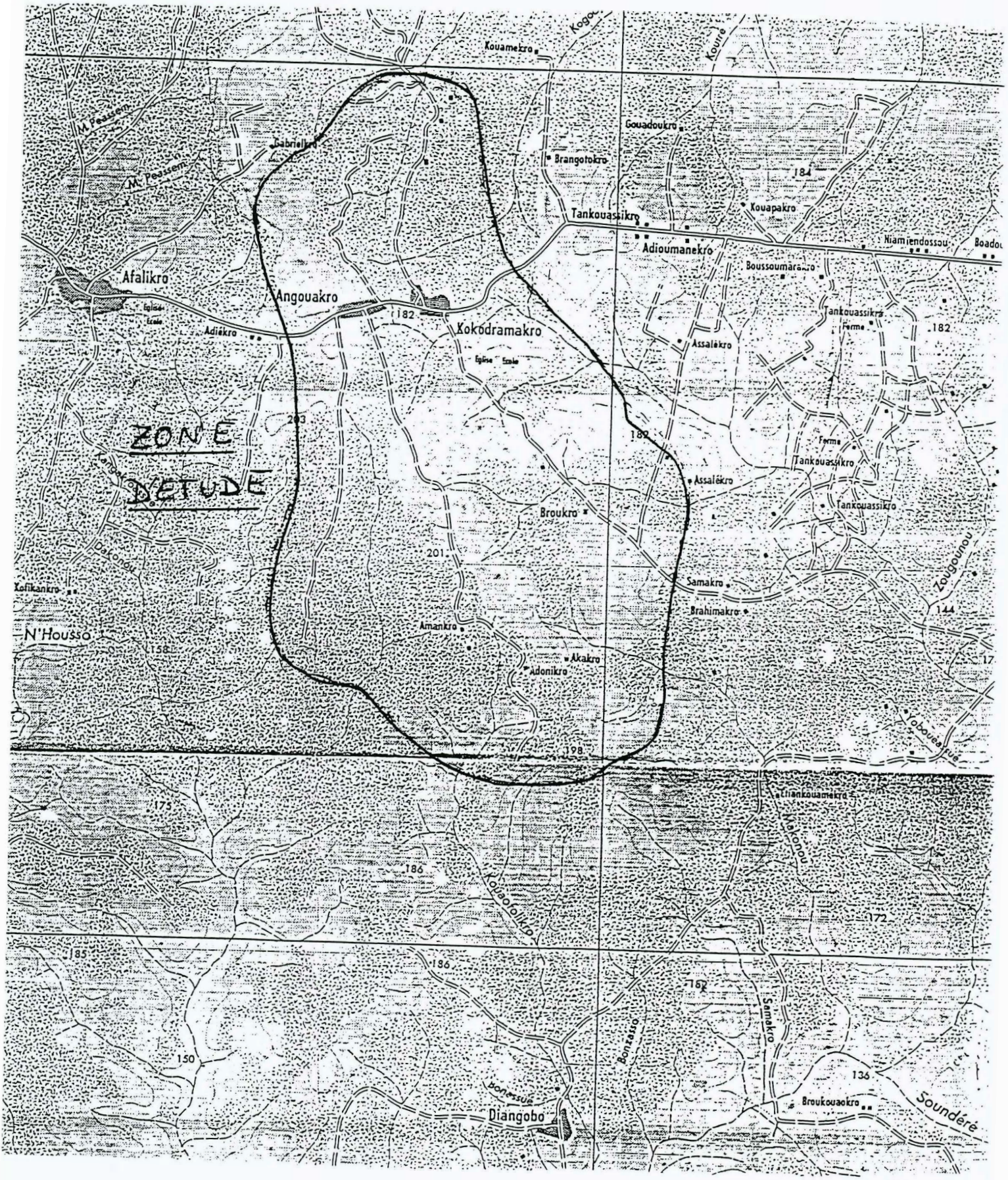

2.3.2. Analyse de l'écosystème de la zone d'étude

2.3.2.1. Le climat

La zone d'étude est située dans la zone à climat équatorial de transition atténué (baouléen). [5]

C'est un climat à 4 saisons :

- une grande saison pluvieuse de mi-mars à mi-juillet (4 mois),
- une petite saison sèche de mi-juillet à fin août (1,5 mois),
- une petite saison pluvieuse de septembre à mi-novembre (2,5 mois),
- une grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars (4 mois) avec 15 à 30 jours d'Harmattan.

Comme le montre la carte ci-dessous, notre zone d'étude se situe entre les isohyètes 1 200 et 1 300 mm par an.

Carte 8 : Pluviométrie annuelle totale au Ghana et en Côte d'Ivoire : moyennes des années 1951-1989, d'après L'Hôte et al. (1996) in P.PETITHUGUENIN (1998).

Carte Pluviométrie annuelle totale au Ghana et en Côte d'Ivoire : moyennes des années 1951-1989 d'après L'Hôte *et al.* (1996). */ Total annual rainfall in Ghana and Côte d'Ivoire: means for 1951-1989, as per L'Hôte* et al. *(1996).*

[5] La zone d'étude est la limite entre le climat équatorial de transition (attien) et celui de transition atténué (baoulé). Les différences entre les deux ne sont pas grandes (dans le climat de type « attien », la saison pluvieuse commence en mars au lieu de mi-mars et la deuxième saison des pluies est irrégulière. D'après G.GIRARD, J. SIRCOULON et al, dans « Le milieu naturel de Côte d'Ivoire » datant de 1971, la zone semble plutôt dans le type « attien », mais un autre document (Minagra, SODETEG, SCET) datant de 1997 la situe en type « baouléen ». Nous pensons que depuis 25 ans, il y a de grandes chances que la limite du climat « attien » soit descendue vers le sud et que donc notre zone d'étude soit plutôt de type « baouléen ». De plus, d'après nos entretiens, les saisons des pluies semblent correspondre plutôt au type « baouléen ».

En moyenne, la pluviométrie dans la région d'Abengourou est comprise entre 120 et 200 mm par mois durant 7 mois par an, les valeurs les plus élevées étant enregistrées par les mois de juin, mai et octobre par ordre décroissant.

Comme le montre la carte ci-après, la pluviométrie moyenne sur toute la zone forestière a diminué entre la période 1951-69 et 1870-89.

Carte 10 : Déplacement vers le sud des isohyètes au Ghana et en Côte d'Ivoire : périodes 1951-1969 et 1970-1989, d'après L'Hôte et al. (1996), in P.PETITHUGUENIN, 1998.

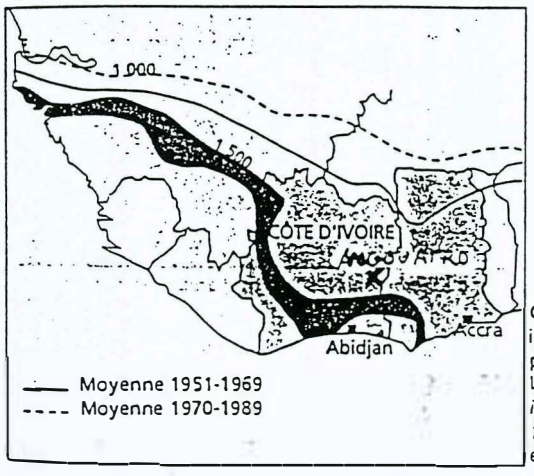

Carte . Déplacement vers le sud des isohyètes au Ghana et en Côte d'Ivoire : périodes 1951-1969 et 1970-1989, d'après L'Hôte et al. (1996). */ Southward shift of isohyets in Ghana and Côte d'Ivoire: 1951-1969 and 1970-1989 periods, as per L'Hôte et al. (1996).*

De même, la pluviométrie annuelle à la station d'Abengourou calculée sur la période 1919-1994 est de 1320 mm environ (avec un maximum et un minimum observés de 2.000 mm et 600 mm environ. Sur la période 1970-1994, elle n'est que de 1240 mm, soit une baisse de 6 % par rapport à la série précédente (il nous faudrait la pluviométrie pour les années 1995-98).

Ceci montre que la pluviosité des dernières décennies a été marquée par une légère baisse par rapport aux périodes antérieures.

L'évapotranspiration potentielle (ETP)[6] est de 1500 mm/an environ. Le maximum correspondant au mois de mars (152 mm) et le minimum a lieu au mois d'août (95 mm) (Minagra, SODETEG, 1997).

Compte-tenu des valeurs de pluviométrie et de l'ETP, six mois de l'année présentent un déficit hydrique[7] (ETP > Pluviométrie) alors que six mois sont excédentaires. Il y a donc six mois de saison sèche et six mois de saison pluvieuse dans l'année, comme nous pouvons le voir sur le graphique 2.

[6] « L'ETP représente la quantité d'eau maximale susceptible d'être évaporée par une couvert végétal abondant, couvrant bien le sol, en phase active de croissance et alimenté en eau de façon optimale » (M.ELDIN dans « Le Milieu Naturel de Côte d'Ivoire », p91.

[7] Le déficit hydrique (ETP-P) traduit si une saison est sèche (ETP<P) ou pluvieuse (ETP>P).

Graphique 2 : Evolution de la pluviométrie et de l'ETP, d'après les données de AVENAR, J (et al), 1997.

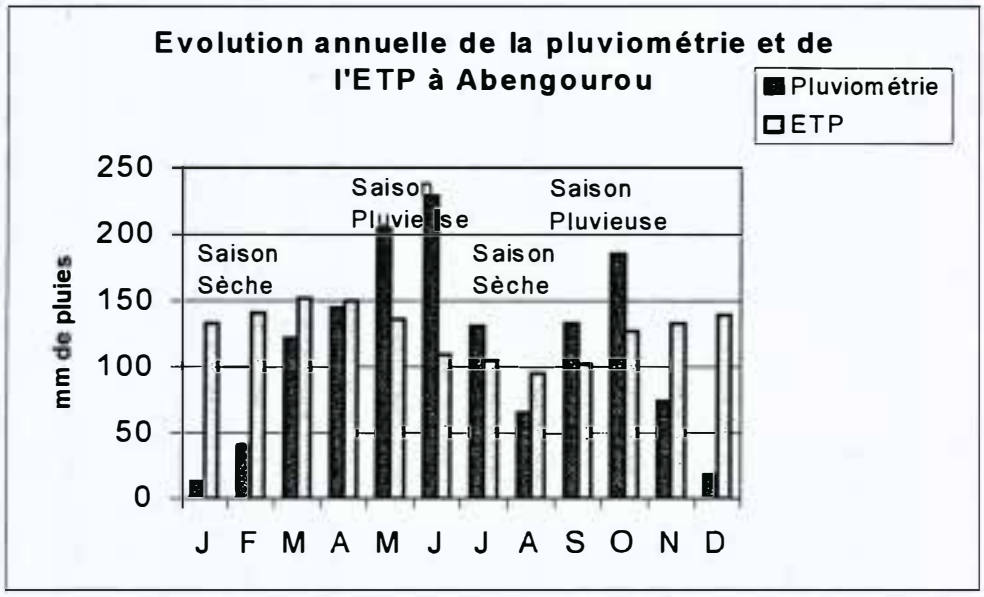

Les température maximales oscillent, quant à elles, entre 29°C et 36°C, alors que les températures minimales varient de 19°C à 22°C. L' amplitude thermique (différence entre les températures maximales et minimales moyennes du même mois) varie de 7°C en juillet à 15°C en janvier (Minagra, SODETEG, 1997).

La zone est ainsi caractérisée par une stabilité relative de la température, caractéristique des régions tropicales humides.

2.3.2.2. Topographie

Notre zone d'étude est située dans le bassin versant de la Comoé qui limite à l'ouest la région Moyen-Comoé.

Le relief de la zone est très vallonné. C' est une succession de bas-fonds et d' interfluves convexes ou plan-convexes avec un réseau hydrographique dense. Les altitudes se situent autour de 180-200 m.

La pente générale de la zone d' étude est nord-ouest/sud-est.

On a une alternance de plateaux et de bas-fonds assez plats orientés parallèlement à la pente générale. On a également quelques petites vallées en « V » secondaires. En effet, dans les zones à réseau hydrographique plus dense et plus ramifié, les vallons sont plus encaissés alors que dans les zones à pénéplaine à réseau moins dense, les bas-fonds sont des plaines alluviales relativement larges.

2.3.2.3. Réseau hydrographique

Nous sommes dans la partie de la zone au sud de la route, dans le bassin versant du Manzan qui est un des principaux affluents de la Comoé.

Le nord de la zone d'étude (au-dessus de la route) est dans le bassin versant du Niablé qui est lui-même un affluent du Manzan. Dans ces cours d'eau se jettent de nombreux petits marigots.

Dans la région centre-est, seule la Comoé a un régime permanent. Les autres rivières peuvent tarir, essentiellement pendant les années de faible pluviosité. Les marigots ne sont qu'à écoulement saisonnier.

Pour la Comoé, le maximum d'écoulement a lieu en septembre-octobre avec une « petite crue » en juin-juillet sous l'influence de la plus grande pluviométrie en amont de son bassin versant (Burkina-Faso). La Comoé est en décrue à la fin de la saison sèche, au mois de février avec des débits en moyenne de 0,2 m3/s alors que les débits mensuels varient de 2,5 m3/s, en mars, à 576 m3/s en septembre.

Pour le Manzan, on distingue deux périodes de crues : juin-juillet et septembre-octobre, qui correspondent aux saisons de pluie de la zone. En général, il tarit pendant la grande saison sèche. Les débits moyens sont de 0,1 m3/s (février) à 9 m3/s (octobre).

2.3.2.4. Géologie

Les formations géologiques de la région du Moyen-Comoé sont assez homogènes. Elles appartiennent à l'étage des flyshs éburnéens datant de plus de deux milliards d'années et sont constitués de grés arkoses et de schistes arkosiques avec de nombreux graviers d'épaisseur variable (« stone-line » ou ligne de gravats). Cependant, l'homogénéité est rompue par endroits, notamment vers Niablé vers la frontière ghanéenne, par des inclusions de granites éburnéens. Ce sont des granites calco-alcalin indifférenciés ou à deux micas. Le substratum granitique est cerné par une auréole de roches métamorphiques (micaschiste à biotite) assurant la transition entre le granit et les roches schisteuses. Il nous semble avoir observé un affleurement sur le bord d'un bas-fond dans notre zone d'étude. (Minagra, SODETEG, 1997).

2.3.2.5. Pédologie

Les sols de la zone sont des sols ferralitiques (rouges) profonds, de texture moyenne à fine. Ils sont plus ou moins gravillonaires et à drainage parfait. Ce sont des sols favorables aux cultures vivrières ainsi qu'au café/cacao. (Minagra, SODETEG, 1997).

Sur le terrain, nous avons pu observer plusieurs types de sols (source : observations)[8] qui ne portent pas les mêmes cultures :

-sur les plateaux (interfluves), le sol est une terre rouge appelée localement *M'bagné*.[9] Cette terre est ôcre-rouge assez fine, argileuse. C'est essentiellement dans ce type de sol que se situent les plantations de café/cacao.

-sur le bord des interfluves entre la terre rouge et la terre du versant, le sol appelé *Eti* (« terre du plateau »), est une terre brune argilo-sableuse, gravillonnaire en surface. Les plantations sont sur ce type de sol également.

-sur les versants des bas-fonds (*plé*), le sol, appelé *M'Bon,* est limoneux-sableux de couleur beige à brune. On y cultive le maïs, manioc, arachide, igname... (vivrier)

- dans les bas de versants des bas-fonds, le sol appelé *Agnuan* (sable), est un sol sableux grossier blanc. C'est là que sont cultivés les tomates. Les villageois l'utilisent parfois pour faire des briques ou le vendent en ville aux entreprises de construction.

---

[8] Notre description des sols observés est réalisée avec l'aide d'une coupe pédologique faite dans la région d'Abengourou (AVENARJ-M (et al) « Le milieu de Côte d'Ivoire », 1971.

[9] Cette terre est utilisée par les Agni pour construire les maisons. Ils s'en servent pour faire les murs. On observe encore de nombreuses maisons de terre rouge aujourd'hui, notamment dans les campements, cependant elles sont remplacées petit à petit par les maisons en « dur » dans les villages.

-dans certains plats de bas-fonds, on trouve un sol noir hydromorphe, humique et organique appelé *Assiéblé* (« terre noire »). C'est là qu'est cultivé le riz.

2.3.2.6. Composantes biologiques : flore et faune

« L'écosystème originel est la forêt dense humide semi-décidue caractérisée par une chute simultanée des feuilles des grands arbres. Les espèces des strates inférieures, dépendantes du micro-climat forestier interne sont sempervirentes »[10].

Dans les rares lambeaux de forêt qui restent dans la zone d'étude (forêt sacrée et friche forestière unique), nous avons pu observer des strates bien marquées : une strate faible, un tapis feuillu dense, de petits rejets d'arbres, la première canopée se situe aux environs de 3 mètres, beaucoup d'arbres culminent à 50 mètres environ Il y a d'assez nombreuses lianes mais aucun palmier (source : observations).

La forêt abrite, ou plutôt abritait, une faune diverse : singes, serpents, biches, agoutis et rats, tous chassés pas les paysans.

Il y a une vingtaine d'années, la faune sauvage était encore très nombreuse mais la disparition de la forêt a supprimé son habitat naturel. Le gibier se fait donc de plus en plus rare dans la zone.

Comme nous allons le voir tout de suite, la végétation cultivée est constituée essentiellement de plantation de café et/ou de cacao, de champs de vivrier, de friches de vieilles plantations abandonnées (surtout café)...

2.3.3. Présentation de l'écosystème cultivé

2.3.3.1. Zonage de l'écosystème[11]

Le dessin ci-après montre les deux séquences qu'on retrouve dans le paysage de la région : les bas-fonds et les interfluves.

Interfluves : c'est là que se situent toutes les plantations de café et de cacao ainsi que les friches (assez peu nombreuses)

Bas-fonds : c'est dans le plat des bas-fonds qu'on trouve du riz et de nombreuses retenues d'eau le long du marigot, à proximité de champs de tomates (sur le bas-versant du bas-fond). On trouve aussi sur les versants des bas-fonds du maïs, du manioc, de l'arachide... Une partie des bas-fonds est envahie par le *djéka* (arbuste) et par surtout Chromoleana *odorata* (appelé "Sékou Touré") , adventices assez hautes et très envahissantes.

[10] AVENARJ-M (et al) « Le milieu de Côte d'Ivoire », 1971

[11] Nous utiliserons de façon abusive le terme « écosystème » pour désigner la biocénose.

Figure 1 : Présentation schématique de l'écosystème cultivé

Les parcelles sont limitées par des arbres, essentiellement le kolatier, mais aussi avocatiers, orangers, manguiers. Les parcelles sur le plateau sont bien délimitées. Et même, de jeunes pieds de kolatiers sont encore plantés pour bien délimiter les parcelles.

2.3.3.2. Habitat

L'habitat est mixte, c'est-à-dire qu'il est à la fois groupé en villages et dispersé dans une multitude de campements.

Un campement est un groupe de quelques cases situées au sommet d'un plateau, à proximité des terres fertiles et des plantations et juste en amont d'un bas-fond pour avoir accès à l'eau.

Ces cases sont normalement habitées par le propriétaire, qui y réside parfois, mais surtout par les manœuvres (métayers et salariés) qui travaillent dans les plantations du propriétaire (qui possède même les ustensiles de cuisine).

Le campement est entouré presque toujours d'une cocoteraie, d'une petite palmeraie et souvent de quelques champs de gombo, aubergine, arachide et maïs pour la consommation des ménages qui y résident.

Notre zone d'étude, abrite plus d'une dizaine de campements.

La distinction entre village et campement est assez floue, il semble que ce soit surtout une question de taille. Mais cela se traduit aussi, pour le village, par une organisation sociale plus complexe avec un système de chefferie et une administration plus fine dans les villages (un chef pour chaque communauté....).

En général un village est né d'un campement qui s'est développé.

Le nom des campements et des villages peuvent être, soit tiré d'une caractéristique des habitants, d'une anecdote ou d'une légende, soit attribué en raison d'une particularité locale topographique, géographique ou botanique (Niablé signifie « feuilles noires », Aniassué vient « rivière aux bords sableux ») soit encore, et c'est le cas le plus fréquent pour les campements, il est formé du nom de chef de campement qui est le propriétaire des plantations ou du fondateur, suivi du suffixe *kro* qui signifie « village » en agni. Par exemple, Angouakro est un campement dont le fondateur était Nanan Angoua et Kouakou N'Dramankro a été créé par Kouakou N'Draman.

3. ETUDE DE L'HISTOIRE AGRAIRE DE LA ZONE D'ETUDE

Les villages dans lesquels nous avons mené notre étude ont été créés au début du siècle. Ainsi, nous avons basé notre analyse de l'évolution des systèmes agraires jusqu'au XXème siècle sur la bibliographie générale concernant la région de notre zone d'étude. Les sources qui nous ont permis de reconstituer l'histoire agraire de la zone depuis le début du siècle jusqu'à nos jours sont essentiellement les entretiens que nous avons menés avec les anciens du village complétés par la bibliographie.

3.1. Avant les années 1910 : les systèmes de culture sur abattis-brûlis/chasse-ceuillette

Jusque dans les années 1910, le système agraire dans la zone d'étude (voir figure 3) est un système de culture sur abbatis-brûlis avec deux années de culture (igname- taro- banane plantain, puis arachide- maïs- banane plantain). La mobilisation rapide de la fertilité se fait par le brûlis de la matière organique abattue et son renouvellement est assuré par une friche forestière de longue durée.

L'outillage utilisé pour défricher est manuel (machette) et le transport se fait sur tête.

Sur la base de nos lectures et compte tenu de la richesse faunistique des forêts, nous supposons qu'il n'y a pas d'élevage (et ce jusqu'à ces 30 dernières années) dans la zone. Le système d'abattis-brûlis est en effet associé à des pratiques de chasse, mais aussi de cueillette en forêt.

3.1.1. Les premiers systèmes d'abattis-brûlis

Nous supposons que jusqu'au XVIème siècle, les systèmes de culture étaient des systèmes de culture sur abattis-brûlis associant déjà taro, igname et banane. En effet, quelques ignames africains étaient déjà domestiqués dans cette zone. Les plantes asiatiques arrivent en Afrique de l'Ouest à la fin du premier millénaire de notre ère, notamment le taro et le bananier.

Jusqu'au XVème siècle, les zones forestières de la côte guinéenne restent peu peuplées[12] la population en Afrique de l'Ouest étant alors surtout concentrée en zone sahélienne, là où prospéraient les grands empires qui exportaient l'or du Sahara et faisaient du commerce.

Les premières vagues de migration sur le littoral guinéen et dans l'aire forestière datent du XV ème siècle.

On peut supposer que les populations ont migré vers les côtes attirées par le commerce avec les Européens. En effet, depuis l'arrivée des portugais dans le Golfe de Guinée à la fin du XVème siècle, rejoints par les anglais, français, et espagnols, se développent des comptoirs tout le long de la côte où étaient échangés esclaves, produits de traite (ivoire, peaux des singes...).

L'installation de ces arrivants a été possible grâce à un contexte forestier très peu habité. Le développement de cette population a été certainement facilité par l'adoption, dès le XVIème siècle de plantes américaines apportées par les Portugais d'Amérique du sud, telles que : le manioc, le maïs américain, l'arachide, la patate douce, certains haricots ainsi que des ignames asiatiques qui complètent la gamme de taros, ignames... Les gens pratiquent alors un

[12] A.DUBRESSON, J-Y MARCHAL, J-P RAISON, « Les Afrique au sud du Sahara », p 124, Géographie Universelle, Ed BELIN/RECLUS, Paris, 1994.

système de cultures associées où les deux saisons des pluies permettent de jouer sur la complémentarité entre racines et tubercules à haut rendement et cycles longs, bananiers, haricots et maïs à cycle court de sorte que la soudure est toujours assurée[13].

En outre, les trouées défrichées comportant souvent encore de grands arbres, ont favorisé la diffusion d'espèces héliophiles comme le palmier à huile dont les graines étaient utilisées en sauce et la sève fermentée comme boisson (riche en sucre et en alcool).

3.1.2. Le peuplement de la région par les Agni au XVIIIème restructure le finage villageois

La région de notre zone d'étude a été plus densément peuplée à partir du XVIIIème siècle avec l'arrivée des Agni du N'Dénéan, rameau du groupe Akan originaire du sud-ouest de l'actuel Ghana. En effet, ce sous-groupe émigre vers le milieu du XVIIIème siècle pour fuir la domination des Ashanti (autre rameau Akan de la région de Kumasi au Ghana) et le risque d'être vendu comme esclave pour les Amériques.

Comme le montre la figure ci-dessous, bloqués par les Ashanti à l'est, ils fuient vers l'ouest (vers l'actuelle Côte d'Ivoire) puis se fixent dans une zone écologique semblable à celle qu'ils quittaient mais aussi et surtout encore très peu peuplée. En effet, ces groupes ne migrent pas plus loin, car plus à l'est, la rive droite de la Comoé est déjà occupée par les Attié, les Abbey et les Baoulés, autres rameaux Akan immigrés auparavant.

Figure 2 : L'installation des Agni dans la région d'Abengourou au XVIIIème siècle.

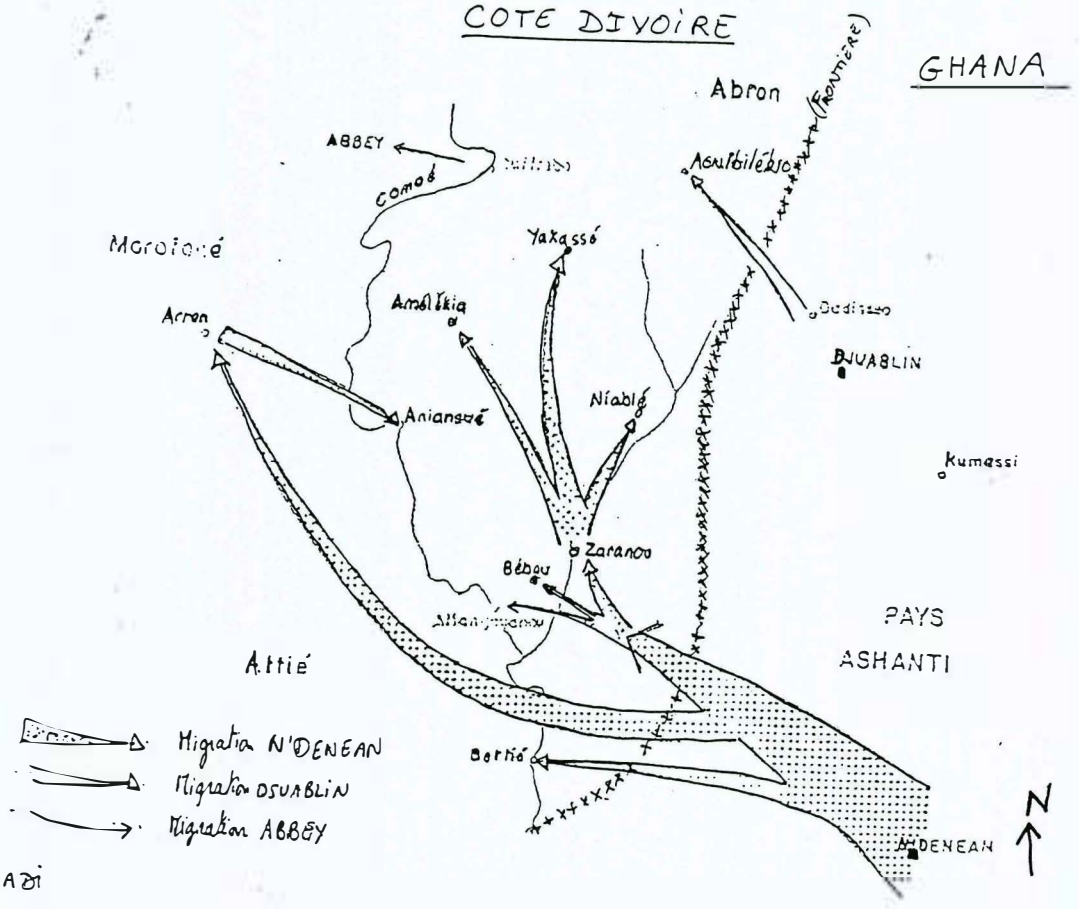

Source : Kindo BOUADI

[13]A.DUBRESSON, J-Y MARCHAL, J-P RAISON, « Les Afrique au sud du Sahara », p 124, Géographie Universelle, Ed BELIN/RECLUS, Paris, 1994.

Cette étape du peuplement de la zone est importante car c'est l'organisation sociale des Agni et notamment leur maîtrise du foncier qui vont déterminer la constitution du finage en économie de plantation au XXème siècle.

Comme le montre le dessin ci-après, le village Agni est un groupe de cases organisé par quartiers lignagers[14] situé au sommet du plateau, à proximité des terres fertiles et juste en amont d'un bas-fond pour avoir accès à l'eau. C'est encore le cas aujourd'hui des campements et des villages de la zone d'étude.

Le finage est constitué d'une ceinture agricole autour du village, puis de terre de chasse et de cueillette.

La ceinture agricole est constituée de champs, de friches arborées et de forêt dont les parcelles familiales[15] sont d'abord bien délimitées, puis plus lâches au fur et à mesure qu'on s'éloigne du village. Par analogie à ce que nous observons aujourd'hui et sur la base de nos enquêtes, nous supposons que les terres sont cultivées après abattis partiel de la forêt (les grands arbres ne sont pas abattus directement, mais on les tue par le feu de sorte qu'ils tombent et pourrissent sur la parcelle).

Les terres de chasse peuvent être des lots très vastes qui, après mises en valeur des premières terres par la famille du premier occupant, peut devenir à terme un village issu de la dispersion du premier. Ceci sera notamment le cas au moment du développement des plantations au XXème siècle.

Le chef, fondateur du village ou descendant de celui-ci, est le chef politique et religieux, ainsi que le chef de terre. Avec ses notables, ils se partagent le finage et en sont les administrateurs. Ce sont eux qui en accordent le droit d'usage et jouissent dès cette époque d'une rente foncière vis à vis des étrangers qui s'installent dans le village. Cette rente foncière est non seulement une rente « en nature » puisque l'étranger donne au chef de la terre qu'il occupe ¼ ou 1/3 de sa récolte. Mais c'est aussi une rente « en travail » car avant de se voir attribuer une terre, l'étranger doit avoir séjourné au moins trois ans au village, en travaillant donc certainement (pour pouvoir être nourri) dans les champs du chef qui l'accueille.

Ces modes d'appropriation et de rémunération de la rente foncière sont ceux qui seront utilisés à partir des années 1950 pour l'accueil des migrants dans les plantations.

Une des choses qui fait de l'histoire du peuplement de la zone par les Agni une étape très importante pour expliquer les différenciations des systèmes de production, en particulier la proportion de plantations et de friches, est que, **après le peuplement de la zone par les Agni, aucune terre n'est sans maître**.

En effet, certes la terre appartient à la première personne qui s'y installe, mais l'organisation socio-politique en « poupées russes » des Agni place d'abord toutes les terres, mêmes inoccupées sous l'autorité d'un chef.

---

[14] Nous entendons par « quartier lignager », un quartier regroupant les cours des familles (famille élargie : parents, enfants, grands-parents, oncles, tantes...) appartenant au même lignage. La société Agni est une société matrilinéaire ; l'appartenance au lignage se transmet donc par la mère.

[15] Nous entendons par « parcelle familiale », la parcelle attribuée à une famille par le chef et qui se situe en général derrière la cour familiale.

Le premier niveau de l'organisation politique est le village constitué de l'ensemble de plusieurs familles (cellules sociales de base). Le chef de village est le maître de toutes les terres, même inoccupées, entourant le village jusqu'aux terres occupées par un autre village (ou tout au moins sur un rayon d'une distance couverte pendant un ou deux jours de marche, i-e 40-80 km). Seul le chef a l'autorité d'approprier une terre à un chef de famille qui découvre une forêt inoccupée (terre de chasse).

Au-dessus du village, le sous-groupe ou la tribu est organisé sur le même modèle avec la souveraineté d'un village sur les autres. Le chef de ce village est le chef supérieur des terres de tous les villages qui sont sous son autorité, jusqu'au premier village appartenant au sous-groupe voisin.

Le souverain d'un organisation confédérale dirige ces sous-groupes et est le chef « suprême » des terres de tous les sous-groupes jusqu'aux terres appartenant au premier sous-groupe de la confédération voisine (ici Agni du Djuablin au nord, Agni du Sanwi au sud, Attié et Abbey à l'ouest et Ashanti à l'est).

Toutes les terres de la zone où le chef de la Confédération Agni exerce son autorité sont donc d'office sous sa responsabilité, elles peuvent être inoccupées mais appartiennent de fait à la Communauté Agni de la Confédération via son chef.

Ainsi, où que les gens s'installent dans la zone, ils sont sur une terre appartenant à un chef Agni et doivent donc en respecter les règles. Ceci explique que les migrants arrivant en zone forestière à partir des années 1950, devront se plier aux règles des Agni qui revendiquent ainsi toutes les forêts comme les leurs, ce qui jouera un rôle dans l'accès au foncier des « autochtones »[16] par rapport à ces « allogènes »[17].

Notons également que la société Agni est à cette époque une société fondée sur l'exploitation d'une main d'œuvre servile (esclaves[18] et gagés[19]) en charge des travaux agricoles pour le compte des Nobles[20] et des Hommes libres[21]. C'est cette main d'œuvre qui va permettre la mise en place des plantations dans les années 1910-20.

---

[16] Autochtones ; "Qui est issu du sol même où il habite, qui est censé n'être pas venu par immigration ou n'était pas de passage" (Dictionnaire "Le Petit Robert", Ed 1996, p160.

[17] Allogènes : Population "dune origine différente de celle de la population autochtone et installée tardivement dans le pays" (Dictionnaire "Le Petit Robert", Ed 1996, p 61).

[18] Les **esclaves ou *Kanga* ou *Akoâ*** sont des étrangers originaires le plus souvent du nord du pays. Après avoir été achetés, ils reçoivent en entrant dans la cour des maîtres des noms tirés souvent de proverbes. Les liens avec le milieu originel sont complètement rompus pour créer un nouveau réseau de parenté. Ce sont eux qui sont en charge de tous les travaux agricoles.

[19] Le **gagé ou *Aobafoué*** : est une personne mise volontairement en gage à cause de sa mauvaise conduite notamment pour dettes. Le chef de famille va contracter volontairement une dette auprès d'une autre famille en échange du jeune homme. Celui-ci vit dans la dépendance totale de son nouveau maître qui peut exiger de lui n'importe quel service jusqu'à ce que sa famille rembourse l'argent auquel cas il redevient libre. Le gagé conserve son nom et ses liens avec sa famille d'origine.

[20] Les **nobles ou *Dihyé*** constituent le sommet de la hiérarchie sociale avec tout d'abord la noblesse de rang qui possède les chaises ou *Bia* ramenées du Ghana au moment de l'exode des Agni. Ils peuvent fonder un village et en être le chef. Bien qu'on puisse être anobli, l'octroi d'une *Bia* est toujours posthume mais transmissible. Traditionnellement, les nobles ne devaient pas travailler, des serviteurs le faisaient pour eux.

[21] Les **hommes libres** sont d'origine noble et ne dépendent de personne. Ce sont le plus souvent des descendants de nobles qui ont émigré sans emporter leur chaise ou *Bia*.

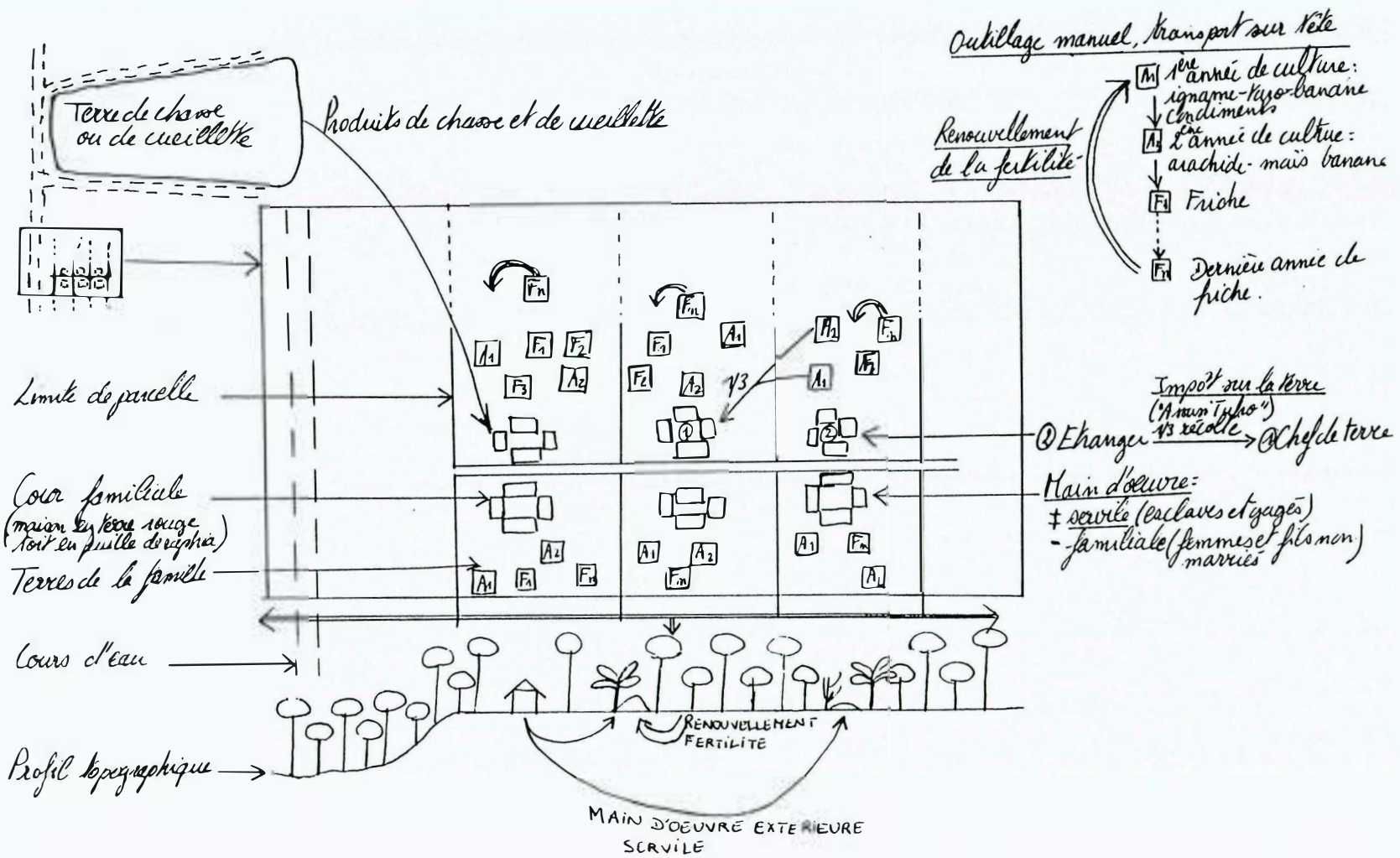

Figure 3 : Système d'abattis-brûlis/cueillette des Agni à partir du XVIIIème siècle jusqu'à 1910

La colonisation française de 1895 aux années 1910 transforme les pratiques de chasse et de cueillette, mais pas le système d'abattis-brûlis

A partir de la colonisation française du N'Dénéan en 1895, la région est soumise à l'exploitation coloniale et doit fournir des produits de traite comme l'ivoire, les peaux de singe (ces bêtes sont chassées en forêt) ainsi que le caoutchouc sauvage issu de la saignée d'hévéas (Fautumia *elastica* et Carpodemis *hirsuta*) poussant spontanément dans toutes les forêts de la zone.

Ces produits de cueillette et de chasse sont collectés dans les anciennes terres de chasse, mais aussi dans de nouveaux territoires occupés. En effet, certes la livraison du caoutchouc était obligatoire pour chaque chef de famille, mais il semble qu'ils en tiraient des revenus certainement assez intéressants au point de pousser beaucoup plus loin leurs recherches et donc d'occuper de nouvelles terres de chasse.

Le développement de commerce de produits coloniaux n'a pas modifié le système agraire en place mais a donc certainement permis une occupation plus grande des terres via les territoires de chasse et de cueillette.

On peut supposer que la mise en place de travaux forcés, notamment pour le tracé des routes, a joué sur la force de travail disponible et donc la surface défrichée par an par les propriétaires fonciers.

Pour conclure, à l'aube des années 1910, le système agraire en place dans la zone est un système d'abattis-brûlis associé à des pratiques de chasse et de cueillette. Il est caractérisé par une appropriation éminente du foncier de la zone.

3.2. Des années 1910 à 1950 : l'adoption des systèmes de production vivrier-plantation

A partir des années 1910, les Agni adoptent les cultures pérennes, d'abord le cacao puis le café.

Le système agraire dominant sur cette période est un système combinant les cultures vivrières à quelques plantations dont la surface reste limitée, par le manque de main d'œuvre (voir figure 5).

La mobilisation rapide de la fertilité se fait toujours par le brûlis de la matière organique abattue. Puis elle relayée, en ce qui concerne les plantations, par une mobilisation à moyen terme effectuée au niveau des racines qui puisent les minéraux de la solution du sol issus de la dégradation lente de la matière organique stockée dans l'humus recouvrant le sol sous forêt.

Le renouvellement de la fertilité est encore en partie assuré par une friche forestière car toute la surface défrichée par an n'est pas plantée.

Le mode de défrichement est toujours basé sur un outillage manuel. Le transport est totalement sur tête en début de période puis il en partie remplacé, tout du moins pour les longues distances (entre villes), par le transport par camion (gros volumes, traction à moteur).

3.2.1. Introduction du cacao dans la région

A l'origine, le cacaoyer pousse à l'état spontané dans les forêts tropicales des bassins de Magdalena, de l'Orenoque et de l' Amazone (Vénézuela, Colombie, nord du Brésil, Guyane). Il se serait répandu dans le Nord de l' Amérique du sud et en Amérique centrale grâce aux singes, écureuils et perroquets qui en dispersaient les graines sur de grandes distances (LERY.F, «Le cacao », 1971, PUF, in ASSOUMOU.J, 1977).

En 1519, les conquistadors espagnols débarquent au Mexique et découvrent le "*xocoatl*", appellation Maya pour désigner le cacao alors utilisé comme tribut à la cour, comme monnaie d'échange et dont on faisait aussi une boisson fortifiante et aphrodisiaque. Les religieux d'Oaxaca y ajoute du sucre et de la vanille pour en faire du chocolat. Les Espagnols en encouragent alors la culture aux Caraïbes et en Amérique Latine. Les Français, les Anglais, les Hollandais et les Portugais la développeront également dans leurs colonies. Ainsi, de nouvelles plantations apparaissent au XVIIème et XVIIIème au Brésil, Sud-est asiatique et Afrique.

En Afrique, le cacao est donc introduit avec la colonisation. Comme le montre la figure ci-dessous, après avoir transité par les îles de Sao Tomé et Fernando Po (au large du Gabon) où il a été introduit depuis le Brésil dans les années 1820-30, il gagne le continent européen dans le dernier quart du XIXème siècle : la Gold Coast (actuel Ghana, en 1879), le Cameroun (1887), le Gabon (1890) et la Côte d'Ivoire en 1895.

Carte 11: La diffusion du cacao en Afrique de l'Ouest, source : J-P CHAUVEAU, "L'innovation cacaoyère".

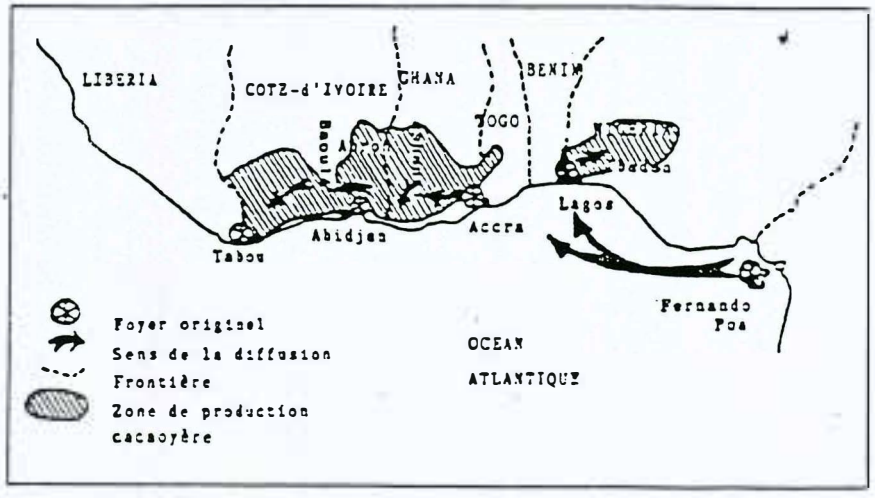

A partir de 1900, l'administration tente d' introduire la culture du cacaoyer dans le N' Dénéan mais elle est confrontée au refus de la population de pratiquer cette culture. Elle fut cependant rendue obligatoire en 1905.

3.2.2. Adoption des systèmes de plantation vivrier-plantation

Les premiers à adopter cette nouvelle culture sont les chefs et les notables à partir de qui va être diffusé ce nouveau système de production associant cultures vivrières et cultures pérennes (CHAUVEAU J-P, « L'innovation cacaoyère- Histoire comparée de la cacao culture en Afrique de l'ouest »).

Pourquoi l'élite adopte-t-elle le cacao et comment est-ce possible ?

Les chefs et les notables doivent faire face à une crise. En effet, d'un côté les cours du caoutchouc se sont effondrés avec le développement des plantations d'hévéa en Asie. D'un autre côté, leurs anciennes sources de revenus leur sont interdites car désormais les Européens ont la main- mise sur le secteur aurifère et la pacification forcée sous occupation coloniale les empêche de poursuivre leurs activités guerrières.

Ainsi, ils n'ont plus de source de revenu monétaire qui leur permette de continuer à constituer leur trésor familial. En effet, une des bases de la reconnaissance sociale dans les sociétés Akan est la possession d'or.

Les chefs et les notables Agni cherchent donc de nouveaux moyens d'accumuler de la richesse.

La culture du cacao s'impose par rapport à celle de la cola et du palmier à huile car, nous supposons que, d'une part elle est plus rémunératrice que l'huile de palme, celle-ci étant concurrencée par l'huile d'arachide produit dans les zones sahéliennes. La proximité du Ghana déjà producteur a d'ailleurs certainement joué un rôle, car les échanges entre les deux régions frontalières étant intensifs, la nouvelle richesse affichée par les planteurs Ashanti ghanéens a certainement dû marquer l'élite Agni ivoirienne.

D'autre part, la commercialisation du cacao est certainement plus simple que celle de la cola, car toute la production est achetée par les colons (d'autre part, nous supposons que la demande en cola a diminuée avec la chute des grands empires sahéliens). Le réseau de récolteurs et de traitants de caoutchouc se convertit d'ailleurs massivement dans la production et la traite de cacao (CHAUVEAU J-P, « L'innovation cacaoyère- Histoire comparée de la cacao culture en Afrique de l'ouest »).

Mais aussi et surtout la reconversion dans la production de cacao s'impose car elle s'intègre parfaitement au système de culture sur abattis-brûlis déjà en place.

En effet, comme le montre le dessin ci-dessous, le mode de mobilisation de la fertilité et les pratiques culturales des deux premières années sont les mêmes sauf qu'on plante les jeunes pieds de cacao au milieu du vivrier. Puis les cultures pérennes remplacent la friche arborée.

Figure 4 : Le passage du système de culture sur abattis-brûlis au système associant vivrier-plantation sur front pionnier.

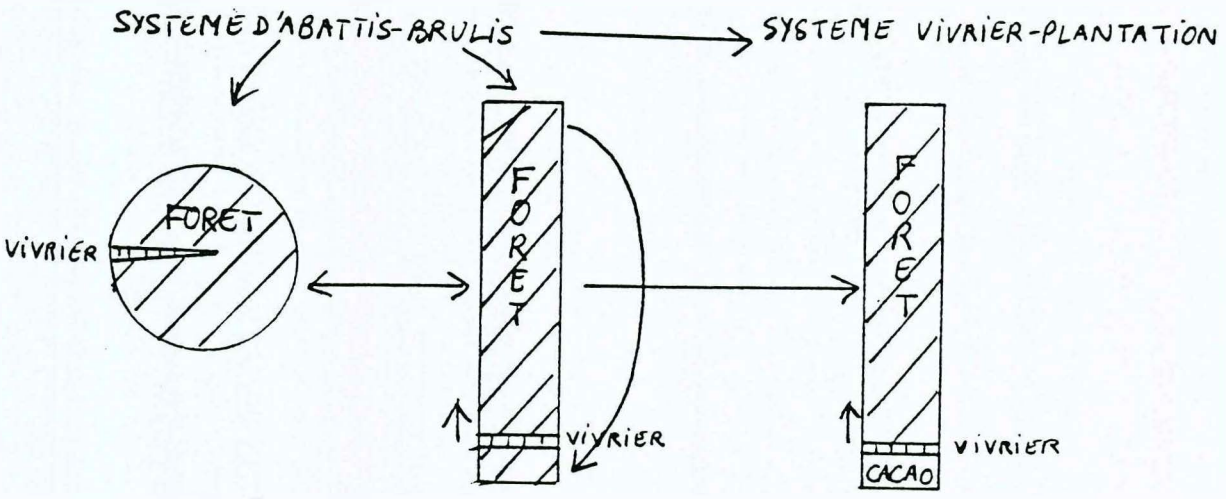

Ces systèmes Vivrier- Plantations se développent sur les interfluves là où on cultivait déjà les cultures vivrières, car la terre (argileuse rouge) y est la plus fertile.

Les deux premières années de plantation n'ajoutent pas de charge de travail puisque le semis des cultures vivrières et des jeunes plants de cacao se fait au même moment. Ensuite les jeunes plants profitent des sarclages effectués dans les cultures vivrières.

Le problème peut se poser au niveau de l'entretien des plantations. Nous n'avons pas de données sur les calendriers de travail alors pratiqués. Cependant, à partir de nos enquêtes, il apparaît que les cacaoyers dans les années 1910-20 entraient tardivement en production (6-7 ans) et produisaient de façon irrégulière. Au-delà des caractéristiques moins favorables des espèces cultivées à cette époque par rapport à celles d'aujourd'hui, nous supposons que les plantations étaient alors menées de façon plus extensive (par rapport au temps de travail au niveau de l'entretien et donc de la récolte).

Les travaux agricoles étant à la charge de la main d'œuvre servile (esclaves et gagés). Nous supposons donc que les Agni nobles achetaient éventuellement plus d'esclaves.

Ainsi, Jusqu'à la deuxième guerre mondiale les plantations sont inférieures à 10 ha.

Les principaux facteurs limitant le développement des plantations sont :

-les moyens de transport des produits qui, jusque dans les années 20 (arrivée des premiers camions à Abengourou), se fait sur tête puis en pirogue jusqu'à la lagune. Avec le développement des routes reliant notamment Abengourou à Abidjan (1918) et Niabley à Abengourou (1937) (Source : BOUADI.K), le transport des produits par camion se développe. Libérés de la corvée de portage, les Agni peuvent agrandir leurs plantations.

- les travaux post-récolte sont alors exigeants en temps de travail (nettoyage des fèves de cacao après fermentation et séchage ou décorticage des grains de café) qui seront en partie mécanisés dans les années 70.

- le principal facteur limitant est la main d'œuvre. De plus, la main d 'œuvre servile disparaît peu à peu. En effet, les esclaves qui avaient le droit de défricher une portion de forêt et de la cultiver pour leur propre compte, s'affranchissent grâce aux revenus tirés des plantations installées sur leur portion de forêt. Même s'ils deviennent en réalité des métayers à vie, car ils doivent donner la moitié de leur récolte à leur ancien maître, ils ne sont plus en charge des travaux agricoles de celui-ci. La main d'œuvre devient essentiellement familiale.

Le fonctionnement de ce nouveau système agraire combinant les cultures vivrières aux plantations montre que la question du renouvellement de la fertilité sur les terres occupées par les plantations risque de poser problème dans le futur. En effet dans ces conditions, il n'y a plus de friche qui assure cette fonction.

Le problème ne se pose pas encore dans ce système car les surfaces plantées sont limitées à cause du manque de main d 'œuvre. Une partie des terres cultivées en vivrier sont donc encore laissées en friche.

Avec l'adoption de ce nouveau système de plantation, des villages se créent. En effet, à partir des terres de chasse et de cueillette, notamment celles occupées pour la récolte de l'hévéa sauvage, des campements sont créés autour desquels sont cultivées les plantations (source : enquêtes). Les membres de la famille du chef de terre viennent à leur tour mettre en culture la forêt suivis des premiers migrants issus des régions proches (Barbo- koulango) à partir du milieu des années 40, le campement grandit, voire se déplace de façon à être le plus proche possible des routes ouvertes entre-temps, des plantations, restant en bordure de bas-fond.

3.2.3. Evolution des cultures pérennes pratiquées

La première culture pérenne pratiquée dans le système vivrier- plantation est le *pétékoutié*, cacao dit « français » (*Amelonado*) introduit par les colons au début du siècle. Comme nous l'avons vu précédemment sa diffusion doit surtout à l'adoption par les chefs et les notables du système vivrier- plantation. Elle est facilitée par l'existence des plantations pilotes «*Bloffoué coco boho*» («le champ de cacao du blanc») installées par l'administration coloniale de façon à toucher à peu près toute la région (voir annexe 3).

D'autre part, en 1910 le café sauvage *Camaya* est découvert en forêt au sud du N'Dénéan (vers Bettié et Zaranou).

Dans les années 20 le pays Agni est encore principalement orienté sur la production de cacao (1ère boucle du cacao) tandis que la caféïculture progressait chez tous les peuples Akan à partir des premiers établissements proches de côtes (Elima, Bingerville, Bonoua, Dabou).

Dans les années 30, la caféïculture est devenue effective et systématique.

Chez les Agni, les gens plantent du café sur les nouvelles terres défrichées. Ils repiquent le café trouvé en pleine forêt *N'Dolibé*. (« Je l'ai trouvé »), dit « petits grains », car il donne de petits grains, ainsi que le café *Aboisso* (originaire de la ville d'Aboisso au sud) dit aussi « gros grains » qui donne de gros grains (la quantité vendue par récolte est supérieure) mais ne mûrit pas très vite (la fréquence de récolte est moindre).

Les agriculteurs remplacent le cacao par le café dans le système vivrier- plantation car le café entre plus tôt en production et de façon plus régulière que le cacao français. C'est-à-dire que le temps de récupération du capital est plus court avec le café et qu'il procure des revenus plus réguliers. De plus, le prix d'achat du cacao discriminatoire (payé le double aux planteurs européens) et particulièrement bas au lendemain de la crise de 1929, décourage les planteurs africains.

Conclusion : présentation du système Vivrier+ Plantation de la période 1910-1950

Le système est caractérisé par une culture du vivrier sur abattis-brûlis dont une partie de la friche y succédant est remplacée par une plantation.

Le renouvellement de la fertilité est encore partiellement assuré par la friche.

L'outillage est manuel.

Le transport se fait sur tête pour les courtes et moyenne distance et par camion pour les longues distances (en facilite la vente en ville).

Le principal facteur limitant la surface occupée par les plantations est la main d'œuvre qui n'est que familiale.

Figure 5 : Le système Vivrier+Plantation de 1910-1950

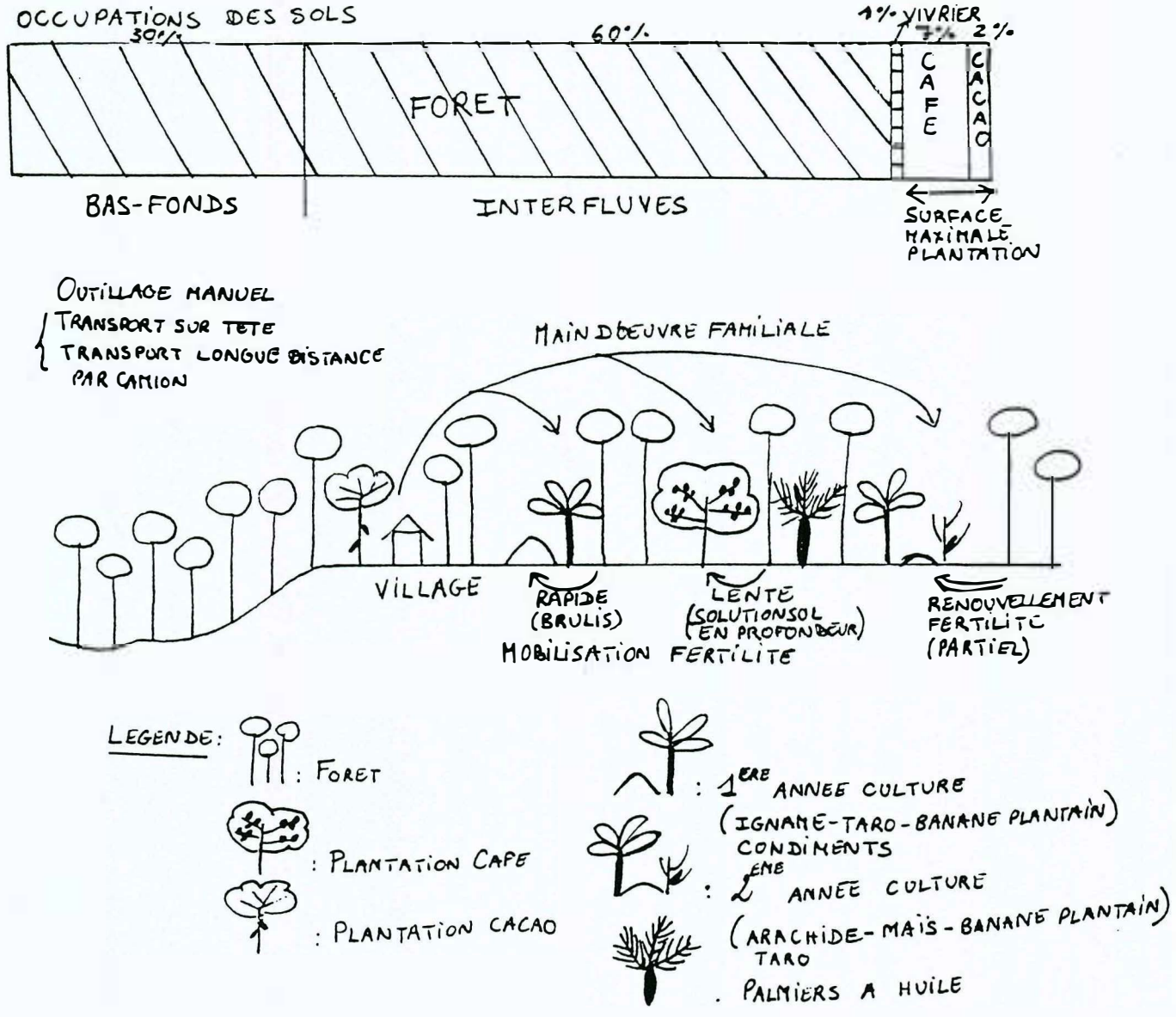

3.3. Des années 1950 aux années 1980 : développement de l'économie de plantation et progression d'un front pionnier.

Le système est caractéristique d'un système sur front pionnier avec l'arrivée massive de main d'œuvre, des défrichements de grande ampleur (une surface défrichée par an multipliée par 4 ou 5), dans le but de planter et de s'approprier le plus de terre possible.

Le système agraire caractéristique de cette période est dominé par les plantations (café ou cacao) et la forêt qui diminue rapidement (jusque dans les bas-fonds qu'on essaye de planter en cacao à la fin des années 70). Le vivrier occupe une surface non négligeable mais tient une place secondaire dans les systèmes de culture.

Il n'y a aucun renouvellement de la fertilité.

L'outillage reste manuel (complété de la hache) et les contraintes de transport sur courte et moyenne distances sont allégées avec l'acquisition de vélos, motos, et voitures "bâchées".

3.3.1. L'arrivée massive de main d'œuvre : les migrations

3.3.1.1. Les migrations dans la zone d'étude

L'afflux de main d'œuvre devient possible, car le contexte politique ivoirien change.

Tout d'abord, le Syndicat des Planteurs africains créé en 1944 par Houphouët Boigny se rend en Haute-Volta pour convaincre les habitants de ces zones de savane de venir travailler dans les plantations des zones forestières de Côte d'Ivoire. Mais le succès n'est pas retentissant, car les Travaux Forcés sont toujours en vigueur en Côte d'Ivoire, alors qu'ils ne le sont plus au Ghana. Les burkinabé qui veulent travailler dans les plantations continuent d'aller au Ghana.

Ce frein à l'arrivée de main d'œuvre est levé en **1946 avec la loi Houphouët Boigny qui abolit les Travaux Forcés en Côte d'Ivoire et permet ainsi d'augmenter la force de travail disponible plantations grâce à l'afflux de migrants**.

Nous supposons que la politique coloniale s'adoucit à ce moment là, car à la fin des années 40 l'Europe entre dans les «Trente Glorieuses». L'industrie notamment agro-alimentaire se développe, les usages alimentaires changent, la demande en café et en cacao augmente et donc la France ayant besoin de ces produits lève les barrières qui freinent le développement de leur culture en Afrique.

Comme le montre la carte ci-dessous, les migrations dans notre zone d'étude commencent dans les années 45-55 avec des migrants des régions proches (Barbo- Koulango et Agni d'autres lignages) mais s'intensifient surtout dans les années 55-65 avec des migrants du centre du pays (Baoulé) et dans les années 65-75, les migrants étrangers des régions de savane (burkinabé, maliens).

Carte 12 : Evolution des migrations vers notre zone d'étude

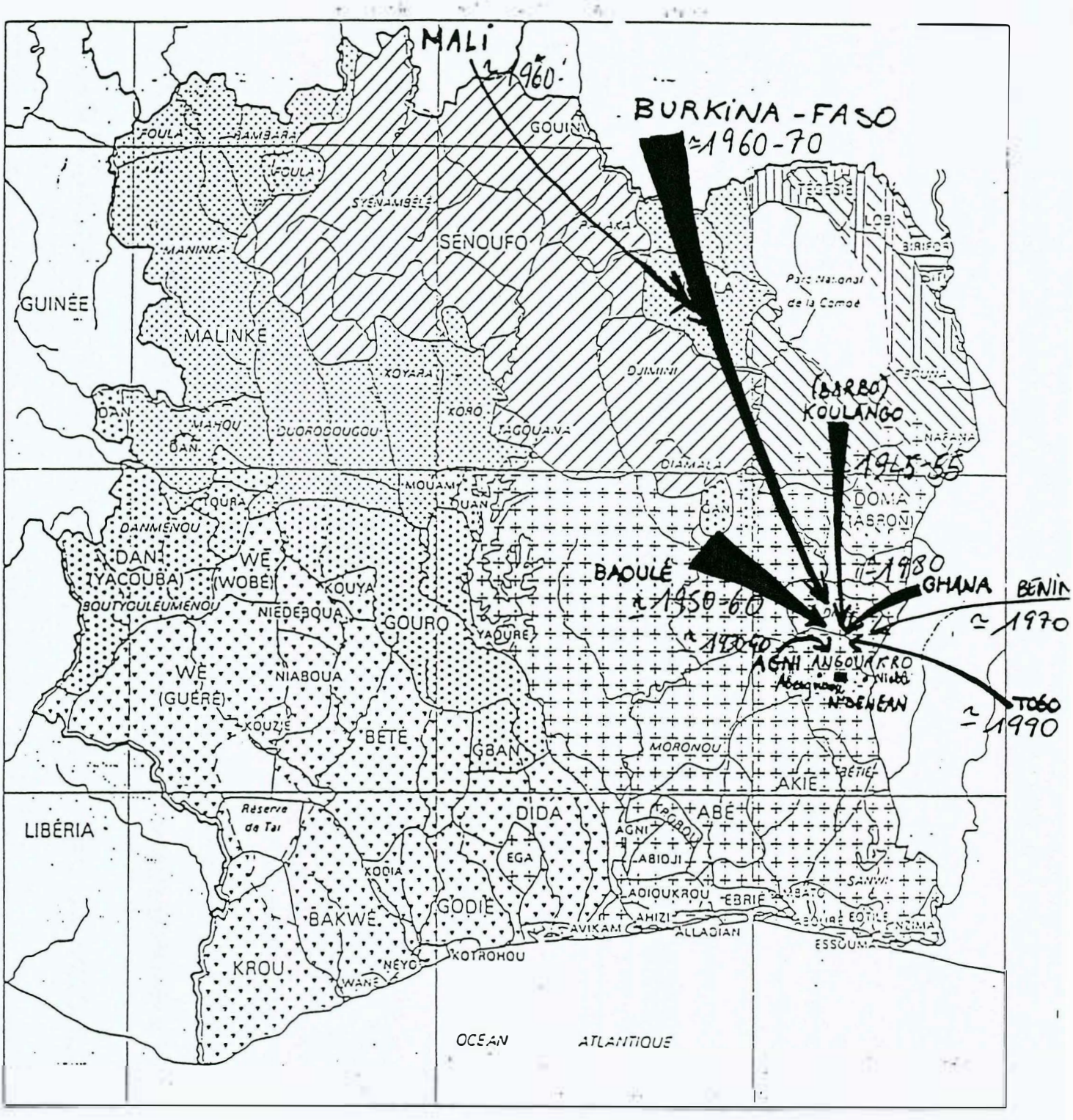

UNITÉ DE CARTOGRAPHIE - Ch. Chauvel

3.3.1.2. L'accueil des migrants

Comme nous l'avons vu précédemment, à leur arrivée, les étrangers venus pour créer des plantations trouvent le territoire entièrement approprié par les Agni. N'ayant pas de forêt libre d'accès, ils doivent se plier aux règles des Agni afin d'obtenir d'eux une portion de forêt. Ainsi, comme l'implique l'organisation sociale Agni, ils doivent séjourner au moins trois années au village avant qu'on leur attribue celle-ci.

En général, les migrants sont d'abord employés comme contractuels[22] pendant un an (voire deux) puis *aboussan*[23] pendant environ trois ans avant qu'on leur désigne une portion à défricher (source : entretiens).

Les nouveaux migrants sont en général d'abord contractuels car lorsqu'ils arrivent toutes les plantations en production ont souvent déjà été attribuées à des *aboussan* (métayers). En même temps, les propriétaires ont besoin de main d'œuvre pour défricher les nouvelles parcelles, faire la PAM[24], butter, désherber dans les cultures vivrières puis les récoltes, ainsi que pour entretenir les jeunes plantations non encore productives. Ils sont donc employés comme contractuels chez un planteur qui devient leur "tuteur", c'est-à-dire que c'est lui qui est responsable d'eux aux yeux du village. Le tuteur leur offrira dès que possible, une parcelle en *aboussan* puis, si tout se passe bien entre eux, les aidera à obtenir une forêt à défricher.

Après avoir été contractuel, le nouvel arrivé est *aboussan* (métayer) pendant quelques années. C'est-à-dire qu'il est en charge d'une plantation (en général au maximum 2 ha pour une plantation productive) qu'il doit nettoyer deux fois dans l'année, récolter. Après séchage et vente, il garde 1/3 de la récolte et le planteur 2/3.

Le propriétaire doit également fournir à son *aboussan* (métayer) un moyen pour se nourrir. Comme nous allons le voir dans la partie suivante, durant cette période la surface défrichée par an est importante, donc la quantité de vivrier produit l'est aussi. Comme les surplus se vendent mal, car au village tout le monde en produit, que la commercialisation vers les villes est très mal organisée, et que la demande y est faible , les *aboussan* (métayer) sont autorisés à se servir dans les parcelles de vivrier défrichées les années précédentes (maïs, taro, arachide, banane plantain).

Ainsi, les « premiers occupants » ou « autochtones » jouissent pleinement de la rente foncière. C'est une rente en « travail » avec les contractuels qui sont certes payés, mais qui, nous supposons, doivent recevoir des salaires dérisoires étant donné la quantité de migrants qui arrive et la position de force des Agni face à des migrants qui ne sont pas motivés par l'argent, mais espèrent obtenir une portion, ce qui ne se fera que s'ils s'intègrent bien dans la société Agni, c'est-à-dire s'ils en respectent les règles et surtout s'ils lui rendent le plus de services possibles en exigeant le moins possible.

D'autre part, les Agni jouissent d'une rente foncière en nature avec les 2/3 de la récolte des plantations qui leur reviennent. Cela représente la rémunération de la rente foncière et la rémunération du capital travail (ici surtout « capital travail » car les pieds de

[22] Un contractuel est payé pour une tâche bien précise, en général il est payé pour défricher une certaine surface de forêt, désherber ou récolter une certaine surface de cultures vivrières.

[23] Un *aboussan* est un métayer à qui le planteur confie une parcelle de plantation en production. L'*aboussan* fournit la force de travail et l'outillage manuel. Le propriétaire fournit le matériel biologique (pieds de café ou de cacao), les intrants éventuels et le matériel supplémentaire (pulvérisateur, voiture « *bâchée* »)

[24] "Faire la PAM" désigne l'opération de préparation du sol qui suit l'abattis et le premier brûlis. Cela consiste à rassembler toutes les branches non brûlées et les racines qu'on arrive à dégager puis à les brûler.

café et de cacao ne sont pas achetés, voire livrés gratuitement par la SATMACI) investi dans la plantation. Or le capital investi dans la plantation était déjà lui-même une rémunération de la rente foncière : son coût était donc assez faible. Ainsi les 2/3 de la récolte perçus constituent essentiellement la perception d'une rente foncière.

3.3.1.3. L'accès des migrants à la terre

Après avoir séjourné ces quelques années comme manœuvre au village, le migrant demande à son tuteur une portion de forêt. Si son tuteur est un Agni du lignage fondateur, l'attribution se fait directement. Si c'est lui-même un allogène installé depuis plusieurs années (Agni d'un autre lignage, Barbo-koulango, Baoulé), il le recommande auprès d'un des chefs de terre. (source : enquêtes)

Le chef de terre désigne l'emplacement[25] et la largeur de la portion de forêt qui sera défrichée. Il indique la direction dans laquelle la personne va pouvoir.

Après avoir manifesté son remerciement au chef de terre (don d'une bouteille de gin, voire un mouton), le nouveau planteur défriche jusqu'à ce qu'il rencontre un obstacle : cours d'eau (limite "traditionnelle" de parcelle chez les Agni), ou un autre planteur qui défrichait dans le sens inverse. S'il peut, le planteur continue à défricher, toujours dans la même direction, après la parcelle de la personne rencontrée (source : enquêtes).

Lorsqu'un planteur s'installe, les premières années sont en général une transition entre le métayage et l'installation en tant que propriétaire. En effet, il peut s'installer directement, auquel cas il se retrouve 6 mois sans rien à manger et 3 ans sans revenu au moment même où il aurait besoin de payer de la main d'œuvre. En général, le nouveau planteur reste *aboussan* (métayer) pendant 2 ou trois ans, jusqu'à la première récolte et consacre tout le temps qui lui reste après ses travaux dans les plantations du patron (2/3 temps) à ses nouvelles parcelles défrichées et ses jeunes plantations. (source : enquêtes)

La période durant laquelle le migrant reste manœuvre (contractuel) ou *aboussan*(métayer)), est plus longue à la fin des années 40 et au début des années 50 car les besoins en main d'œuvre pour défricher sont grands (besoin surtout de contractuels) même si les plantations productives sont encore limitées (besoin moindre d'*aboussan*(métayer)) tandis que le volume de main d'œuvre arrivant est encore assez faible. Au début du développement des plantations, le turn-over des manœuvres sur une exploitation est encore lent. Donc la période où le migrant reste manœuvre (surtout contractuel) est plus longue.

Dans les années 60, les migrations sont les plus intenses (surtout Baoulé et quelques burkinabé). Le turn-over de la main d'œuvre sur les plantations est alors assez rapide. En effet, certes le besoin en manœuvre des plantations est très important mais l'afflux intense de main d'œuvre lui reste supérieur.

De plus, il y a encore beaucoup de forêt disponible, les chefs de terre en octroie donc encore assez facilement. Ainsi les migrants arrivés dans cette période (surtout Baoulé) ont accès assez rapidement à la terre.

Enfin, dans les années 70, les migrations restent importantes, mais commencent déjà à diminuer. Surtout, les forêts ont largement disparu. Ainsi, les planteurs déjà installés essaient prioritairement d'en défricher encore quelques ha pour eux et, si on en attribue encore aux

[25] Plus le migrant est arrivé tard, plus sa plantation est éloignée du village.

migrants c'est au "compte-gouttes". Les migrants doivent donc attendre plus longtemps en restant manœuvre avant d'espérer avoir une portion de forêt à défricher.

Ils sont alors surtout *aboussan* (métayer) car les surfaces de plantation productives étant importantes les planteurs ont surtout besoin de métayers. De plus, sur les exploitations, le nombre d'*aboussan* (métayer) ayant augmenté, il y a plus de travailleurs du mardi[26] qui peuvent désormais assurer à eux seuls quasiment tous les travaux de défrichement, de désherbage et de récolte sur les parcelles défrichées (vivrier et jeunes pieds cacao). Le besoin en contractuels diminue. On peut dire que les migrants arrivés au milieu des années 70 resteront *aboussan* (métayer) mais n'auront jamais accès à la forêt car il n'en existe plus.

3.3.2. La course à la terre : l'avancée du « front pionnier »

Au-delà de l'afflux de main-d'œuvre, « l'adoucissement » de la politique coloniale joue un deuxième rôle dans le développement des plantations. En effet, le syndicat des Planteurs africains obtient le paiement de la prime de superficie (1000 FCFA) jusqu'alors réservée aux européens. Ceci permet **d'augmenter le capital d'investissement des plantations**. Ce capital supplémentaire permet **de payer plus de contractuels pour défricher et donc d'augmenter la surface plantée par an**.

En effet, dès que la main d'œuvre devient disponible, la stratégie des planteurs est de défricher le plus possible de forêt pour avoir le plus possible de surface plantée. Ceci est d'autant plus vrai à partir des années 60, quand Houphouët BOIGNY déclare que "la terre appartient à celui qui la cultive", ce qui juridiquement est très ambiguë. Dès lors, les planteurs entrent dans une véritable **"course à la terre"** amplifiée par l'ouverture de pistes par les exploitants forestiers.

Dans cette course, l'accès à la main d'œuvre joue un rôle déterminant. En effet, c'est elle qui détermine la surface qu'on peut défricher par an. Un homme seul peut défricher au grand maximum 2 ha /an avec un outillage manuel et en abattant les grands arbres par le feu (source : enquêtes). En outre, il ne peut pas en même temps s'occuper de ses plantations. Ainsi, l'accès à la main d'œuvre, autant métayers que contractuels, est un facteur déterminant dans l'accès au foncier.

Or les planteurs ont accès à la main d'œuvre s'ils ont des plantations en production pour y mettre des métayers et une réserve de trésorerie pour payer les contractuels. Ainsi, plus le planteur est installé depuis longtemps, plus il a de plantations productives et a pu accumuler de capital, et donc plus il peut employer de main d'œuvre.

Cependant, les Baoulé ont accès très rapidement à la main d'œuvre. En effet, les planteurs Baoulé obtiennent facilement de la main d'œuvre d'origine Baoulé "6 mois" qui viennent préférentiellement chez eux. Ces manœuvres appelés "6 mois" travaillaient 6 mois dans les plantations et retournaient en pays Baoulé pour y exécuter les travaux des champs vivriers de leur famille (travaux masculins : défrichage, buttage...) qui ont lieu pendant la saison sèche et le début de la grande saison des pluies (sources : enquêtes et OSTWALD, 1997).

[26] Les travaux du mardi sont effectués par les manœuvres (métayers *aboussan* ou contractuels) pour la personne qui les loge, en général leur patron. Ce "travail du mardi" est donc un loyer payé en travail exécuté tous les mardis matins et qui consiste en des travaux agricoles sur les champs du logeur (défrichage, PAM, buttage, semis, désherbages, récolte...)

En outre, l'accès à la forêt leur étant de ca fait plus facile, ils peuvent commencer à planter rapidement et jouir à leur tour d'une partie de la rente foncière en travail en accueillant des migrants comme manœuvres (contractuels et *aboussan* (métayers)). Ainsi, les Baoulé réussissent rapidement à défricher une surface importante chaque année.

On peut considérer que les planteurs migrants arrivés tôt peuvent défricher pendant cette période (1950-1980), jusqu'à 5 ha/an. Cependant, ils sont rapidement arrêtés par la saturation foncière, cela ne dure donc pas longtemps. On peut cependant retenir une moyenne de 4 ha /an.

3.3.3. Le développement des villages

L'arrivée massive de migrants induit une augmentation rapide de la population. En effet, la densité de population est multipliée par 7 à peu près de 1950 à 1980, elle passe à environ 20 hab/Km² (source : enquêtes). Cette augmentation de la population entraîne un développement des villages où les cours familiales se multiplient.

Ceci est accompagné d'un développement des infrastructures : routes, école... qui induisent des mutations dans la société.

En effet, les planteurs investissent dans la "conversion" sociale (CHAUVEAU, J-P, "Innovation cacaoyères...") à travers leurs enfants. Comme l'accès à une main d'œuvre extérieure est facile, le coût d'opportunité de la main d'œuvre familiale est faible. Ils font donc fi de la main d'œuvre familiale même sur leur reconversion dans d'autres secteurs d'activité. Ils les envoient donc à l'école puis au lycée en ville (surtout à Abidjan) souvent privé dans l'espoir qu'ils travaillent dans le secteur tertiaire.

Cette réserve de main d'œuvre familiale en ville va jouer un rôle important dans la crise de la fin des années 80.

Aux environs de 1975 (source : enquêtes), sont créés les Groupements à Vocation Coopératives (GVC) qui sont des coopératives dont le statut est transitoire ("à vocation") qui a pour première fonction la commercialisation des produits.

3.3.4. Passage de la culture du caféier au cacaoyer

Jusque dans les années 60, les gens cultivent dans leur plantation essentiellement du café. Puis à la fin des années 60, ils se remettent à cultiver du cacao. Pourquoi abandonnent-ils le café pour le cacao ?

En réalité dès les années 50-60, les gens commencent à produire du cacao en achetant dans les grandes plantations des gros villages voisins(Affalikro, Niablé) des cabosses de cacao venant du Ghana, dit "cacao Ghana" (variété Haut-amazonien). Puis à partir de 1964-65, la SATMACI vulgarise des variétés hybrides de cacaoyer appelées "cacao Satmaci" ou "cacao hybrides", couramment désignés sous le même nom de "cacao Ghana".

L'avantage du cacao par rapport au café est l'étalement des récoltes (source : enquêtes). Cet avantage semble traduire une préférence dans la gestion de la trésorerie sur l'année pour une répartition des rentrées d'argent sur l'année plutôt que de les concentrer en une seule période comme c'est le cas avec le café.

De plus, dans les années 70, les prix du cacao sont très incitatifs (OSTWALD, 1997).

En outre, la production de cacao est une priorité que s'est fixée le Président Houphouët BOIGNY pour financer l'industrialisation du pays. Cette volonté se traduit par une politique de vulgarisation très active au niveau de la SATMACI qui diffusait gratuitement les cabosses

sélectionnées de cacao, versait des primes à la plantation (source : OSTWALD, 1997), approvisionnait les planteurs à des prix très subventionnés en intrants et matériels de pulvérisation (source : enquêtes).

Conclusion : Présentation du système agraire Plantation + vivrier de la période 1950-80

Figure 6 : Le système Plantation + vivrier (1950-80)

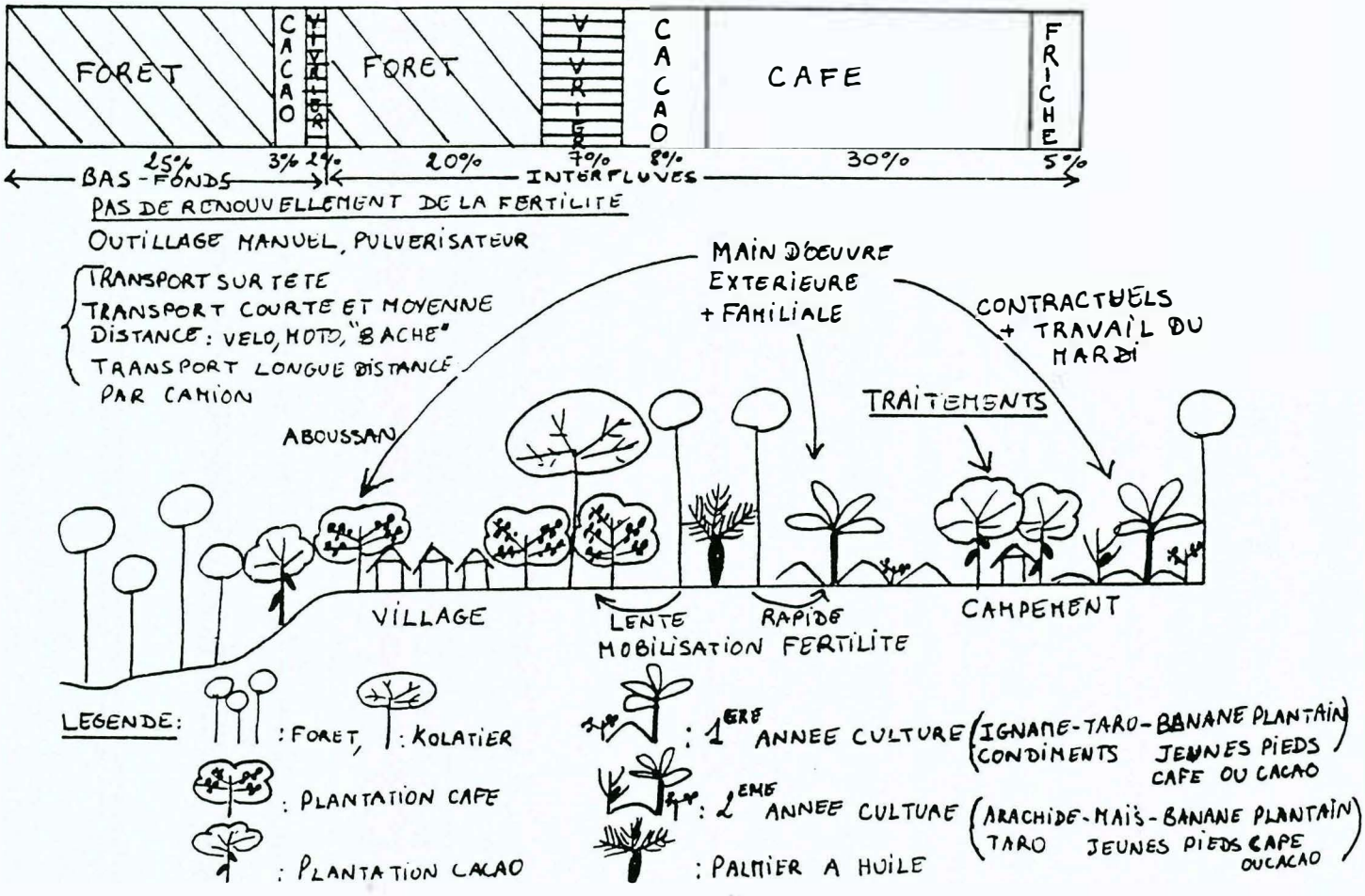

Ce système est donc largement dominé par les plantations. Le vivrier, même s'il occupe une surface non négligeable, n'a qu'un rôle secondaire. (source : enquêtes). **La forêt diminue rapidement et on commence à défricher les bas-fonds pour y planter du cacao** (essais qui échoueront).

Dans ce système, le **renouvellement de la fertilité est limité au lit des feuilles de cacaoyers qui constituent un humus assez épais**. Ce système n'est reproductible que s'il reste toujours de la forêt disponible sur laquelle avance le front pionnier où si la plantation ne fait que retarder la friche qui peut être réalisée ensuite.

L'outillage reste manuel : machette, "ciseaux" (grande lame en fer au bout d'un bâton (1m20)), daba (certainement venue avec les migrants originaires des savanes).

Les moyens de transport évoluent. La base commune à tous reste **le transport sur** tête pour les courtes distances. Cependant, certains planteurs allègent cette contrainte en achetant un vélo, une moto, voire une voiture bâchée ou "bâché" pour les courtes et moyennes distances. Les grandes distances se font avec le camion du GVC[27].

3.4. A partir des années 80 : les replantations dans un contexte de saturation foncière

A la fin des années 70, il n'y a à peu près plus de forêt, ni sur les interfluves, ni dans les bas-fonds.

Les bas-fonds sont mis en culture par les métayers (*aboussan*) pour assurer leur alimentation.

Les propriétaires replantent sur les interfluves du cacao dans les champs de café puis dans les friches issues de l'abandon de vieilles plantations. Si l'occupation des sols montre encore une place dominante des plantations et des replantations sur les champs de vivrier, il n'est pas mois vrai que les cultures vivrières retrouvent leur place prioritaire dans les systèmes de culture. Les surfaces défrichées par an redeviennent faibles, on assure le minimum pour se nourrir dans un souci d'économiser les terres cultivables restantes.

Il y un renouvellement partiel de la fertilité par les plantations laissées en friche.

L'outillage reste manuel et les moyens de transport sont les mêmes que dans la période précédente.

3.4.1. Fin des années 70-début des années 80 : mise en culture des bas-fonds par les aboussan *(métayers)*

Le premier problème qui se pose est l'alimentation des *aboussan* (métayers). En effet, dans la période précédente, les surfaces cultivées en vivrier et les rendements (pluie abondante) étaient tels que les métayers pouvaient se nourrir sans problème sur les mêmes parcelles que leur propriétaire.

Mais quand la forêt a quasiment disparu, que l'accès y est plus difficile, le propriétaire défriche moins par an. De plus la pluviométrie diminue, donc les rendements baissent. La production de vivrier commence donc à ne pas suffire pour nourrir la famille du propriétaire et celles de ses manœuvres. Ainsi, à la fin des années 70, les propriétaires mettent à disposition des manœuvres des terres dans les bas-fonds pour qu'ils puissent y cultiver leur nourriture pour l'année.

Ces terres dans les bas-fonds avaient été plantées en cacao mais les sols y étant peu favorables (sablonneux), les pieds commençaient à mourir, certains après avoir produits. Ils ont été anéantis par la sécheresse de 1977 (source : enquêtes), qui a été le facteur aggravant.

Ainsi ces terres de bas-fonds sont en friche (envahie de broussailles) quand les *aboussan* commencent à les cultiver. Il s'y développe, notamment au milieu des années 80, une adventice très répandue appelée « *Sekou Toure* » (Chromoleana *odorata*).

Les *aboussan* peuvent cultiver dans le plat du bas-fond du riz "pluvial" (c'est le cas surtout des burkinabé) et du maïs avec de l'arachide, des condiments et du manioc sur les pentes.[28]

---

[27] Groupement à Vocation Coopérative

[28] Le manioc était connu car il poussait dans les forêts mais les gens ne le cultivaient quasiment pas dans la zone jusqu'à l'arrivée des Baoulé, pour qui il fait partie de l'alimentation de base avec la confection de l'"*attiéké*" (semoule de manioc). La culture de manioc commence à se développer dans les champs de vivrier des métayers dans les bas-fonds (source : enquêtes).

3.4.2. Années 80 : Replantations dans les plantations de café

Lorsqu'il n'y a plus de forêt, les propriétaires replantent du cacao dans leurs champs de café (source : enquêtes).

Ils placent un *aboussan* (métayer) sur la plantation de café et arrache un pied sur 2 de café. L'*aboussan* s'occupe de la plantation et récolte le café qui occupe la moitié de la surface (il en garde 1/3). Puis quand les cacaoyers entrent en production, il reste métayer sur la parcelle et récolte les jeunes pieds de cacao. Le propriétaire peut décider de remplacer ou non caféiers restants.

Ce procédé est avantageux pour les deux parties.

En effet, cela permet au propriétaire de continuer à planter alors qu'il n'a plus beaucoup de forêt. Cela lui permet d'avoir de la main d'œuvre sur une jeune plantation à moitié productive dans une période où il devient difficile de trouver de la main d'œuvre car il n'y a plus de forêt pour l'attirer. En effet, les migrants se dirigent vers l'ouest et le sud-ouest de la Côte d'Ivoire où ils peuvent encore espérer avoir des portions de forêt où planter.

Pour l'*aboussan* (métayer), ce procédé lui permet de garder un minimum de revenu tout en ayant l'assurance d'avoir, dans les années à venir, une plantation de cacaoyer assez jeune, donc qui lui rapportera plus.

Nous supposons que durant cette période de transition, les propriétaires cultivent leur vivrier sur les dernières portions de forêt qui leur reste en réserve où ils peuvent encore planter.

3.4.3. Fin des années 80 : Replantations sur des friches d'anciennes plantations

A la fin des années 80, les cours mondiaux du cacao s'effondrent, suite à une offre excédentaire durant cinq années consécutives, de 1984 à 1989 et qui constitue un stock sans précédent (JARRIGE 94, in OSTWALD, 1997).

Malgré un maintien du prix payé au producteur en Côte d'Ivoire, une interruption des paiements fait que les prix réels bord-champ[29] du cacao diminuent fortement à partir de 1988 (JARRIGE 94, in OSTWALD, 1997). En effet, le prix du cacao garanti par l'Etat fait que le prix au producteur est décalé par rapport au cours mondial. Ainsi en 1988-89, la Côte d'Ivoire maintient son prix payé au producteur alors que les prix mondiaux se sont effondrés. L'embargo de la Côte d'Ivoire sur le cacao a pour conséquence que le pays ne vend pas le cacao qu'elle a pourtant acheté aux producteurs. Par jeu de dominos des non-paiements, ceci désorganise complètement le système de collecte du cacao et les acheteurs dans les villages finissent par donner des bons d'achat aux planteurs au lieu d'argent ce qui fait chuter le pris réel payé au producteur.

La chute des prix du café est encore plus importante : durant la campagne 90-91, le Kg cerise de café est vendu à 25FCFA/Kg alors qu'il était acheté 200 FCFA/Kg en 1987, soit le huitième du prix (JARRIGE 94, in OSTWALD, 1997).

En outre, les champs de café qui restent sont souvent vieux (au moins 20-25 ans). Il n'est donc plus rentable, étant donné le prix, d'y investir du travail (familial ou contractuel) et au prix de vente du café, aucun *aboussan* n'accepte de le prendre en métayage. Ainsi les caféières restantes sont laissées en friche à la fin des années 80. A ces friches, s'ajoutent celles issues de l'incendie de plantations en 1983-84 (source : enquêtes) résultant certainement déjà d'une baisse d'entretien faute de main d'œuvre.

[29] Prix bord-champ est le prix payé par les centres de collecte aux planteurs Il est différent du prix payé directement au port.

Ces plantations en friche permettent de laisser se renouveler pendant quelques années la fertilité d'une partie des terres, qui seront un des critères de différenciation des systèmes de production à la fin des années 90.

Enfin, la baisse des cours du cacao accentue la crise économique que traverse la Côte d'Ivoire depuis le début des années 80. Cette crise a de nombreuses conséquences au niveau social.

"La ville ne devient plus aussi attractive qu'auparavant. Les parents renoncent à scolariser de nombreux jeunes, ceux-ci restent chez eux. L'augmentation du coût de la vie en ville et la baisse relative du pouvoir d'achat des fonctionnaires renforcent la difficulté de se faire héberger gratuitement ("tuteur" des étudiants appartenant à la famille élargie). Si certains attendent un hypothétique travail en ville, la plupart voient leur éventail de choix se restreindre au travail agricole"(OSTWALD, 1997, p164).

Ainsi à la fin des années 80, de nombreux jeunes Agni (en moyenne âgés de 25 ans à cette époque) rentrent au village (source : enquêtes).

Reconstituant la main d'œuvre familiale, ils viennent soulager les vieux planteurs à un moment où il est plus difficile de trouver de la main d 'œuvre extérieure étant donnés la faiblesse des cours et l'âge avancé d'une partie croissante des plantations.

Après s'être installés, ces jeunes vont constituer leurs propres plantations, dans les années 90 (source : enquêtes) en récupérant des friches de leurs parents comme nous le verrons dans la partie suivante.

Conclusion : Présentation du système Replantation de la période 1980 à nos jours

Dans le système- Replantations, le vivrier reprend une place prépondérante dans les systèmes de culture, il est cultivé sur les interfluves dans les lambeaux de forêt restante et surtout au niveau des replantations sur caféières et friches.

Ce système est aussi caractérisé par la mise en culture des bas-fonds pour l'alimentation des métayers.

Nous supposons que les systèmes d'élevage actuels se développent à cette époque où le gibier disparaît peu à peu avec la disparition des forêts.

L'outillage reste manuel et les modes de transport restent les mêmes que précédemment.

La fertilité est partiellement renouvelée par l'abandon des plantations à la friche.

Figure7 : Présentation du système Replantation de 1980 à nos jours

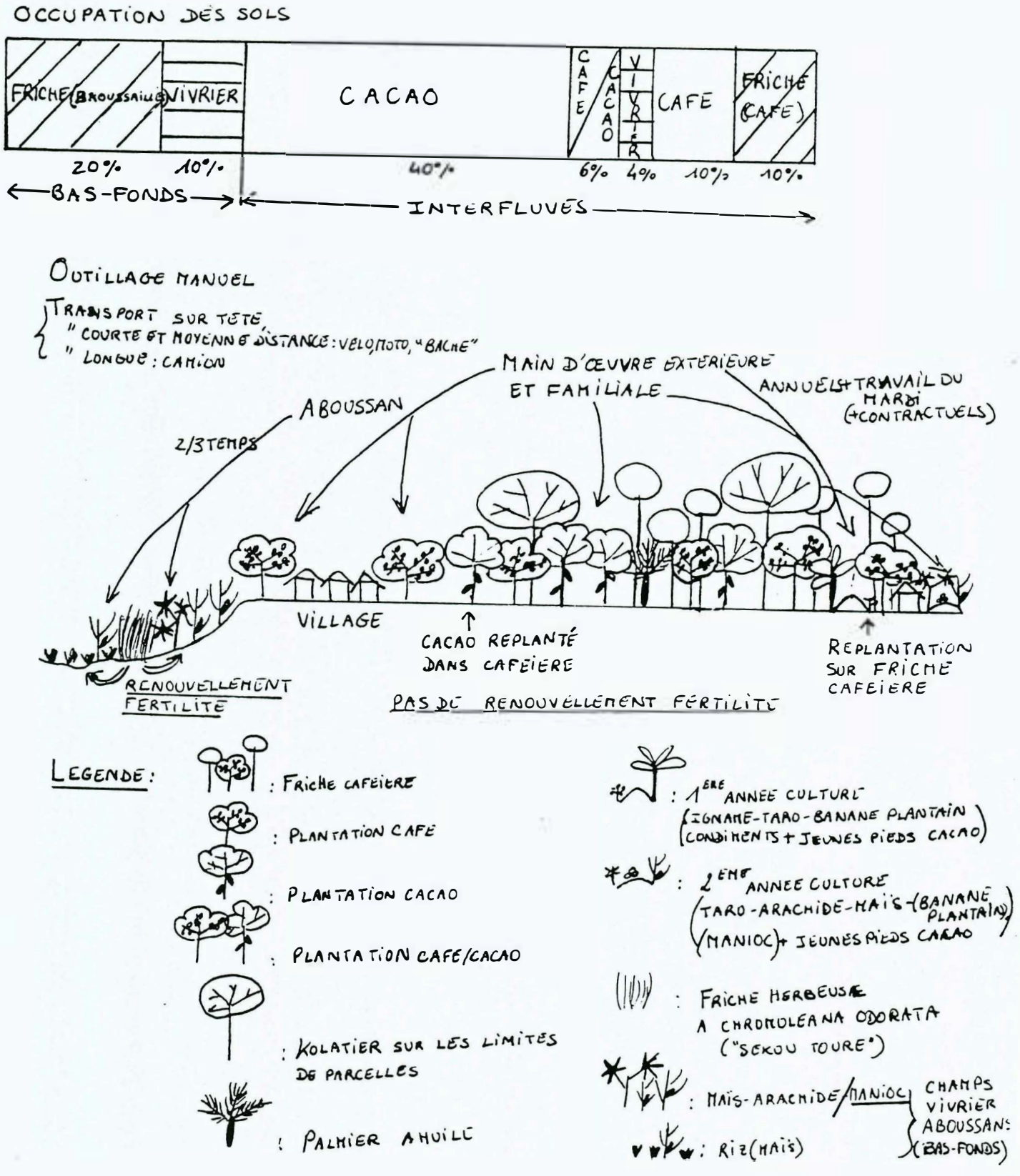

Conclusion : synthèse historique

A la phase de front pionnier caractérisée par un défrichement de grande ampleur et des afflux migratoires importants, succède une phase de récession caractérisée par une saturation foncière, une demande alimentaire plus importante (du fait d'une augmentation importante des densités de population), une main d'œuvre extérieure plus rare et un contexte global de baisse des prix.

Face à cette situation de crise, la première solution qui semble être adoptée est de replanter sur les vieilles plantations encore assez productives puis sur les friches constituées à partir des plantations laissées à l'abandon.

Cependant, tout le monde n'a pas eu l'opportunité de se constituer ces friches du fait d'exploitation constituées de façon différente (en taille et en culture pratiquée) selon la date d'arrivée et l'origine des migrants.

Aujourd'hui toutes les catégories sociales n'ont donc pas les mêmes marges de manœuvre selon les systèmes de production qu'ils ont eu en héritage de cette histoire du développement des plantations comme nous allons le montrer dans la partie suivante.

Enfin, à partir de 1993, les prix du cacao remontent et la situation des planteurs s'améliore. A partir des années 93-94, on voit se développer de nouveaux systèmes de production.

En effet, les systèmes d'élevage hors sol, les cultures maraîchères se développent depuis ces 5 dernières années ainsi que le riz irrigué et les palmiers... **Comme nous allons le montrer dans la partie suivante, il semble qu'il y ait actuellement une diversification des systèmes de culture au sein de certains systèmes de production de la zone.**

Figure 8 : Schéma de synthèse de l'histoire agraire

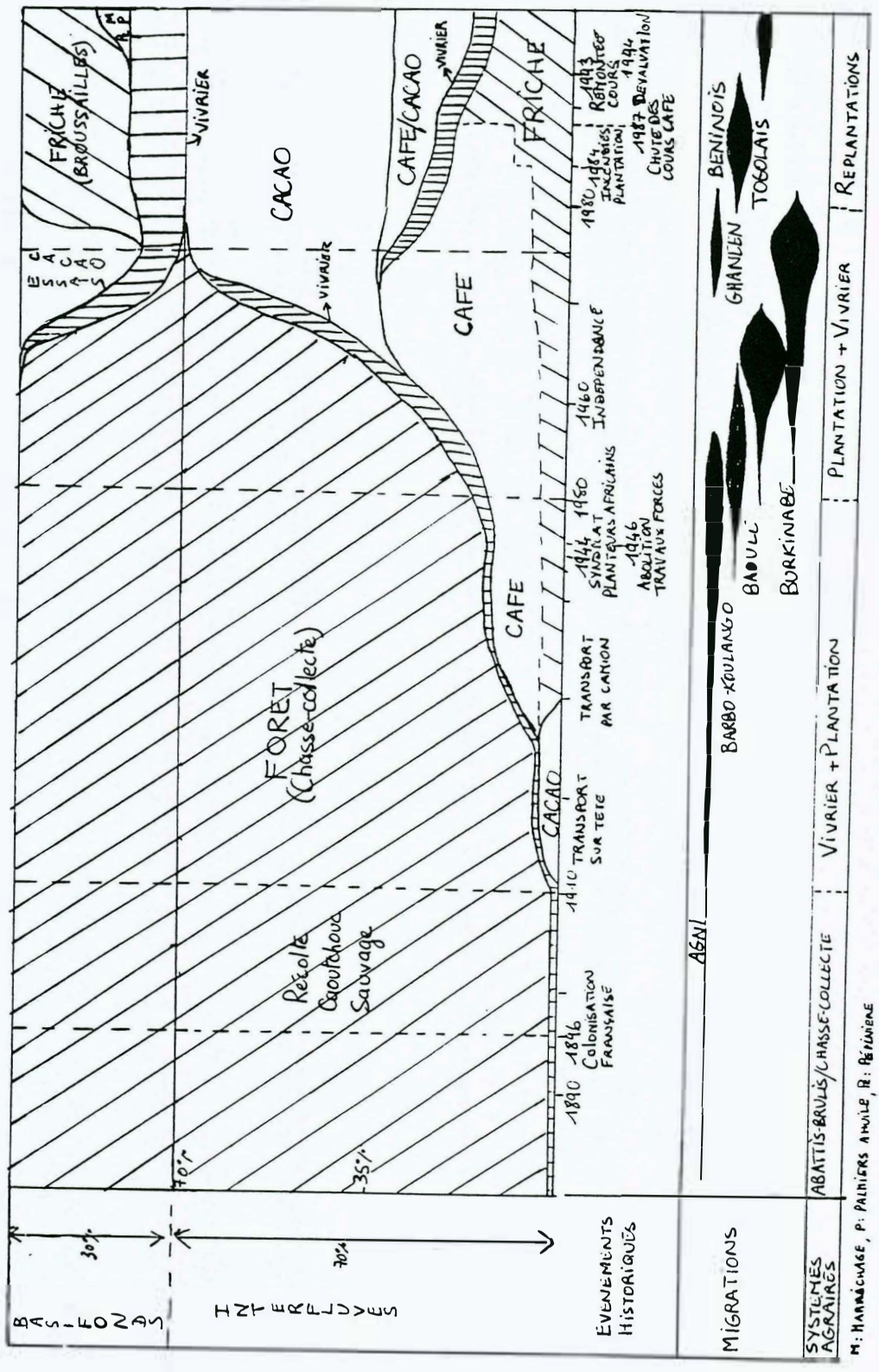

4. TYPOLOGIE DES SYSTEMES DE PRODUCTION

Ce que nous appelons système de production est un archétype d'exploitation élaboré sur la base de nos enquêtes qui permet de simplifier la complexité de l'agriculture de la zone. A travers ces différents systèmes de production nous avons essayé de montrer de notre mieux la diversité des pratiques agricoles mais bien sûr comme dans toute modélisation, certaines n'apparaissent pas[30].

On peut distinguer dans notre zone d'étude quatre grands types de systèmes de production dont certains sont intiment liés entre eux.

Le premier type (Type I) regroupe les systèmes de production de ce que nous appellerons les grands planteurs (arrivés le plus tôt dans la zone). Ils sont caractérisés non seulement par une surface cultivée sur les interfluves (surface interfluves >15 ha) occupée majoritairement par les plantations mais aussi par une réserve de friches. Enfin, ces grands planteurs « possèdent »[31] des bas-fonds.

Un des types directement liés à ces grands planteurs est constitué des systèmes de production pratiqués par les jeunes fils de ces grands planteurs[32] qui disposent de petites surfaces sur les interfluves (<6 ha) plantées et/ou en friche et accèdent librement aux bas-fonds. Pour faciliter l'exposé, nous présenterons ce type en Type III, après avoir présenté les systèmes de production pratiqués par les métayers qui jouent aussi un rôle dans les exploitations de ces jeunes planteurs.

Le Type II désigne les systèmes de production pratiqué par les métayers *aboussan*, constitué principalement de cultures vivrières situées essentiellement dans les bas-fonds.

Enfin, le type IV regroupe les systèmes de production pratiqué par l'ensemble des autres planteurs (arrivés plus tard). Il est constitué de surfaces plantées moindres (surface sur les interfluves < 15 ha), sans réserve de friche et de productions cultivées sur des terres en location.

[30] Que les agriculteurs qui nous ont accordé de leur temps et qui ne retrouvent pas forcément leur spécificité dans ces modélisations ne s'en offensent pas. Nous ne le avons pas oubliés, ni négligés mais nous devions obligatoirement passer par cette phase de simplification pour rendre facilement compréhensible la présentation de l'agriculture de la zone.

[31] Nous mettons le terme « posséder » entre guillemets car nous montrerons par la suite que le statut des bas-fonds reste flou.

[32] Fils héritiers ou appartenant plus souvent à, ce que nous avons appelés dans la partie précédente, les «retours à la terre » de la crise des années 80.

Figure 9 : Répartition[33] des systèmes de production en terme d'exploitations et d'occupation des terres

Système de production		Proportion des exploitations agricoles	Proportion de occupée en surface
Type I	Type I.1	1 %	25 %
Grands planteurs	Type I.2	8 %	40 %
Type III		3 %	10 %
Jeunes fils du type I			
Type IV		8 %	25 %
Autres planteurs			
Total Planteurs (Types I, III et IV)		**20 %**	**100 % en « propriété »**
Type II		**80 %**	**0 % en propriété**
Aboussan (métayers)			**10 %en fermage**

La répartition des types dans la population et dans l'espace met en évidence que la société mise en place dans cette zone d'étude ces 50 dernières (et héritée des deux siècles précédents) est une société inégalitaire. Comme nous l'a montré l'histoire, cette inégalité est basée principalement sur une exploitation de la rente foncière qui a induit un accès différentiel au foncier et à la main d'œuvre. Ainsi aujourd'hui, 20 % des exploitants « possèdent » 100 % de terres tandis que 80 % n'en « possèdent aucune » et en exploite seulement 10 % en fermage pour leur compte.

Nous montrerons dans cette partie la diversification des systèmes de production qui se met en place dans la zone avec notamment l'adoption de nouveaux systèmes de culture ou d'élevage spéculatifs.

4.1. Type I : systèmes de production pratiqués par les grands planteurs : plantations- friches- vivrier sur les interfluves- (autres cultures pérennes dans les bas-fonds)

Les grands planteurs sont ceux qui sont arrivés les plus tôt dans la zone et, comme nous l'avons montré dans la partie historique, ont pu s'approprier ainsi de grandes surfaces sur les interfluves (> 15 ha).

Ils maîtrisent également le foncier de certains bas-fonds.

Enfin, l'histoire nous permet également de comprendre que, installés tôt, ils disposaient encore d'une surface importante plantée en café quand ils ont dû la laisser en friche à la fin des années 80 (chute des prix du café).

Ces planteurs arrivés tôt sont d'un côté les Agni descendant directement (fils) du fondateur du village (premier arrivé) (Sous-type I.1) et d'un autre côté les autres Agni, les Barbo-koulango, les Baoulé et les premiers burkinabé arrivés (Sous-type I.2). Nous

[33] Il est important de noter que les chiffres de ce tableau sont approximatifs. La répartition des exploitations est estimée à partir des enquêtes faites dans les deux villages.

distinguons deux groupes dans ces grands planteurs car nous allons voir que des différences existent, au-delà de différences de surfaces exploitées sur les interfluves (> 45 ha pour le type 1.1 et >15 ha pour le type 1.2), au niveau des pratiques culturales (le type I.1 traite le cacao, le type 1.2 non) et de la diversification dans d'autres cultures pérennes (Type I.1) ou non (Type I.2).

4.1.1. Sous-type I.1 : systèmes de production pratiqués par les descendants directs du fondateur du village

Ceux que nous désignons par le terme « descendants directs » sont en général les fils du fondateur du village.

Le fait que ce soit eux les plus grands planteurs n'est pas contradictoire avec le matrilignage des sociétés Agni[34] car l'ampleur de leur surface cultivée ne s'est pas constituée sur la base d'un éventuel héritage du fondateur. En effet, ils ont constitué eux-mêmes leurs plantations en s'installant très tôt (années 50) à leur compte.

Outre leur installation précoce, être le fils du fondateur leur a permis d'accéder directement à la forêt (ayant déjà travaillé toute leur enfance pour le père) et de profiter durant les premières années de la main d'œuvre du père. Ils ont pu ainsi rapidement défricher 4 ha /an dès que la période de front pionnier a commencé (1955-65).

Ainsi, ils ont des exploitations comprenant des surfaces cultivées sur les interfluves supérieures à 45 ha[35] et qui vont jusqu'à 80 ha, voire plus en cas d'héritages (oncles, frères...).

En général, ces grands planteurs ont des « bâchées » qui, si elles ne diminuent pas réellement leur coûts de transport (dépréciation importante), leur apportent des revenus externes importants.

Ce type I.1 concerne peu de personne (1 %) mais occupe une place importante (25 %)dans l'écosystème cultivé.

4.1.1.1. Les systèmes de culture[36]

Comme nous l'avons dit en introduction de cette partie, ces planteurs ont des surfaces sur les interfluves en friche (environ ¼ de la surface cultivée sur les interfluves, 15 %[37] de la surface totale de l'exploitation), des plantations en cacao pur (35 %) et en café/cacao (13 %), des jeunes plantations non encore productives (8 %) et enfin une petite partie des terres est occupée par les cultures vivrières (2 %).

Ils peuvent utiliser une partie de leurs friches chaque année pour y mettre leurs cultures vivrières et replanter le plus souvent en café/cacao (système associant cultures vivrières et cultures pérennes).

---

[34] La matrilignage implique que l'héritage va soit au grand frère (même mère) soit au premier neveu (fils de la grande sœur de même mère) du défunt. Cependant cette pratique pour l'héritage tend à disparaître en ce qui concerne les terres cultivées. On passe peu à peu à un héritage direct du père aux enfants (appuyé par la loi sur les successions de 1964).

[35] Les planteurs comptent rarement les surfaces de bas-fond dans leur exploitation alors qu'elle en fait partie intégrante puisque ce sont eux qui leur permettent de pouvoir disposer de main d'œuvre (assure leur alimentation) et où ils commencent à pratiquer de nouvelles cultures.

[36] Nous tenons à préciser qu'il nous a été très difficile lors de nos enquêtes approfondies (qui n'ont pu durer que 4 semaines) d'obtenir des rendements, ceux que nous indiquerons sont donc très approximatifs.

[37] Les chiffres donnés pour le pourcentage d'occupation des sols pour chaque type de système de production présenté sont approximatifs, ce sont ceux que nous avons retenus pour la modélisation économique du revenu dégagé par actif par rapport à la surface cultivée par actif.

L'équipement de base pour défricher et cultiver est constitué de petit outillage manuel : *machette* [38](utilisée pour défricher, semer, désherber), souvent une grande (utilisée pour désherber) et une petite *daba*[39] (utilisée pour butter) et un *ciseau*[40] (utilisé pour planter et semer, ainsi que pour élaguer[41] les palmiers et en récolter les régimes).

4.1.1.2. Système de culture Vivrier- Replantation sur les interfluves

Les surfaces défrichées par an sont limitées, car comme nous l'avons vu dans la partie historique, la logique les planteurs change dès le moment où il n'y a plus de forêt. En effet, les planteurs défrichent peu pour pouvoir cultiver de quoi se nourrir pendant les années à venir (car nous rappelons que les interfluves sont les terres le plus fertiles). En même temps qu'ils plantent les cultures vivrières, il replantent des jeunes pieds de café et/ou de cacao.

Ces systèmes de cultures vivrières associées à des cultures pérennes sont des systèmes de culture sur défriche-brûlis.

4.1.1.3. Le défriche-brûlis

On défriche à la machette. Les gros arbres sont tués par le feu et après être tombés, ils sont laissés à terre où ils se décomposent. Cependant, il n'y a dans les friches que très peu de gros arbres car elles sont assez jeunes (souvent 10, voire 20 ans). De plus, les gros arbres ne sont pas forcément tous abattus pour abriter les jeunes plants de cacao ou de café du soleil.

La parcelle est brûlée une deuxième fois après avoir rassemblé le maximum de matière organique restant sur la parcelle (branches et racines).

Tout le travail de défriche-brûlis et de préparation du sol (buttage) est réservé aux hommes. C'est une main d'œuvre familiale (fils) mais aussi et surtout extérieure constituée de manœuvres travaillant le mardi pour le patron[42] et de mensuels[43].

Comme le montre le schéma suivant, une partie de la parcelle défrichée est cultivée en igname- taro- condiments- banane plantain - jeunes pieds de café/cacao la première année, arachide- maïs- taro- banane plantain- jeunes pieds de café/cacao la deuxième année. L'autre partie est cultivée de la même façon, mais sans igname la deuxième année.

On ne cultive l'igname que sur la moitié de la parcelle défrichée en général car le facteur limitant est la semence qui représente 10 % de la récolte d'igname[44]. La semence est rarement conservée entièrement d'une année sur l'autre et doit donc être achetée (l'igname est chère au moment du semis où il y a peu d'igname disponible) (source : enquêtes).

---

[38] *Machette* : grande lame en fer (75 cm) montée sur un court manche en bois.

[39] *Daba* : sortes de bêches avec des manches en bois de 80 cm environ et des lames implantées à 90° ou à 45° par rapport à l'axe du manche.

[40] *Ciseau* : lame plate (25 cm) montée sur un grand bâton (1m50)

[41] « élaguer » un palmier signifie en couper les feuilles les plus basses après avoir enlever les régimes ayant poussés à leur niveau.

[42] Rappelons que le travail du mardi pour le propriétaire se fait en échange du logement gratuit dans sa cour au village ou au campement. Le plus souvent ceux qui travaillent pour un planteur sont ses mensuels, ses *aboussan* et même des manœuvres qui ne travaillent pas pour lui mais logent chez lui. Ce travail consiste à aider à défricher, faire les buttes, planter le cacao ou le café et désherber selon la saison. Les manœuvres viennent au champ avec leur machette et ne sont pas nourris.

[43] Les propriétaires font appel souvent à une main d'œuvre salariée. Même, si ce n'est pas une forme de contrat toujours avantageuse pour les propriétaires, elle se développe, car le temps d'attente pour que les plantations produisent est devenu trop long et ces plantations non productives nécessitent de l'entretien. Le mensuel est souvent payé une fois dans l'année pour ses 12 mois de travaux. Le salaire moyen est de 72 000 FCFA/an, soit 6 000 FCFA/ mois (rappel : 100 FCFA = 1 FF). En plus, le propriétaire subvient à tous ses besoins : outils, nourriture, habillement, santé...

Les mensuels participent à tous les travaux agricoles : défrichage, buttage, désherbage, nettoyage des plantations qui ne sont pas en métayage, récolte, écabossage...

[44] Bien sûr la main d'œuvre nécessaire pour le buttage est importante mais il ne semble pas cela soit le facteur limitant. Les buttes pouvant être faites rapidement (200-400 buttes/ jour/ actif).

Figure 10 : Le système de culture Vivrier- Replantation

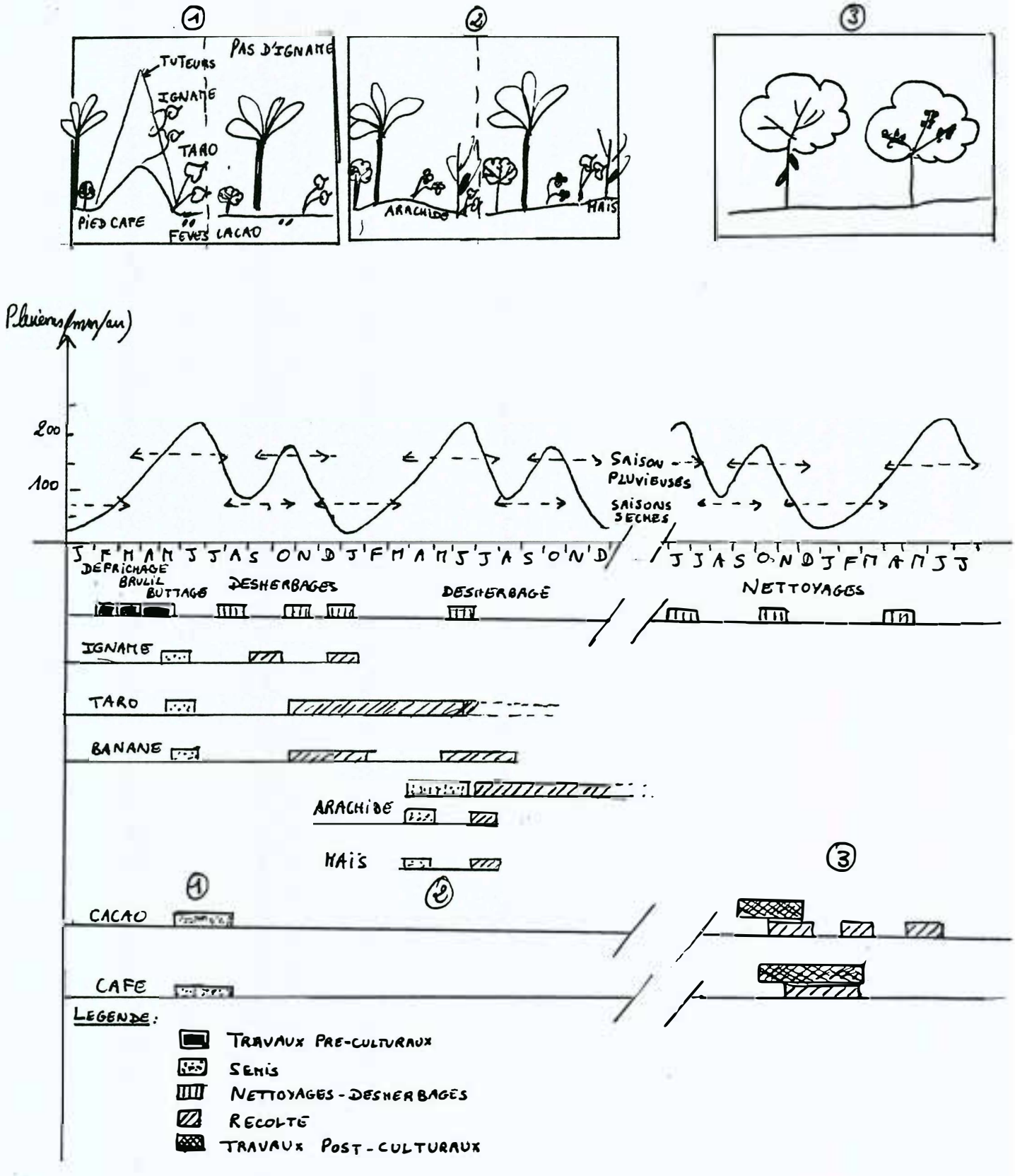

Avant de cultiver l'igname, le sol est butté ce qui permet de concentrer la fertilité (humus du sol et cendres) puisqu'on augmente la quantité de matière organique et minérale sur une surface réduite au centre de la butte (environ une butte /m2).

Le même problème pour l'approvisionnement en semence se pose au niveau de la banane plantain car il y a de moins en moins de rejets de banane qui s'achètent et se vendent aujourd'hui (50 FCFA/pieds) alors que dans les années 80, on les donnait encore (en accès libre au champ après autorisation du propriétaire) (source : entretiens extérieurs au village).

Ce sont les femmes (main d'œuvre familiale) qui sont le plus souvent en charge des désherbages, notamment la deuxième année. Elles sont aidées par la main d'œuvre extérieure.

Les cultures réservées aux femmes sont les condiments de la première année et l'arachide semé aux premières pluies de l'année suivante. La femme gardant l'argent de ses ventes (surtout arachide), on peut dire qu'il y a une segmentation des revenus entre l'homme et la femme (dont le revenu ne sera pas réinvesti dans l'exploitation) mais dont nous ne tiendrons pas compte ici.

4.1.1.4. Replantation

En même temps, que les cultures vivrières, sont replantés des jeunes pieds de cacao et de cacao, mélangés le plus souvent.

Les jeunes pieds de café et de cacao profitent donc des nettoyages effectués sur les cultures vivrières ainsi que de l'ombrage assuré par les bananiers pendant les deux premières années. Puis ce sont les mensuels (salariés à l'année) qui sont en charge de l'entretien des jeunes plantations car il faut attendre aujourd'hui au moins 3 ans après le repiquage pour que le café commence à produire et 4 ans pour le cacaoyer (source : enquête).

Le cacao peut être repiqué après avoir fait une pépinière à partir de cabosses récupérées, ou bien le plus souvent les fèves sont semées directement (*attodié*).

Les jeunes pieds de café sont toujours repiqués, soit directement (jeunes pieds récupérés au pieds de vieux caféiers), soit depuis une pépinière. Les grands planteurs font majoritairement du repiquage de café « *sachets* »[45].

Aujourd'hui, les planteurs replantent majoritairement du café sélectionné qu'il est facile de se procurer à l'ANADER[46] dans le cadre du « projet de relance caféière ». Cela témoigne que les grands planteurs continuent d'investir dans leurs plantations et qu'il n'y a pas de « décapitalisation » au niveau des vieux planteurs.

Enfin, le mélange café/cacao est le résultat d'une stratégie de minimisation du risque par rapport à l'évolution des prix et des conditions écosystémiques.

En effet, tout d'abord le pari est que si les cours du café et/ou du cacao chutent, ils y en aura toujours un qui sera mieux payé que l'autre.

D'autre part, certes les gens semblent préférer le cacao au café, car il est mieux rémunéré (prix payé au producteur supérieur) et le temps de récolte est moindre par rapport au

[45] Café « sachets » signifie que les boutures ont été plantées en pépinière dans des sachets de terre qui contient alors le réseau racinaire, ce qui évite de traumatiser les tissus racinaires et donc la plante au moment du repiquage.

[46] Agence NAtionale de DEveloppement Rural

tonnage (le café donne une multitude de grains dispersés sur l'arbre; de plus, des fourmis en rendent la tâche difficile).

Mais, quand les gens replantent, ils ne sont pas sûrs que le complexe sol-climat (surtout pluviométrie) soit favorable au cacao dans les années à venir. S'il fait un peu sec, le cacaoyer risque de mourir plus facilement car il est plus exigeant en eau. Avoir du café sera alors un moindre mal.

4.1.1.5. Les plantations café et/ou cacao productives sur les interfluves

La majorité des plantations sont en cacao pur et les autres sont en café/cacao, il y a quelques champs encore en café pur mais leur surface est négligeable.

Chez les grands planteurs, les plantations sont confiées systématiquement à des *aboussan* [47] (métayers).

Le contrat *aboussan* ne s'applique que sur les plantations de café ou de cacao déjà entrées en production. Le propriétaire confie la terre à un manœuvre qui effectue tous les travaux sur la parcelle : du nettoyage (2 par an) à la récolte jusqu'à l'écabossage. La récolte est partagée en 3, 2/3 vont au propriétaire et 1/3 au manœuvre.

Ce contrat est un métayage[48].

De plus, le propriétaire s'engage aussi à fournir une terre à son manœuvre pour se nourrir.

Les pointes de travail de ce système de culture sont les nettoyages, les récoltes, avec notamment les travaux post récoltes (écabossage, retournements pendant la fermentation et séchage sur claies).

Le nettoyage (en général 2 par an) consiste à enlever tous les adventices, notamment Chromoleana odorata, à la machette. Quelques agriculteurs préfèrent employer un manœuvre contractuel[49] pour effectuer un troisième nettoyage avant la troisième récolte d'avril.

Les grands planteurs du type I.1 traitent les cacaoyers contre les mirides avec des produits achetés au GVC et qui sont payés par retenues sur la récolte. Nous observons de nouveau que les vieux planteurs ne semblent pas décapitaliser, mais bien au contraire continuer à entretenir leur plantation.

Les caféiers sont régénérés par recépage[50].

Le cacao est récolté en trois fois alors que le café est récolté une fois dans l'année ce qui a des conséquences au niveau de la gestion de la trésorerie pour les planteurs.

Les rendements des plantations café/cacao sont à peu près de 150 Kg/ha pour le cacao et 50 Kg/ha pour le café.

---

[47] Le terme « *aboussan* » désigne à la fois le contrat entre le propriétaire et le travailleur, et le travailleur lui-même.

[48] Pourquoi considérons-nous ce contrat comme un métayage? Certes, c'est l'*aboussan* qui paye sa propre machette, mais le propriétaire investit aussi dans la plantation. Le premier investissement effectué est celui en matériel végétal (même si ce sont des cabosses récupérées dans une autre plantation, c'est autant de récolte en moins) et en travail pour l'installation de la plantation. L'autre investissement est celui en matériel et en produits pour les traitements phytosanitaires qui sont toujours payés par le propriétaire. Ainsi, le propriétaire avec les 2/3 de la récolte perçus reçoit effectivement la rente foncière et la rémunération de son capital investi.

[49] Les « contractuels » ou « journaliers » sont payés à la tâche. Ils peuvent être des jeunes du village qui cherchent un peu d'argent (surtout pendant la période de défriche), des femmes pour les désherbages et les récoltes. Pour une journée de travail de 8 h à 12 h, un journalier gagne 500FCFA/jour et 1000 FCFA si c'est de 8h à 15 h.

[50] Cette opération consiste à couper le pied de café à 15 cm du sol (« tire sève ») après la récolte du café de l'année. Des rejets de café repoussent tout autour. On coupe alors le « tire-sève » et on ne laisse qu'environ 5 rejets autour. Le caféier produit alors de nouveau comme un jeune pied.

Les rendements des plantations de cacaoyers traités sont d' environ 500 Kg/ha.

4.1.1.6. Les jeunes plantations d'autres cultures pérennes, ex : les jeunes palmeraies dans les bas-fonds

Longtemps limité à un usage de cueillette[51] sur les palmiers dispersés dans les plantations, le palmier à huile voit sa position modifiée au sein des systèmes de production des grands planteurs.

En effet, depuis deux ou trois ans, ceux-là mettent en place de nouveaux systèmes de production comme l'hévéa sur les interfluves et plus généralement les palmiers. Les palmeraies peuvent se faire sur la terre rouge, mais préférentiellement dans les bas-fonds. Les surfaces concernées (4 % de la surface totale de l'exploitation) sont encore faibles mais pourraient se développer. La majorité de ces plantations sont constituées de pieds non sélectionnées.

Le travail dans les palmeraie est assez régulier mise à part un augmentation de la production en janvier, qui ajoute au travail de récolte, le travail de fabrication de l'huile de palme et de savon. Cependant, nous considérons que les pointes de travail dans les plantations de cacao empêchent pendant un moment un entretien régulier dans les palmeraies.

Ainsi, nous considérons que ces deux systèmes de culture (plantation cacao/café) , même s'ils ne sont pas concurrents au niveau des surfaces cultivées (zones de l'écosystème cultivé différentes) sont concurrents au terme de main d'œuvre mobilisée. Ainsi, pour la palmeraie des grands planteurs, il faut compter un salire d'annuel sur le plantation (un salarié pour 4 ha).

Les premiers à avoir mis en place ces nouveaux systèmes de culture pérenne sont les jeunes héritiers III.3, dont nous reparlerons. Ils ont été suivis par les grands planteurs.

Les palmiers ne commençant à produire qu'à partir de 5 ans, nous ne disposons pas encore de résultats dans ce système de production. Mais sur la base des résultats des jeunes héritiers (rendement d'environ 5t/ha), nous pouvons simuler l'impact de ces nouveaux systèmes de production sur le revenu du grand planteur I.1.

4.1.1.7. Les systèmes d'élevage

Les systèmes d' élevage pour les grands planteurs, et c'est vrai pour à peu près tous les systèmes de production, n'ont pour objectif que l'auto-consommation et sont très peu développés.

L'élevage est très jeune dans la zone et est apparu au fur et à mesure que la forêt a disparu depuis la fin des années 70. En effet, cela a eu pour conséquence une disparition progressive de la faune chassée qui y habitait (agoutis, biches, singes, serpents, rats...).

Ainsi, de petits élevages se sont développés ces 20 dernières années.

Cependant, il n' y a souvent pas de réelle gestion des troupeaux ni de suivi médical, ce qui, ajouté à la sous-alimentation des animaux, cause des pertes régulières dans les petits troupeaux.

[51] On utilise les graines de palme pour cuisiner et en faire de l'huile. On utilise aussi la sève du palmier fermentée comme boisson (« vin de palme » ou *bangui*) qui est une bonne source d'énergie pour les travailleurs au champ, ainsi que comme alcool après distillation (*koutoukou*).

Tous les planteurs élèvent des poules mais à la suite d'une épidémie qui en a éliminé la plupart, il n'en reste qu'un très petit nombre.

Les grands planteurs élèvent aussi quelques petits « cochons africains ».[52]

Que ce soient les poules ou les cochons, ils divaguent dans le village et ne sont pas nourris spécifiquement par les villageois. Ils se nourrissent des déchets ménagers qui traînent.

4.1.1.8. La main d'œuvre

Même si les grands planteurs emploient majoritairement de la main d'œuvre extérieure (métayers et salariés) qui jouent un rôle essentiel au niveau des plantations, la main d'œuvre familiale reprend aujourd'hui une grande importance (et ce, quel que soit le groupe ethnique).

En effet, chez les Agni, les fils travaillent avec leurs parents très souvent jusqu'après 20 ans. Comme auparavant, c'est le mariage qui détermine la prise d'indépendance, notamment parce qu'il donne accès à une main d'œuvre. Mais, si avant, le jeunes se mariaient vers 21 ans, il semble qu'aujourd'hui ils attendent un peu plus longtemps.

Puis, même s'ils ont des plantations à eux, les enfants continuent d'aider leurs « vieux » aux champs, notamment pour les travaux physiques comme le défrichage et le buttage. En échange, ces jeunes profitent souvent du travail des manœuvres de leur père dans leurs propres exploitations.

4.1.1.9. La gestion de la fertilité

Comme nous l'avions vu dans la partie histoire, la mobilisation immédiate de la fertilité est réalisée par le brûlis des défrichements forestiers qui transforme la matière organique (végétal) en matière minérale (cendres) solubles et donc directement utilisables par les plantes. La minéralisation de l'humus accumulé dans les sols est une source de fertilité sur le plus long terme pour les cultures pérennes.

Il y a un important recyclage de la fertilité. En effet, toutes les fanes des cultures vivrières sont laissées au sol. Au niveau des plantations : dans les cacaoyères, toutes les feuilles tombées au sol reconstitue un humus épais, et dans les palmeraies, les feuilles élaguées sont laissées pourrir au sol.

Dans ce système de production, il y eu durant la décennie précédente un renouvellement partiel de la fertilité réalisé en laissant les anciennes plantations en friche pendant au moins 10-15 ans de façon à laisser le recrû forestier se reconstituer.

Aujourd'hui, le problème du renouvellement de la fertilité se pose de nouveau car l'occupation des terres par les plantations pérennes empêche toujours la reconstitution d'un recrû forestier. Or aucune autre solution pour renouveler la fertilité sur les terres d'interfluves n'est adoptée. Il n'y a en effet aucune intégration de l'élevage aux systèmes de culture ni aucun apport extérieur d'engrais.

Ceci risque de poser un problème dans la décennie à venir car, aujourd'hui, la majorité de ces friches est en train d'être replantée et dans les paysage, on en voit peu dans les zones les plus occupées. Sans une autre forme de renouvellement de la fertilité, les grands planteurs risquent de voir leur rendement en cacao/café mais aussi et surtout en produits vivriers continuer de baisser.

[52] Le système est le même pour les autres planteurs sauf que les musulmans élèvent des mouton à la place des porcs.

4.1.1.10. Modélisation économique[53]

Graphique 2 : Modélisation économique des systèmes de production de type I

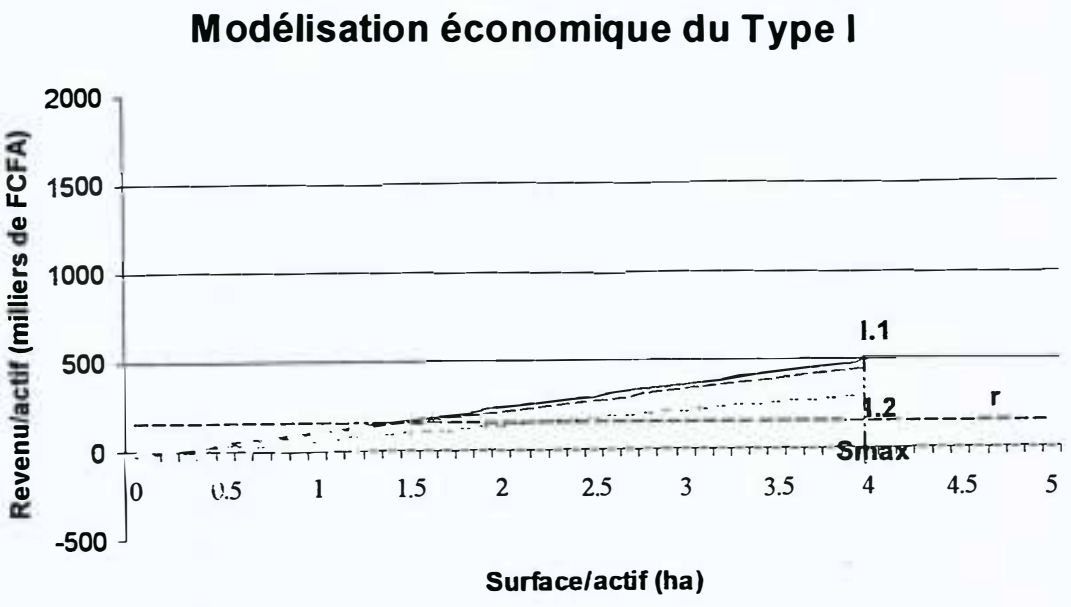

Ce graphique montre que la combinaison Plantation Café/Cacao et palmeraie permet de dégager un revenu par actif important sans investissement significatif supplémentaire. La palmeraie permet notamment de relever nettement le revenu du planteur.

Ainsi, les systèmes de production qui se sont développés ces 10 dernières années permettent donc de réhausser le revenu du planteur qui avait été très entamé par la crise de la fin des années 80.

Cependant ces système ne peuvent pas se développer à l'infini car il faut garder du terrain dans les bas-fonds pour les manœuvres qui, sinon, ne peuvent pas survivre et donc ne peuvent plus prendre les plantation Café/cacao en métayage.

4.1.2. Sous-type I.2 :systèmes de production pratiqués par les autres lignages Agni et les allogènes arrivés les premiers au village

Les grands planteurs autres que les descendants directs des fondateurs des villages sont les Agni et les migrants arrivés les plus tôt (avant 1970) au village. Ils ont des exploitations de grande taille avec des surfaces sur interfluves d'au moins 15 ha et pouvant aller jusqu'à 50 ha, notamment pour les Baoulé. Ils ont accès également aux bas-fonds.

[53] Plus qu'une modélisation économique, nos calculs économiques sont des tentatives de mise en comparaison des performances économiques des différents systèmes de production.. Les graphiques ne montrent la marge d'erreur des modèles (maximum et minimum des pourcentages d'occupation des sols et des rendements) que nous n'avons pas représenté car nous disposions de trop peu d'enquêtes d'exploitation tout à fait complètes

Le système de production I.2 est constitué exactement de la même façon que le type 1.1 sauf que les cacaoyers ne sont pas traités, comme chez la majorité des planteurs (rendements de 25O Kg/ha).

De même au niveau des systèmes d'élevage, un bon nombre de planteurs, surtout les musulmans, élèvent des moutons[54] à la place des porcs.

Les moutons sont élevés de la même façon avec divagation le jour. Leur alimentation est constituée des déchets ménagers, d'herbes coupées au champ éventuellement, mais la vaine pâture n'est pas pratiquée.

4.2. Type II : systèmes de production pratiqués par les *Aboussan* (Métayers) : vivrier en location essentiellement dans les bas-fonds

Les *aboussan* sont employés pour un tiers de leur temps dans les plantations qu'ils ont en métayage. Le reste de leur temps (compte 2/3 d'actif) est consacré à leur « exploitation ». Les *aboussan* sont, en effet, des sortes de tenanciers dépendants en ce qui concerne les terres où ils cultivent leurs produits vivriers, c'est-à-dire le plus souvent dans les bas-fonds mis à leur disposition par leur patron ou par un autre planteur si celui-ci n'a pas de bas-fond.

Le propriétaire doit effectivement, s'il le peut, mettre à la disposition du métayer une partie de bas-fond pour se nourrir. Cependant, comme nous le verrons, tous n'en ont pas.

En réalité ceci ne change pas fondamentalement les choses car au final les métayers « louent » dans tous les cas le bas-fond où ils pratiquent leurs cultures vivrières, en versant un « fermage » à part de fruit.

En effet, quand le propriétaire qui prête la parcelle au manœuvre n'est pas son patron, il peut exiger une quantité où une proportion de la récolte fixées à l'avance. La proportion perçue par le propriétaire est d'environ 1/3 qui est à rapprocher, nous supposons, de la proportion de 1/3 de *l'assassi tuho* (impôt sur la terre), qui était historiquement versé au chef de terre chez les Agni.

De même, lorsque le manœuvre cultive ses champs vivriers sur une terre prêtée par leur patron, il donne généralement une partie (qui approche 1/4) de leur récolte au propriétaire en guise de remerciement. Bien sûr, si le manœuvre fait une très mauvaise récolte, le don au propriétaire est très diminuée. Nous rapprochons cette pratique d'un fermage, car s'il n'y a pas d'accord oral passé entre l'exploitant et le propriétaire, il y a un contrat social qui oblige quasiment le manœuvre à cette pratique.

Compte-tenu de la différence de fermage perçu par le propriétaire, *l'aboussan* a plutôt intérêt à faire ses cultures vivrières chez son patron.

[54] Ces moutons sont tripanotolérants (*Djalonké* de la zone guinéenne).

4.2.1. Sous-type II.1 : riz pluvial/(maïs) dans le plat du bas-fonds et maïs-arachide/ manioc sur les pentes

Les *aboussan* peuvent être logés au village, mais ils sont souvent logés au « campement » (habitation à proximité des plantations) appartenant à leur patron. C'est dans les bas-fonds avoisinant le campement qu'ils cultivent le plus souvent leurs cultures vivrières[55]. Ils élèvent également en général quelques poules de la même façon que nous l'avons vu précédemment.

Les *aboussan* de type II.1 font en général la moitié de leur surface cultivée en riz dans le plat du bas-fond et la moitié en maïs/arachide/manioc sur les pentes.[56]

Un *aboussan* (aidé de sa femme au semis et au désherbage) ne peut cultiver au maximum qu'un hectare de cultures vivrières.

4.2.1.1. Riz/riz/friche dans la boue noire du bas-fond

Le riz cultivé (1,5 t/ha) est du riz longue paille de 4 mois.

Le plus souvent, il est cultivé dans la boue noire des bas-fonds et on lui associe un peu de maïs lorsque la zone n'est pas trop humide.

Il est fréquent d'associer à cette culture de riz celle du maïs dans les zones qui ne sont pas trop humides. Le maïs est alors semé à une faible densité, en poquets à l'aide de la machette, avant même que le riz ne soit semé.

Le riz nécessite beaucoup de travail, non seulement au moment du désherbage mais aussi et surtout en surveillance car il est attaqué par les oiseaux et les agoutis. Un manœuvre ne peut pas cultiver plus d'un demi-hectare.

La fertilité est mobilisée par défriche-brûlis et son renouvellement se fait par une friche d'un an (alternant avec deux ans de culture) et par les dépôts alluvionnaires quand le marigot occupe le plat du bas-fond.

4.2.1.2. Arachide-maïs/manioc/friche sur les pentes du bas-fond

La première année, l'*aboussan* cultive du maïs (1 t/ha)et de l'arachide (1 t/ha) (culture réservée à sa femme avec les condiments), puis du manioc[57] l'année suivante.

Le renouvellement de la fertilité est assurée par une friche de deux ans. Cette friche sur les pentes est principalement composée de Chromoleana *odorata* (Sékou Touré) qui semble être un bon précédent cultural.

Ces deux systèmes de culture ne sont pas concurrents en surface puisqu'ils concernent des zones différentes de l'écosystème. Ils sont concurrents au niveau du temps de travail car les pointes de travail qui sont dans les deux cas le désherbage tombent à peu près au même moment.

---

[55] Signalons qu'aux cultures vivrières s'ajoutent souvent quelques buttes d'igname « *cocoasié* » dans les cacaoyères qui servent de garde-manger (RUF, 1995) et permettent de faire les soudures en cas de mauvaise récolte.

[56] Quelques *aboussan* font des buttes d'igname en haut des pentes du bas-fond mais c'est très rare.

[57] Le manioc peut rester en terre pendant jusqu'à un an, mais si on attend trop, on ne pourra pas le consommer frais en *futu* (manioc pilé) ou en ragoût : il faudra le transformer en « *attiéké* » (semoule de manioc obtenue après pelage, râpage, fermentation, essorage et séchage) ou en « *plakali* » (pâte élastique obtenue à partir de manioc séché et broyé finement)..

4.2.2. Sous-type II.2 : maïs/arachide/manioc sur les pentes des bas-fonds

Ce système de production fonctionne de la même façon que le système de culture déjà présenté ci-dessus.

Les *aboussan* qui pratiquent ce système de production complètent souvent leurs revenus par des activités annexes comme la récolte et la vente de *bangui* ou « vin de palme » (sève fermentée du palmier) et de *koutoukou* (alcool distillé à partir du vin de palme) qu'ils extraient sur les palmiers dispersés dans les plantations de leur patron qui partage souvent la vente en 2, et en garde la 1/2).

4.2.3. Sous-type II.3 : igname- taro- banane plantain/ arachide- maïs- banane plantain (associés à des jeunes pieds de cacao/café) sur les interfluves (plantations en « fermage »)

Certains *aboussan* installés depuis longtemps au village (qui ont donc accumulé assez d'argent de leur plantation en métayage) prennent en plus une plantation en fermage sous la forme de plantation dite « en garantie ».

La « mise en garantie » est une pratique qui devient assez courante dans notre zone d'étude. Elle concerne des plantations plutôt âgées. Si un planteur a besoin d'argent, il confie sa plantation pendant un certain nombre d'années (défini à l'avance en fonction de l'âge et de la surface de la plantation) en échange d'une somme d'argent. A la fin de la période convenue (souvent autour de 5 années), l'emprunteur récupère sa parcelle normalement sans rien rembourser à son prêteur.

Pendant la période de ce fermage, la personne qui récupère la plantation en a le droit d'usage complet. Ainsi, souvent il recèpe ou replante mais avec une prise de risque non négligeable, car l'emprunteur peut rembourser librement avant le terme du contrat et récupère sa plantation quels que soient les investissements faits dessus.

Avoir ces « plantations en garantie » leur permet d'avoir accès à la terre rouge pour faire leur cultures vivrières et donc d'obtenir des rendements supérieurs. De plus, en associant ces cultures vivrières aux replantations, ces *aboussan* peuvent espérer avoir une jeune plantation productives dans quelques années en fermage ce qui est plus avantageux pour lui (voire définitivement).

Les *aboussan* peuvent se permettre de prendre ces plantations « en garantie » si les plantations qu'ils ont en métayage sont vieilles et ne nécessitent pas trop de travail ou bien si elles ne sont pas trop étendues (1 à 1,5 ha). De plus, nous supposons que quand ces plantations entrent en production, ce nouveau fermier sur les interfluves, arrête le métayage (mais court alors un gros risque).

Ce sous-type est minoritaire, mais il est important de le signaler car c'est une nouvelle forme d'accès à la terre. En effet, la « mise en garantie » (fermage) peut être renouvelée, voire devenir une vente définitive. Nous allons voir que cette nouvelle forme « d'accès » à la terre existe aussi chez les planteurs du type IV.

Graphique 3 : Modélisation économique des systèmes de production de type II

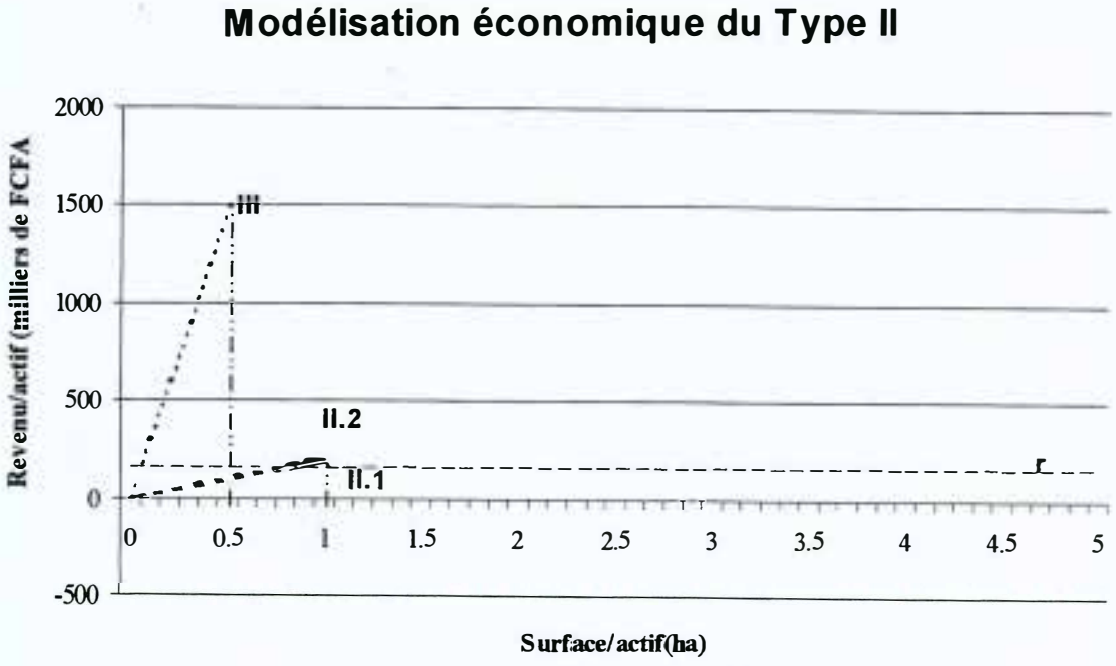

4.3. Type III : systèmes de production pratiqué par les jeunes fils des grands planteurs : jeunes plantations- quelques friches- vivrier sur les interfluves et le haut des versants- culture de vente dans les bas-fonds ou hors- sol

Les systèmes de production de type III concernent de petites surfaces sur les interfluves (<6 ha) appartenant à des jeunes fils, voire des héritiers des grands planteurs (Type I).

Ce système est caractérisé par de jeunes plantations, des cultures vivrières et plus ou moins de surfaces en friche selon la date d'installation, ainsi que souvent des productions spéculatives dans les bas-fonds

Etre le fils d'un grand planteur détermine l'accès aux friches sur les interfluves, aux bas-fonds et aussi à la main d'œuvre et donc détermine les systèmes de culture pratiqués.

Le premier facteur déterminant pour ce système de production est, en effet, l'accès aux friches.

Comme nous l'avons vu dans la présentation du type I, les grands planteurs disposent encore de surface assez importante en friche.

Une fois leurs fils mariés ou, le plus souvent quand leurs fils (et parfois aussi leurs filles) sont rentrés de la ville et ont travaillé pour eux pendant quelques années (souvent en *aboussan*), ils leur donne une portion de friche (ne dépassant pas 6 ha). (source : enquêtes)

Ce don ou *Famalé* donne le droit d'usage complet sur la terre.

L'autre mode d'accès à la terre pour ces jeunes est l'héritage ou *Adja*.

Que ce soit en héritage matrilinéaire ou filial (qui domine de plus en plus[58]), l'héritage se fait normalement en un bloc à une personne (aîné des fils ou neveu ou frère) qui subvient avec les revenus de l'exploitation aux besoins de toute la descendance, ceci pour éviter le morcellement de l'exploitation.

Cependant, en cas de mésentente fréquente, entre neveux et fils ou entre aînés de femmes différentes, les plantations peuvent être divisées selon le nombre d'enfants, ce qui laisse souvent des exploitations dont les surfaces (plantations et friche sur interfluves) sont inférieures à 6 ha.

L'autre facteur déterminant de ce système de production est l'accès libre aux bas-fonds.

On distingue deux sous-types : ceux qui disposent de beaucoup de friches et de très peu de plantation productives (Type III.1) et ceux qui n'ont à peu près plus de friches mais ont des plantation en production et qui développent des productions spéculatives (III.2).

4.3.1. Sous-type III.1 : le système replantation pratiqué par les jeunes installés il y a moins de 5-10 ans (friche- jeunes plantations non productives- vivrier sur les interfluves- pépinières dan les bas-fonds)

Ce premier type regroupe les systèmes de production pratiqués par les jeunes du « retour à la terre » ou les fils mariés, qui viennent de s'installer. Souvent ils ont fait, avant d'avoir une friche de leur père, l'*aboussan* pendant 2 ou 3 ans (pour leurs parents) en pratiquant à côté des cultures de vente comme le riz ou le plus souvent des cultures maraîchères (surtout de la tomate).

Ces cultures leur ont permis, entre autres, de mettre un peu d'argent de côté pour pouvoir investir dans leur plantation (achat de boutures de café et de sachets pour les pépinières, d'igname et de rejets de banane à planter, emploi de contractuels éventuellement pour défricher).

Une fois la friche acquise, ils défrichent chaque année ½ ha pour replanter.

Ce système est caractérisé par une friche dominante (en moyenne 40 %), de jeunes plantations non encore productives (40 %), des cultures vivrières (10 %) et une pépinière dans le bas-fond (ε en surface)[59].

Ils ont souvent accès à la main d'œuvre de leur père pour les pointes de travail notamment au moment des désherbages et du défrichage-brûlis (ils emploient parfois des contractuels).

[58] avec la loi sur les successions de 1964 qui ne fait qu'affirmer la réaction des fils qui ont travaillé dur au champ pour aider leur père et n'acceptent plus de voir le fruit de leur labeur récolté par des cousins.

[59] Les pépinières servent aux replantations mais sont aussi une source importante de revenus car en général les jeunes font en pépinière le nombre dont ils ont besoin pour replanter plus 1 500 pieds (nombre de pieds pour un hectare).

4.3.2. Sous-type III.2 : le système diversification pratiqué par les jeunes installés il y a plus de 5-10 ans (jeunes plantations productives- très peu de friche- vivrier sur les interfluves ou en bordure de bas-fonds- productions de vente) dans les bas-fonds ou hors- sol)

Ce système de production concerne le même type de jeunes mais installés 5-10 ans auparavant, c'est-à-dire qu'ils ont fini de défricher toutes leurs friches.

Il est caractérisé par des plantations de cacaoyers traitées (>30 %), de caféiers (15 %) de cultures vivrières dans les bas-fonds (15 %) ou sur les rares lambeaux de friches restantes (15 %) et enfin des productions spéculatives dans les bas-fonds (hérités ou donnés) (<25 %), voire des élevages hors- sol.

Ayant accès librement aux bas-fonds, il leur est facile de mettre à disposition une terre pour leurs *aboussan* (métayers).

Ce type III.2 illustre tout à fait la vague de diversification qui semble s'opérer dans la zone.

4.3.2.1. Systèmes de production pratiqué par les fils des grands planteurs I.1

Les fils des grands planteurs de type I.1 investissent dans des plantations de palmiers de bas-fonds. L'intérêt du palmier est qu'il donne des revenus réguliers (chaque semaine), ce qui permet aussi d'investir dans des élevages de vente (un exemple observé de création d'un poulailler) qui nécessitent des dépenses importantes et régulières (environ 15 000 FCFA par semaine) pour l'alimentation des animaux, mais qui devraient être un apport important[60].

Cependant, un des problèmes qui risquent de se poser pour les élevages avicoles est celui de la demande. En effet, est-ce que la population de 2 villages voisins va pouvoir absorber la production. Cet élevage serait plus sûrement rentabilisé s'il est associé à l'investissement dans un moyen de locomotion (mobylette) afin de commercialiser la production à Abengourou ou à Niablé.

Nous avons également un exemple d'investissement dans un étang qui permet de combiner riziculture irriguée- pisciculture et maraîchage de contre-saison. Cette combinaison de systèmes de culture et d'élevage fait entièrement appel à la main d'œuvre extérieure, essentiellement contractuelle et complétée des travailleurs du mardi et d'un contractuel.

L'investissement pour faire ce type de riziculture est très important. Cependant l'énorme avantage est que cet investissement est productif dès la première année, et il n'est pas rentabilisé seulement avec le riz (3 cycles par an) mais aussi avec les cultures de contre-saison (arachide et maraîchage) qui rapporte beaucoup par rapport à la surface plantée. Ces systèmes peuvent être combinées car les pointes de travail ne tombent pas aux mêmes moments. En effet, la pointe de travail pour le maraîchage de contre-saison se situe vers février- mars, période où il n'y a plus de travail sur le riz. (voir annexe 4)

[60] Nous ne disposons d'aucun résultat économique observé concernant les produits bruts éventuels de tels élevages car l'exemple en question vient juste d'être créé.

4.3.2.2. Systèmes de production pratiqués par les fils des grands planteurs I.2

Les héritiers des grands planteurs de type II.2 adoptent plutôt essentiellement les cultures maraîchères.

La tomate est la culture maraîchère la plus répandue, mais le gombo et l'aubergine peuvent aussi être cultivée en maraîchage dans les bas-fonds.

La tomate est cultivée sur billons (concentration de la fertilité) après repiquage. Le renouvellement de la fertilité est assuré par une friche et l'apport extérieur d'engrais minéral. L'orientation des billons, pour moitié dans le sens de la pente, pour moitié dans le sens contraire, répond à un gestion du risque par rapport à la pluviométrie.

La culture de tomates nécessitent beaucoup de travail (arrosages et traitements fréquents) et des coûts importants (beaucoup d'intrants chimiques), ce qui pose des problèmes de trésorerie. Le problème est en partie levé par les commerçantes qui achètent les tomates et font crédit pour les semences et les intrants, puis se remboursent par retenue sur la récolte.

Le fait que les héritiers des grands planteurs de type II.2 semblent se limiter à la diversification vers le maraîchage peut s'expliquer par le flou régnant sur le foncier au niveau des bas-fonds.

En effet, même si certains planteurs en maîtrisent le foncier (puisqu'ils sont loués), ils sont considérés par les autorités locales comme communautaires. La question est : qui a le droit d'y cultiver, d'y planter ? Ceci semble limiter les décisions d'investissement des jeunes planteurs allogènes (héritiers des II.2), notamment dans de nouveaux systèmes de culture pérennes comme le palmier car on ne sait s'ils ont le droit de planter dans les bas-fonds.

De même la question des héritages et de la propriété foncière pour les allogènes risque de compliquer la situation des jeunes planteurs Baoulé, Barbo ou Burkinabé.

En effet, la nouvelle loi foncière remet en cause l'héritage de la terre en ce qui les concerne. Elle ne légalise pas leur droit de propriété sur leurs plantations mais établit la notion de bail à long terme (90 ans).

Au niveau local, le point de vue des autochtones (ici les Agni), rejoint cette notion. En effet, selon eux, les Agni ont mis à la disposition des migrants des terres pour qu'il les utilisent mais ils ne la leur ont pas vendues. Localement, le droit d'usage à long terme des allogènes est reconnu mais pas leur droit de propriété.

Cela a pour conséquence que, du point de vue des Agni, un allogène peut profiter de ses investissements s'il reste au village mais ils ne peut pas les récupérer s'il veut partir. Un héritier de grand planteur allogène risque donc d'hésiter avant d'investir...

Graphique 4 : Modélisation économique des types III

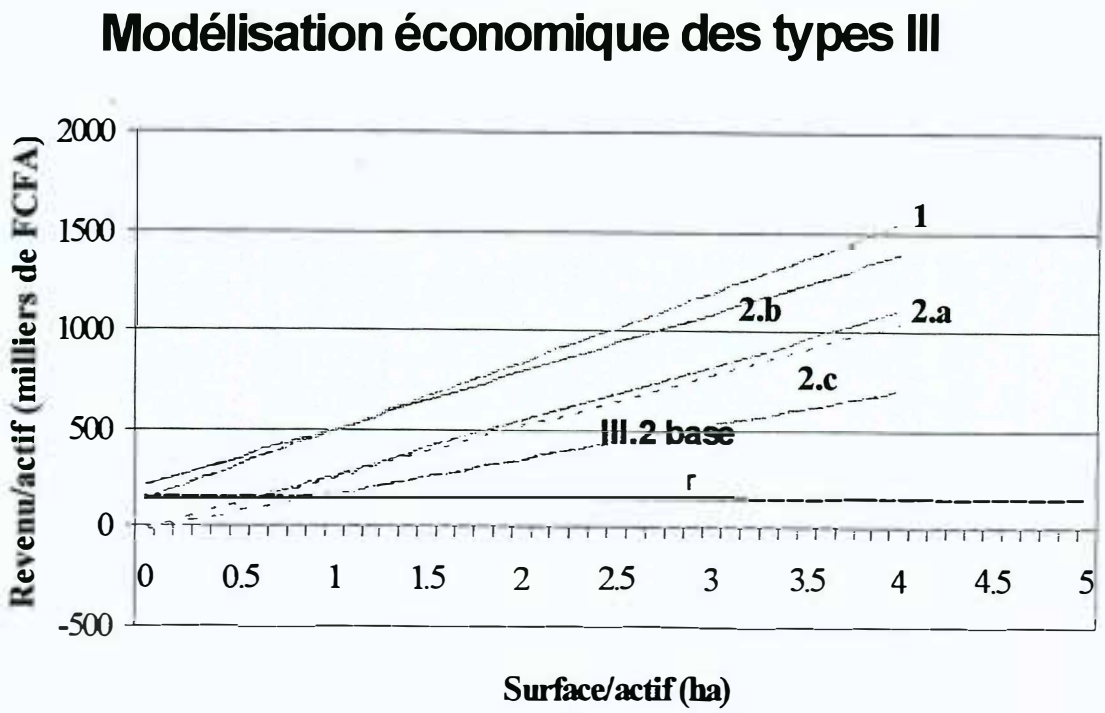

4.4. Type IV : systèmes de production pratiqués par les autres planteurs arrivés plus tardivement au village : plantations- pas de friche- vivrier en « location » essentiellement dans les bas-fonds

4.4.1. Sous-type IV.1 : systèmes de production pratiqués par les chefs de famille (plantations- pas de friche- vivrier en « location » essentiellement dans les bas-fonds)

Ce type regroupe systèmes de production pratiqué par les planteurs qui n'ont plus de friche à disposition. Ce sont ceux arrivés généralement plus tardivement (Burkinabé, quelques Baoulé ou Barbo) et dont la surface plantée en café et/ou cacao est inférieure à 15 ha et surtout qui n'ont pas d'accès aux bas-fonds.

Leurs plantations sont constituées de plantations de cacaoyers non traités (30 %), mélange café/cacao (55 %), café (10 %) sur les interfluves en mode de faire-valoir direct et de cultures vivrières (10 %) en fermage dans les bas-fonds ou sur les interfluves[61].

Ils utilisent en général des métayers sur leur plantation qui peut-être issue de la concession (fils *aboussan* chez leur père) ou bien venue de l'extérieur.

Ils louent des terres pour cultiver le vivrier le plus souvent dans les bas-fonds (qui donne 1/3 de la récolte) ou bien sur les interfluves en échange de replantation et de quelques sacs à la récolte.

[61] Signalons qu'aux cultures vivrières s'ajoutent souvent quelques buttes d'igname « *cocoasié* » dans les cacaoyères qui servent de garde-manger (RUF, 1995) et permettent de faire les soudures en cas de mauvaise récolte.

Une autre forme de fermage est la mise en garantie. En effet certains (a) prennent en « garantie » (fermage sur 5-6 ans) les plantations louées par d'autres (b). Comme nous l'avons déjà vu : les « fermages » de plantation (« mise en garantie ») permettent d'accéder à la terre rouge des interfluves et donc d'augmenter le revenu/actif produit sur les cultures vivrières.

On observe donc deux tendances dans ce sous-type IV.1, qui ne sont pas majoritaires mais qui présentent bien la dynamique actuelle pour ce type, :

-a) ceux qui « décapitalisent »[62] : ils louent leur plantation en les mettant en garantie.

-b) ceux qui acquièrent des terres par le biais des « mise en garantie » (fermage sur 5-6 ans).

4.4.2. Sous-type IV.2 : les systèmes de production maraîchers satellite des jeunes

Ce sous-type concerne essentiellement les jeunes burkinabés qui habitent dans la concession familiale, qui cultivent une parti des cultures vivrières pour la famille, travaillent dans les plantations du père (souvent comme *aboussan*). Mais ils ont aussi des activités agricoles indépendantes, telles que le maraîchage, qui leur dégage des revenus pour leur noyau familial (femmes et enfants) isolés du revenu de la concession.

Nous en avons fait un sous-type de système de production car ces systèmes de production sont indépendantes mais aussi indissociables du type IV.1

Souvent, en effet, ils cultivent de la tomate (suivie d'une culture d'arachide) sur des terres en fermage dans un bas-fond. Nous considérons qu'après avoir effectué tous les travaux pour le chef de la concession, il leur reste ¼ de temps de travail pour leur exploitation maraîchère.

Graphique 5 : Modélisation économique des types IV

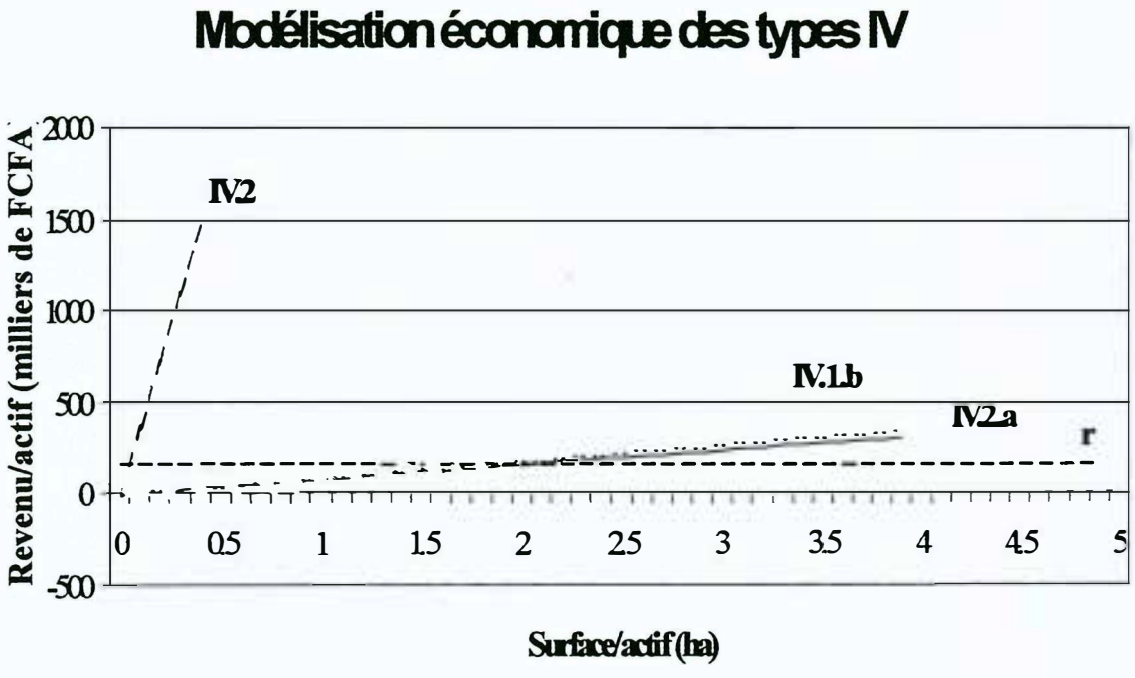

[62] Le terme « décapitaliser » est à prendre avec précaution car la « mise en garantie » peut être une stratégie pour renouveler à moindre frais ses plantations ».

CONCLUSION

La société agraire de notre zone d'étude, héritière de systèmes agraires basés sur l'utilisation dune main d'œuvre servile, reste une société inégalitaire où 20 % des exploitants possèdent toutes les terres et en exploitent 75 %, et où 80 % sont métayers et se nourrissent sur leur exploitation en fermage occupant 10 % des terres essentiellement des bas-fonds.

Le facteur principal de différenciation des systèmes de production est l'accès au foncier, c'est-à-dire au minimum la jouissance d'un "droit d'usage à long terme" sur les terres d'interfluves (principalement occupées par les plantations de café et/ou de cacao) mais aussi dans les bas-fonds qui permettent aujourd'hui non seulement de nourrir (et donc "d'accéder à...) de la main d'œuvre.

L'étude de l'histoire agraire nous a permis de montrer que cet accès à la terre et à la main d'œuvre s'est fait de façon différentielle selon la précocité de l'arrivée des exploitants. Il détermine encore en aujourd'hui les marges de manœuvre des exploitations, notamment pour l'adoption de nouvelles productions cultivées dans les bas-fonds.

En effet, après s'être longtemps seulement concentrés sur les cultures de café et de cacao, les agriculteurs, notamment les jeunes "revenus à la terre" dans les années 80 et les grands planteurs descendant directement du fondateur du village, semblent diversifier leurs systèmes de production.

Ils s'orientent vers des cultures plus rémunératrices par rapport à l'unité de surface qui sont produites essentiellement dans les bas-fonds et nécessitent, le plus souvent, une pérennisation de l'occupation du sol.

Cette diversification vers des cultures pérennes (palmiers, anacardes, hévéa...) ou des cultures "vivrières" (riziculture irriguée) et maraîchères (tomates, ...) de vente apparaît comme une stratégie répondant à deux objectifs : -maximiser le revenu par rapport à la surface, en réponse à la crise de saturation foncière.

-minimiser les risques en limitant la dépendance par rapport aux prix du cacao qui, comme nous l'avons dit, sont instables sur le marché international et ne sont plus soutenus depuis 1998 en Côte d'Ivoire.

L'"accès" au bas-fond est facteur déterminant pour l'adoption de ces nouvelles productions que ce soit "un accès direct"[1]pour les cultures maraîchères et les autres cultures annuelles[2], ou un "accès" à long terme[3] pour les cultures pérennes ou celles nécessitant de gros investissements[4].

---

[1] "Avoir une partie de bas-fond intégrée dans son exploitation" où on a un accès libre pour les cultures annuelles.

[2] Pratique des jeunes héritiers de planteurs I.2, pas vraiment "chef de terre". (illustration : type III.2.c). Les autres planteurs IV n'ont pas accès aux bas-fonds, ils ne diversifient à peu près pas leurs exploitations.

[3] Notion se rapprochant du droit de propriété mais dont le statut est encore très flou : "bail à long terme" dans la nouvelle loi foncière ?

[4] Pratique de jeunes héritiers (III.2.a et b) des grands planteurs "chef de terre" (I.1) et des grands planteurs I.1.

Le flou de la situation foncière en général[5], et celle des bas-fonds en particulier, semble limiter les innovations de la majorité des planteurs et risque de les décourager d'investir car ils sont en situation d'insécurité au niveau de leurs droits sur les terres.

Enfin, cette diversification semble jouer un rôle direct au niveau de la cacao culture puisque seuls les planteurs ayant adopté des cultures spéculatives (I.1 et III.2) traitent leurs plantations de cacaoyers contre les mirides.

Ainsi, il semble bien que par le biais de transferts de capital à l'intérieur des systèmes de production, ces nouvelles productions permettent un meilleur entretien (traitements, replantations, ...) des plantations.

Ainsi une des questions posées par la Recherche pour une cacao culture "durable" pourrait être aussi "*comment appuyer le développement de ces nouveaux systèmes de culture "de bas-fonds"" tant au niveau "politique et social" en ce qui concerne le foncier qu'au niveau technique"* de façon à augmenter les capacités d'investissements en capital des planteurs (grâce à ces nouvelles productions très rémunératrices) et diminuer leur aversion pour le risque (grâce à la diversification).

[5] Sur les interfluves, il y a un problème de statut foncier des terres mais la répartition est assez claire en général car les parcelles sont bien délimitées.

BIBLIOGRAPHIE

ASSOUMOU.J, "Agriculture d'exportation et bataille du développement en Afrique tropicale», Ed. J-P DELARGE, Paris 1971, 351 p.

AIRAULT.P, 1998, dossier spécial «Côte d'Ivoire : le grand frisson du libéralisme secoue les filières d'exportation», Afrique Agriculture, n° 265, décembre 1998, p 18-30.

AVENAR. J-M (et al), "Le milieu Naturel de Côte d'Ivoire", 1971, 391p.

BOUADI Kindou, "Dynamisme économique et organisation de l'espace rural chez l'Agni du N'dénéan et du Djuablin".

BURGER.K, SMIT.H.P, 1995, «Gestion de l'offre de cacao par la maîtrise des surfaces cultivées : vers une évaluation empirique», «Huitième réunion du Groupe consultatif sur l'économie cacaoyère mondiale», 26-30 juin 1995, Yaoundé, ICCO, p 1-15.

CHAUVEAU.J-P, RICHARD.J, 1983, "Bodiba en Côte d'Ivoire- Du terroir à l'Etat : petite production paysanne et salariat agricole dans un village gban", Atlas des structures agraires au sud du Sahara, n°19, Ed de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, Paris, p 5-77.

CHAUVEAU.J-P, «L'innovation cacaoyère- Histoire comparée de la cacao culture en Afrique de l'ouest», tiré de «Quelle innovation pour quelle agriculture?»1er tome édité par BIAIS.P et MUSCHINE.J, Ed CIRAD, p 43-57.

CIRAD-CP, 1999, site internet.
CIRAD, «Les Mondes du cacao»,SIA 199, brochure Le CIRADau Salon de l'Agriculture Fev-mars 1999, Paris-Porte de Versailles.

CHOUTEAU.P and CAUPIN.V, 1997, "Evolution macro-économique et réformes au Ghana : des résultats contrastés", Rapport de mission provisoire, CFD-Division des Politiques et Etudes, 73 p.

DE LATTRE-GASQUET.M, 1998, «Trois scénarios possibles pour l'avenir de la filière cacao», "Afrique-Agriculture», n°262, septembre 1998, p 22-24.

DUBRESSON.A, MARCHAL.J-Y, RAISON.J-P, 1994, «Les Afriques au sud du Sahara», Géographie Universelle, BELIN-RECLUS, Paris, 480 p.

DUFUMIER.M, 1996, "Les projets de développement agricole-Manuel d'expertise", Ed CTA-Karthala, Paris, 354 p.

GRIFFON.M, 1997, "Vers une Révolution Doublement Verte", actes du séminaires à Poitiers, CIRAD.

GRIFFON.M, MALLET.B, 1999, "En quoi l'agro-foresterie peut-elle contribuer à la Révolution Doublement Verte en milieu tropical", article à paraître.

ICCO, «Le marché cacaoyer mondial : analyse des tendances récentes et des perspectives jusqu'à l'an 2000- Une étude du Secrétariat de l'Organisation Internationale du cacao (ICCO)», janvier 1993, Londres, 80p.

KNIGHT.C, «Programme pour une cacao culture durable», 1998, «Plantations, Recherche, Développement», nov-déc 1998, p 390-392.

KESSE.M-M, «La cogestion : une approche participative pour une gestion durable des forêts- Le ca des forêts classées de Côte d'Ivoire», SODEFOR, Abidjan, in «Gérer le Foncier rural en Afrique de l'ouest- Séminaire régional Gorée, Sénégal, 18-22 novembre 1996- Actes provisoires, Université de Saint-Louis- Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques- Ministère de la Coopération-Overseas Development Administration, p 203-210.

Le MONDE, «Bilan du Monde- L'analyse de 174 pays et des 26 régions françaises- Edition 1999", p 83-40

LEONARD.E, 1994, "La reproduction de la société agraire dans la région de Sassandra : intensification ou décapitalisation?", article.

LEONARD.E, OSTWALD.E, «Cocoa smallholders facing a double structural adjustment in Côte d'Ivoire : responses to a predicted crisis», chapter 6 in RUF.F and SISWOPUTRANTO.P.S., "Cocoa cycles- the economics of cocoa supply", p 125-150.

LEONARD.E, 1999, "Crise des économies de plantation et trafic de drogues en Afrique de l'ouest : le cas ivoirien et ghanéen" dans "Drogue et reproduction sociale dans le Tiers-Monde", ORSTOM, collection Autrepart, n°8, p 79-99.

MAZOYER.M, ROUDART.L, 1997, "Histoire des Agricultures du Monde- Du néolithique à la crise contemporaine", SEUIL, Paris, 531 p.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales-République de Côte d'Ivoire,SODETEG, SCET Tunisie, 1997, «Etude de faisabilité du projet de développement rural de la région est de Côte d'Ivoire-Rapport provisoire de deuxième phase-Faisabilité du projet»,Volume 1,, 235 p.

MOLLARD.E, "Le manioc dans les unités de production en Basse-Côte d'Ivoire. Rendement, Pratique et Fonction d'une culture vivrière", Thèse de Doctorat, INA P-G, ORSTOM, 1992, 133p.

NYANTENG.V.K, 1994, Prospects fo Ghana's cocoa industry in the 21st century", chapter 9 in RUF.F and SISWOPUTRANTO.P.S., "Cocoa cycles- the economics of cocoa supply", p 179-207.

OSTWALD.M, "Recomposition d'une société au travers de plusieurs crises : la Société rurale Bété

(Côte d'Ivoire), Thèse de Doctorat, INA P-G, 1997, 2 volumes, 290 p.

PESCAY.M, «Transition Foncière et nouveaux modes de régulation du foncier en Afrique de l'Ouest», CIRAD-TERA, 6 p.

PETITHUGUENIN.P, «Les conditions naturelles de production du cacao, en Côte d'Ivoire, au Ghana et en Indonésie», CIRAD-CP-Proyecto calidad del cacao, Ave Quito y padra, Guayaquil, Equateur, in «Plantations, recherche, développement», numéro spécial cacao, vol.5 n°6nov-dec 1998, p 393-405.

RUF.F, «L'aptitude de l'agriculture familiale à replanter-application au café à Sumatra (Indonésie)», «Les Paysans, l'Etat et le Marché-Sociétés paysannes et développement», sous la direction de HAUBERT.M, publications de la Sorbonne, p 279-293.

RUF.F, 1991, "Les crises cacaoyères- La malédiction des âges d'or?", Cahiers d'Etudes Africaines, n°121-122, p 82-134.

RUF.F, 1992, «Crises et ajustements structurels spontanés : le cacao et le département d'Abengourou, (Côte d'Ivoire), «Crises et ajustements en Côte d'Ivoire les dimensions sociales et culturelles, Actes de la Table Ronde, ORSTOM-Petit Bassam, GIDIS-CI, décembre 1992, p117-133.

RUF.F, 1992, «Après la forêt, quelle stabilisation de l'agriculture de plantation? Le cas du département d'Abengourou, Côte d'Ivoire», rapport de mission GTZ concernant les aspects sociaux-économiques, 72 p.

RUF.F, 1995, "Booms et crises du cacao- Les vertiges de l'or brun", Ed CIRAD, Coll. "Economie et développement", 459p.

RUF.F, 1995, "De l'économie familiale de plantation à l'économie familiale de la replantation cacao en Côte d'Ivoire et Indonésie", Actes du séminaire 13-17 novembre 1995 "Fertilité du milieu et stratégies paysannes sous les tropiques humides", Montpellier, p 451-463.

RUF.F, KONAN.G, ARDHY.W, 1995, «Huitième réunion du Groupe consultatif sur l'économie cacaoyère mondiale», 26-30 juin 1995, Yaoundé, ICCO, p 21-37.

RUF.F, 1999, «Comment et Pourquoi la Côte d'Ivoire produit durablement plus d'un million de tonnes de cacao», Afrique Agriculture, n°268, mars 1999, p21-25.

VIHARD.P, LEONARD.E, BALHC.R, ADJA MAGBO.A, «Sassandra la fin d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire ou les enjeux d'une recomposition, ORSTOM Actualités, n°53 1997, p16-23.

VENNETIER.P, "Atlas de la Côte d'Ivoire", Ed. Jeune Afrique, 1978, 72 p.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : La situation géographique de la Côte d'Ivoire

ANNEXE 2 : Les grands groupes ethniques de Côte d'Ivoire

ANNEXE 3 : Plan de diffusion des plantations pilotes dans le N'Dénéan

ANNEXE 4 : Calendriers culturaux des systèmes de culture autres que vivrier ou plantation

ANNEXE 5 : Calcul du seuil de survie

ANNEXE 6 : Modélisation économique des systèmes de production

ANNEXE 1 : La situation géographique de la Côte d'Ivoire

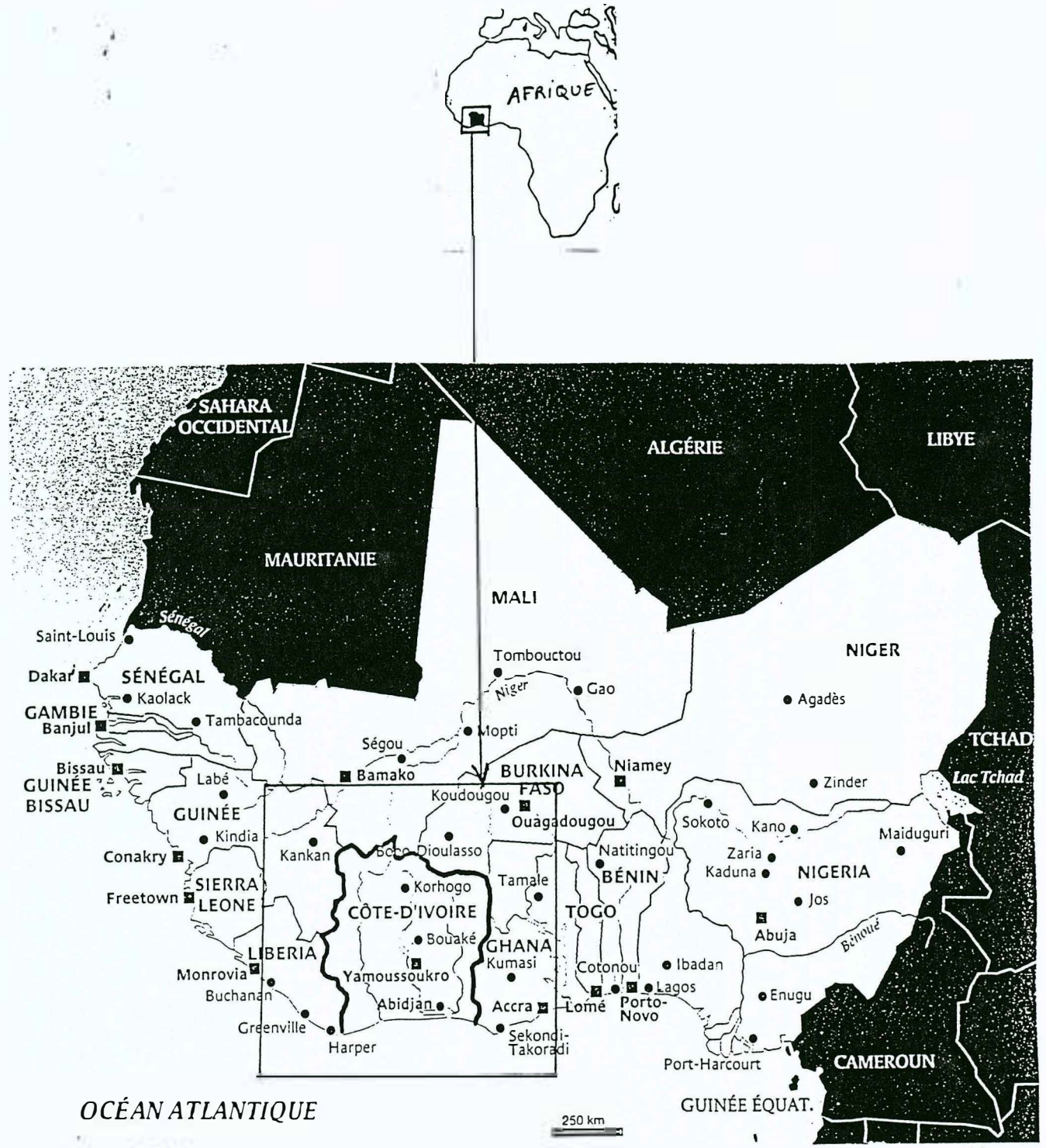

Source : Bilan du Monde 1999.

ANNEXE 2 : Les grands groupes ethniques de Côte d'Ivoire

SOURCE : PESCAY. M, CIRAD-TERA.

ANNEXE 3 : Plan de diffusion des plantations pilotes dans le N'Dénéan

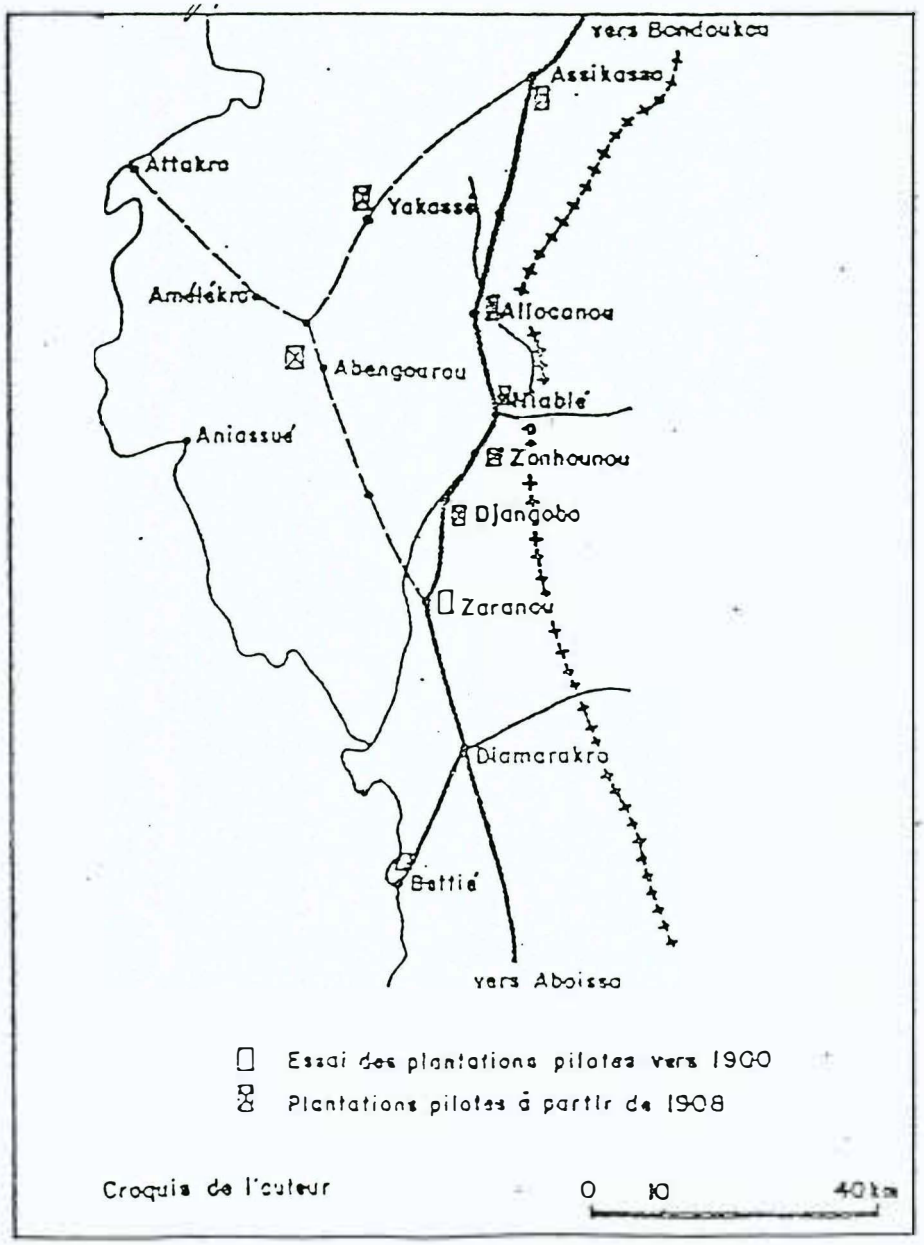

SOURCE : BOUADI, K.

ANNEXE 4 : Calendriers culturaux des systèmes de culture autres que vivrier ou plantation

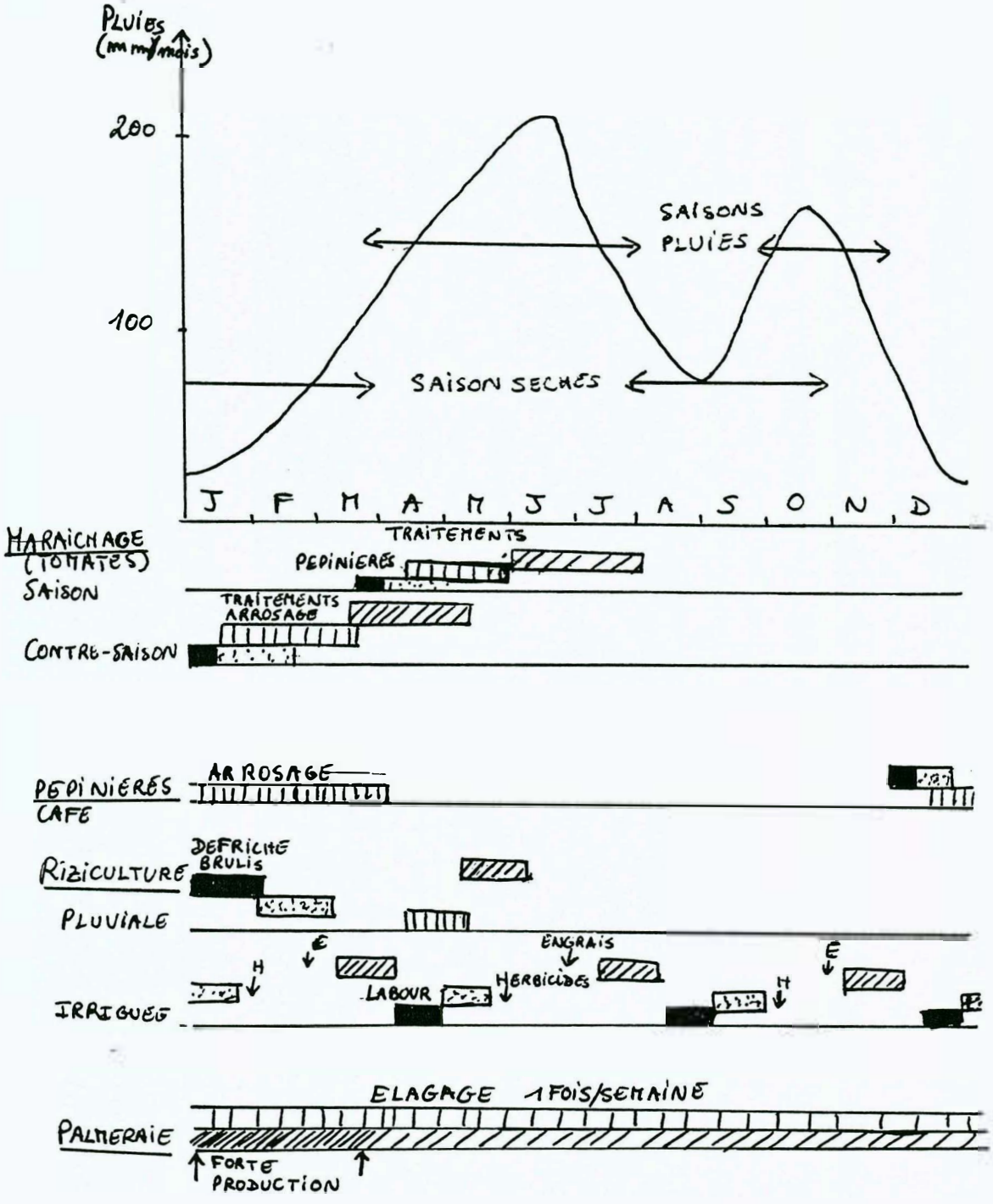

ANNEXE 5 : Calcul du seuil de survie

CALCUL DU SEUIL DE SURVIE

Consommation alimentaire :
Bangui : 1litre/jour à 50FCFA/l
Riz
Manioc braisé
Avocat
Maïs grillé — 150FCFA matin
Futu banane — 75 FCFA midi
Futu igname — 150 FCFA soir
Légumes
Huile
Cubes maggi
Arachide, graines
Poisson séché

Pour la cuisson : marmite = 3 000 FCFA/10ans

Vêtements usagés 3 000FCFA/an
Sandales plastiques 2 paires par an 2000FCFA/an
Savon 1 bout/2 semaines 100FCFA/2 semaines

Seuil de survie = 425*365 + 300 + 3000 + 2000 + 2 600 ~**160 000 FCFA/an**

ANNEXE 6

MODELISATION ECONOMIQUE DES SYSTEMES DE PRODUCTION

Il s'agit de modéliser les résultats économiques de chaque type. Pour cela, on calcule les coefficients de l'équation donnant la productivité nette par travailleur (Pnt) en fonction de la superficie par travailleur. On définit les bornes d'existence des types en fonction du maximum d'activité possible par travailleur (dû à l'équipement ou aux contraintes techniques), qui définit Smax, et du seuil de survie (r), qui définit Smin. r est la productivité nette minimale en dessous de laquelle la productivité du travail ne permet pas à la fois de renouveler le système de production et de rémunérer le travail (l'exploitation disparaît donc à terme).

Cette modélisation permet de simuler l'impact d'éventuelles innovations sur les performances économiques de l'exploitation.

Pnt = (Pbt/ha/W[1]-CI/ha/W-D/ha/W)*S/W-CInp-Dnp

D'autre part, si nous définissons r par rapport au revenu minimal pour survivre, alors il est plus facile de comparer le revenu/actif au revenu minimal.

Pour passer de la productivité au revenu, il faut retirer la partie du revenu distribuée comme le fermage, les mutuelles, les impôts fonciers... dans notre cas, il n'y a que le fermage car les agriculteurs ne payent pas d'impôts fonciers et ne sont pas mutualisés en Côte d'Ivoire.

Le calcul du seuil de survie est présenté en annexe 5, il est de 160 000 FCFA/an.

On définit le coût d'opportunité de la main d'œuvre production à partir de la comparaison de la productivité du travail moyenne des autres secteurs. Ainsi, si la productivité du système de production est en dessous, on a intérêt à aller travailler à l'extérieur. L'exploitation n'aura pas de successeur. En Côte d'Ivoire, le salaire moyen est de 420 000 FCFA/an. Cependant, depuis la crise des années 80, les opportunités de travail sont très rares et il y a même eu une vague de licenciements économiques et un retour des jeunes à la terre. Certes, la relance de l'économie depuis 1993 a amélioré la situation mais il nous semble que la comparaison entre les productivités de travail du secteur agricole avec les autres secteurs économiques n'est pas de nouveau pertinente car il n'y a toujours à peu près pas d'opportunité de travail pour les agriculteurs (les rares emplois sont pris d'assaut par les citadins au chômage).

---

[1]On note Pbt = Produit brut, CI = Consommation Intermédiaire, W = travailleur, D=Dépréciation du matériel (amortissement économique réel), CInp = CI non proportionelles à la surface, Dnp = D non proportionnelle à la surface.

TYPE I

L'équipement de base commun à tous les systèmes de culture est l'équipement manuel de base 2 machettes (1 500 FCFA) par an, une daba (100 FCFA) tous les 2 ans et un ciseau, qu'il garde à vie (1000 FCFA). (D = 3500FCFA/an)

Système vivrier-replantation

Produit net sur 1 ha (moitié butté):
Igname : (8000-800(semence)) Kg/ha*0,5 ha*150 FCFA/Kg = 540 000FCFA
Arachide : (12 sacs-1 sac semence)*7500FCFA/sac = 82 500FCFA
Banane : 7500 Kg/ha*100FCFA/Kg-400 rejets/ha*50FCFA/ha = 730 000FCFA
Taro : 8000 Kg/ha*100 FCFA/Kg = 800 000FCFA
-1500 pieds CF/CC par ha*125= 187 500FCFA
VA~2 000 000 S/W[2]

Système jeune plantations non productives

CI = (72 000 + 160 000) salaire contractuel/4 ha = 58 000/ha

Système-plantations productives

La plantation est considérée comme un investissement de départ qui se déprécie dans le temps. Nous avons considéré que la durée de vie productive d'une plantation était de 40 ans.

Les plantations cacao traitées

Pbt : 500 Kg/ha*570 FCFA/kg
Dplantation : 2000FCFA/ha/an
Traitement : 0,5*9500FCFA
Dpulvérisateur : 10 0000FCFA/20 ans = 5000FCFA/an
Sans aboussan : VA = 280 000S-5000
Avec aboussan : VA = 185 000S-5000

Les plantations café/cacao mélangées

Pbt : (150Kg/ha*570FCFA/Kg)+(50 Kg/ha*515FCFA/Kg)
Dplantation = 3000 FCFA/ha/an
Sans aboussan : VA= 100 000*S
Avec aboussan : VA = 70 000*S

Les plantations cacao non traitées

Pbt : 250Kg/ha*570FCFA/Kg
Dplantation = (1000 pieds*50FCFA/pied)/40 ans = 2000FCFA/ha/an
Sans Aboussan : VA = 140 000 S
Avec Aboussan : VA = 95 000 S

---

[2] Le coefficient directeur est très important ce qui met bien en évidence les performances du recrû forestier comme précédent cultural. Cependant, il est possible que les rendements étaient surestimés (notamment pour le taro) car les surfaces données dans les enquêtes sont assez approximatives.

Palmeraie

L'équipement nécessaire est l'équipement de base et éventuellement un extracteur d'huile pour pouvoir vendre en période de forte production (D =90 000 FCFA/50 ans =2000FCFA/an).

Les palmeraies en production actuellement ont des consommations intermédiaires nulles. La dépréciation des palmeraies est négligeable (150 Pieds/ha * 25 FCFA/sachets/30 ans) car ce ne sont pas des pieds sélectionnés.

Pbt = 500 000FCFA/ha

CI : salaire 58 000 FCFA/ha

VA= 415 000 S- 2000

Système d'élevage

VA = 55 000FCFA pour 1 ha de vivrier

Fermages

La surface cultivée par les manœuvres dans les bas-fonds couvre 10 % de la surface.

F = Riz :0,03 S *(135+9)1000/4 +Maïs : 0,07 S *(90+67,5)*1000/4

F~4000 S

Type I.1

(2000*0,02+0,35*185+0,12*70-0,08*58+55*0,02+0,04*415)*1000S-3500-5000-2000-15000 (location transport/an)

~125 000S-27 000+4000S

R/W~130 000S-25 000

(limite 4 ha/W)

Type I.2

(2000*0,02+0,35*95+0,12*70-0,08*58+55*0,02)*1000S-3500-15000+4000 S

R/W~80 000 S-18 500

TYPE II

Un aboussan sur son exploitation compte pour 2/3 d'actifs

Sous-type II.1

3/2S((1,5T/ha+0,1t/ha)*0.9(semences)*1000*100F/ha*0,5*2/3(fermage)+((1t/ha+1t/ha)*1000*100*0,9*0,25*2/3))+ 0,25*1,5t/ha*100*1000)+12 500S (élevage)

R/W~185 000S-3500 avec un fermage d'1/3

R/W~205 000 S-3500 avec un fermage d'1/4

Sous-type II.2

3/2S(((1t/ha+1t/ha)*1000*100*0,9*0,5*2/3))+(0,5*1,5t/ha*100*1000))+12 500S (élevage)

R/W~220 000 S-3500 avec un fermage d'1/3

R/W~225 000 S-3500 avec un fermage d'1/4

Sous-type II.3

Le fermage d'une parcelle en garantie est d'environ 10 000 FCFA/ha
R/W = (2000 000 *3/2-10 000) S- 3500
R/W~2 990 000S- 3500

Nous considérons que dans le type II.3, la surface maximum est d'1/2 hectare par actif car il ne travaille qu'à 2/3 temps et de plus pour des raisons de saturation foncière, il ne défriche pas plus.

TYPE III

III.1

Dans le cas où le jeune fils n'aurait pas accès à la main d'œuvre de son père au moment de la défriche brûlis, l'impact de l'emploi d'un contractuel sur le revenu/ha est assez faible[3]. Cependant, il faut noter que payer cette main d'œuvre n'est pas négligeable car ça suppose d'avoir une réserve de trésorerie. La productivité nette de ce système est exprimée en FCFA, cependant, il faut rappeler que dans la majorité des cas, il n'y a pas monétarisation des productions de ce système.

Les pépinières de café

L'équipement est celui de base plus un arrosoir (1500FCFA qu'on renouvelle tous les 5 ans).

La limite technique semble être 4500 pieds.

Une pépinière occupe 75 M2, on considère donc ce système comme un système hors sol. Nous le représenterons donc pas graphiquement. En combinaison de systèmes de production, il déplacera juste la courbe vers le haut.

Pépinières « sachets »

Produit : 1350 pieds*125 FCFA (on compte environ 10 % de pertes).
Consommation Intermédiaire:
4500 FCFA pour 1500 sachets
10 000 FCFA pour 1500 pieds sélectionnés
VA=150 000*n (nombre de lots de 1500 pieds)-4000

Pépinières « tunnel »

Pbt : 1500*125 FCFA (il n'y a à peu près pas de perte)
CI : 4500 FCFA/1500sachets
7000FCFA/1500 pieds sélectionnés
Bâche : 30 m*300F/m
VA=165 000*n -4000

[3] Il y a 2 types de manœuvres journaliers : ceux qui travaillent de 8h à 12h (500FCFA/j) et ceux qui travaillent de 8h à 15 h (1000FCFA/j). En général, les planteurs préfèrent les premiers. Le défrichage dure en général 2 semaines pour un hectare (7000FCFA/ha). Le coût cette main d'œuvre est négligeable devant 2 000 000 FCFA.

R/W = (0,1*2000)S+((S+1)150 000 (revenu moyen pour 1500 pieds vendus)-500)-3500

R/W~350 000 S + 145 000

III.2

Les types III.2 cultivent le vivrier dans les bas-fonds, en général ils continuent à faire des buttes d'igname mais les rendements sont moindres ce qui donne une valeur ajoutée à l'hectare par actif de 800 000.

Les plantations café pur

Pbt : 70 Kg/ha* 515FCFA/kg
Dplantation = (1500pieds*125FCFA/pied)/40ans = 5000 FCFA/ha
Sans Aboussan : R = 30 000*S-3500
Avec Aboussan : R = 20 000*S-3500

Equation de base du type III.2 :
VA = ((0,3* 185)cacao traité+ (0,15*20) café + (0,15 80)vivrier+ (0,15*55))S-8500
VA~180 000 S-8500

Plantation cf/cc-vivrier-palmeraie (a)

R/W = (180 000 - (0,25*415 000))S-11 000
R/W = 280 000 S-11 000

Plantation cf/cc-riziculture irriguée-pisciculture-maraîchage

Le calendrier de travail montre qu'au moment de la pointe de travail pour la tomate, il n'y a pas de pointe de travail sur le riz. La pisciculture ne présente pas de pointe de travail. Les investissements communs à ces systèmes de production sont l'outillage de base, le creusement de l'étang.

Riz irrigué

L'investissement de départ est important (étang (600000FCFA/50 ans) et casiers rizicoles (200 000FCFA/50 ans, D = 16 000/an).

L'équipement spécifique est : pulvérisateur à pression (60 000FCFA/30 ans, D=2000FCFA/an).

On peut faire trois cycles par an.
Pnt /cycle/ha?
Pbt = 2500Kg*175FCFA/Kg
Cip =
Location motoculteur : 50 000FCFA/ha
Urée : 70 000FCFA/ha

Herbicides : 5 litres Tamari/ha*6000FCFA/litre + 1,5 litre herbazole/ha* 3500FCFA/ha
Insecticide : 10 Kg furadan /ha à 3 500 FCFA/Kg
Manœuvres semis : 25 000FCFA/ha
Manœuvres récolte : 25 000FCFA/ha
Manœuvres battage : 10 000FCFA/ha
Manœuvres vannage : 5000 FCFA/ha
CInp :
Transport motoculteur : 20 000/cycle
Location cerceaux : 5 000FCFA/cycle
Transport riz : 15 000 FCFA (dépense qui augmente par paliers)/cycle

VA/actif = (180 000 S- 40 000)/cycle*3 cycles -20 000
VA riz/actif = 540 000 S -20 000

Tomates contre-saison

Pbt : 4tonnes/ha*0,5ha*400FCFA/Kg
CI :
Semences 6000FCFA/ha*0,5 ha
Engrais 10 Kg* 300FCFA/Kg pour 1/2 ha
Insecticide 2600FCFA pour 1/2 ha
Amanate 10 Kg*3000FCFA/Kg pour 1/2ha
Engrais foliaire 3400FCFA pour 1/2 ha
4000Kg/40KG cartons * 300FCFA/carton
VA= 1 450 000 S- 2 500

Pisciculture

La pisciculture est entretenue par les manœuvres et récoltée en métayage par les Bozos maliens (2/3 et 1/3).
Une pisciculture dégage 355 000 FCFA/an.

R/W = 180S-8,5 + 0,2 (540S)-140 + 0,05(1450 S)-2,5+355

Plantation-maraîchage

Les pointes de travail sur la tomate et dans les plantations sont aux même périodes. Or il nous semble que les plantations cacao sont nettement prioritaires sur la tomate, ainsi nous ne traiterons pas le cas où la culture de la tomate peut entamer la surface cultivée en café-cacao. Combiner la tomate aux plantations peut se faire dans deux cas : soit la plantation est confiée à un aboussan auquel cas le problème du cumul des pointes de travil est réglé. Soit et c'est plus souvent le cas : le planteur fait la tomate en avril.

La pointe de travail est le défrichage de la nouvelle plantation. Le planteur emploie des journaliers pour effectuer le travail de défrichage, ce qui ne pèse pas énormément sur la productivité dans les plantations.

La culture de la tomate augmente significativement les revenus, notamment pour les plantations non traitées. On peut penser qu'à long terme ce supplément de revenus sera investi dans les plantations.

Le système de culture maraîcher :tomates

L'équipement nécessaire pour cultiver la tomate est l'équipement de base (D =3500FCFA/an), un arrosoir (D=300 FCFA/an) et un pulvérisateur à pression (60 000FCFA/30 ans, D=2000FCFA/an).

La surface maximale que peut cultiver un homme seul est un demi-hectare à cause de la charge de travail des traitements et de l'arrosage, nous considérons que cela occupe 10 % de la surface.

Tomates de saison

Les tomates de saison cultivées en saison des pluies sont en général des PS.
Pbt : 8tonnes/ha*0,5ha*125FCFA/Kg
CI :
Semences 7000FCFA/ha*0,5 ha
Engrais 10 Kg* 300FCFA/Kg pour 1/2 ha
Insecticide 2600FCFA pour 1/2 ha
Amanate 10 Kg*3000FCFA/Kg pour 1/2ha
Engrais foliaire 3400FCFA pour 1/2 ha
4000Kg/40KG cartons * 300FCFA/carton
Fermage éventuel (pour les allogènes qui n'ont pas de bas-fond) : 6500FCFA pour 1/2 ha.

VA = 840 000 S-2500 pour les IV.2
VA = 850 000 S-2500 pour les III.2.c

Type III.2.c : R/W = 180 S-8,5 =0,1(850S)-2,5

TYPE IV

Sous-type IV.1 : les chefs de famille
(a)Vivrier dans les bas-fonds
Les bas-fonds sont loués (1/3 de la récolte) pour faire du riz et du maïs/manioc.
(VA/W~115 000 S)
R/W = (0,05*20 + 0,55*70 + 0,3*95 + 0,1*144)S-3 500
R/W~80 000 S-3500

(b) Vivrier sur les interfluves
Le vivrier sur les interfluves donne une valeur ajoutée nette : VA/W~1 990 000 S.
R/W = 90 000 S-3 500

Sous-type IV.2 ; les exploitations satellites des fils
Nous considérons qu'ils consacrent 1/4 de leur temps à leur exploitation.
R /W = (840 000 + 67 500(arachide))S*4-6000
R/W~3 630 000 S-6 000

La recherche pour une **production durable de cacao** mobilise de plus en plus d'acteurs de la filière. En effet, l'instabilité du marché et la cyclicité de l'offre du cacao sont des enjeux majeurs pour les pays producteurs et consommateurs.

La production de cacao se caractérise par une succession de booms et de crises, induisant le déplacement de foyers de production à différentes échelles : région, pays et continent. Les systèmes de production du cacao sont basés sur l'exploitation minière de la rente forestière qui se caractérise par de nets avantages agronomiques (faible enherbement, micro-climat, richesse en matière organique, peu d'infections par des parasites et de maladies). (RUF.F, 1995)

Les programmes de recherche pour une production durable de cacao s'orientent autour de trois grands axes : l'augmentation de la production associée à une meilleure protection de l'environnement, l'amélioration de la qualité des fèves, le développement et la modernisation des exploitations.

Ce mémoire de DEA est un **diagnostic agraire** d'une **petite région d'anciens fronts pionniers** et s'inscrit dans le cadre des recherches du CIRAD-CP Programme cacao sur le dernier thème.

Après un développement limité des plantations, du fait du manque de main d'œuvre, la région d'Abengourou, à l'est de la **Côte d'Ivoire**, entre en phase de fronts pionniers caractérisée par des défrichements de grande envergure de la forêt et des migrations massives. La date d'arrivée et l'origine des migrants sont alors les principaux critères de différenciation des systèmes agraires car elles déterminent l'accès à la terre et la main d'œuvre.

A ce système de plantation sur fronts pionniers des années 1950-80, succède un système agraire apparu dans un contexte de **saturation foncière**, caractérisé par les replantations dans les vieilles plantations encore en production ou en friche.

Ainsi, aujourd'hui les critères qui différencient les systèmes de production sont principalement : l'accès à la terre, la possession de friches et l'accès aux bas-fonds. Ils déterminent les systèmes de culture pour les productions vivrières, le traitement des plantations et une éventuelle **diversification des systèmes de production**.

En effet, aujourd'hui semblent émerger chez, ce que nous appelons "les grands planteurs" et leurs fils, des cultures et des élevages de vente, qui sont produits essentiellement dans les bas-fonds. Ils semblent avoir un impact positif sur les investissements et les traitements faits dans les plantations.

Cependant, le statut foncier des bas-fonds reste très flou et semble limiter l'investissement des planteurs allogènes dans ces nouvelles productions de vente.